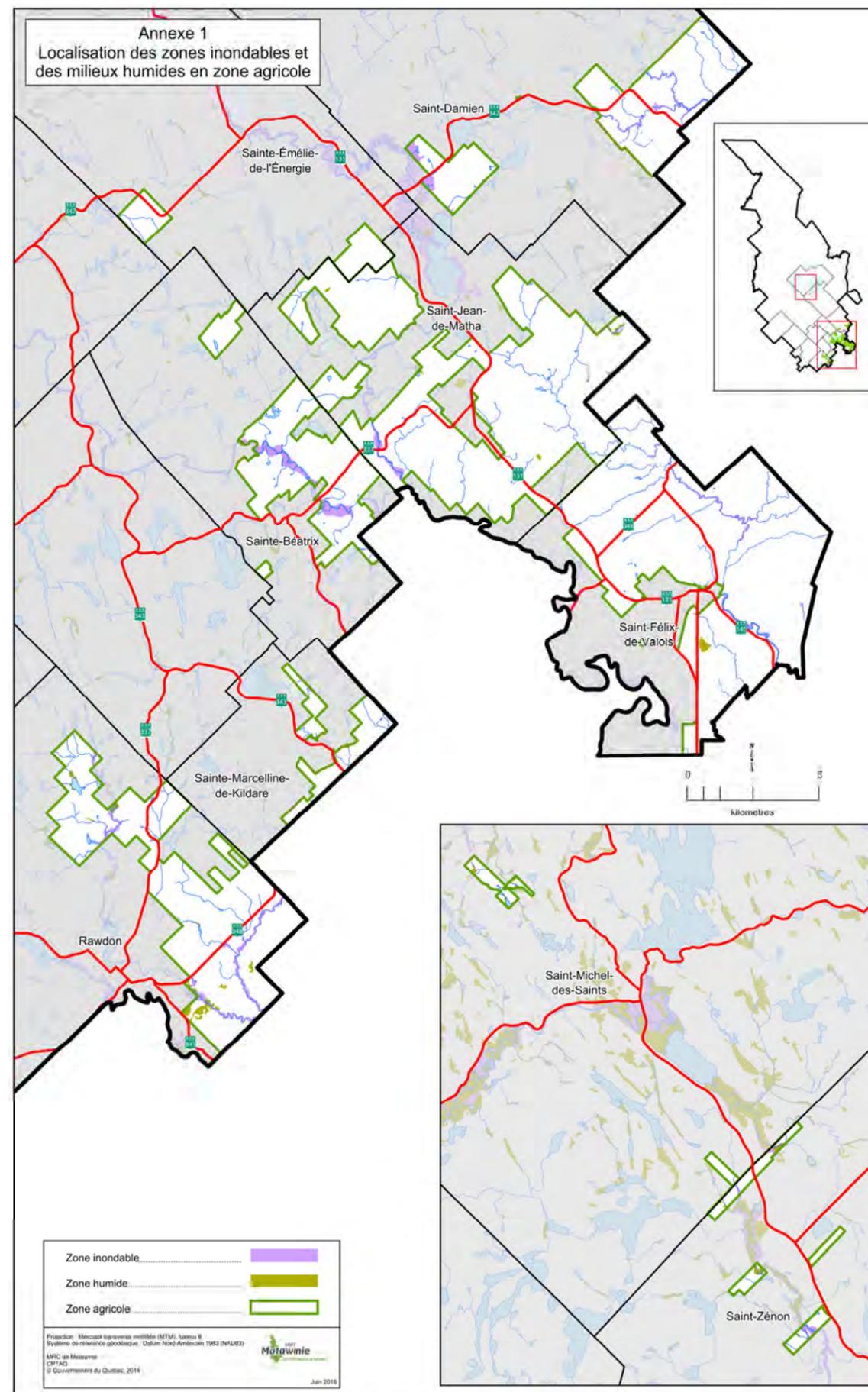


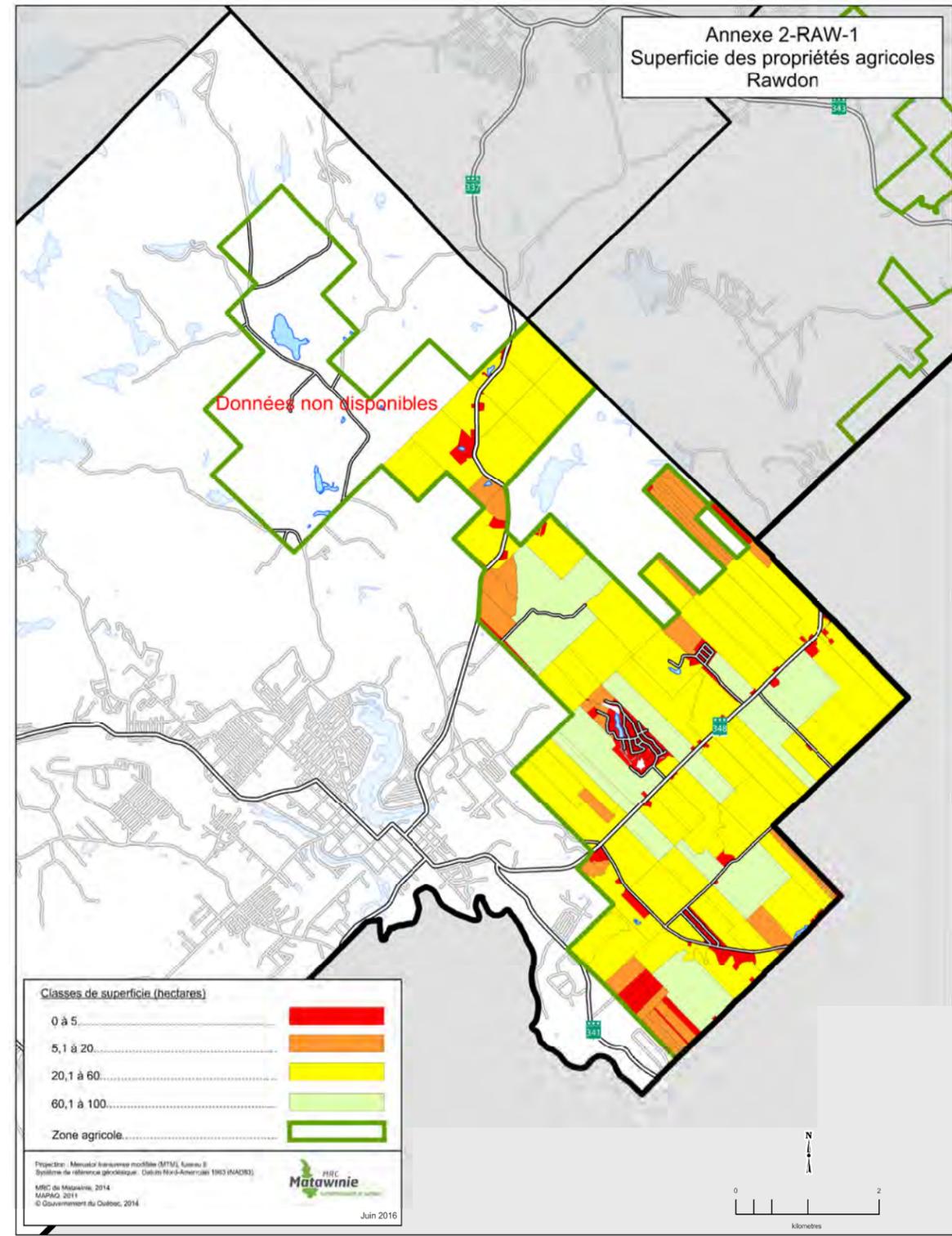
ANNEXE 1

LOCALISATION DES ZONES INONDABLES ET DES MILIEUX HUMIDES EN ZONE AGRICOLE



ANNEXE 2

SUPERFICIE DES PROPRIÉTÉS AGRICOLES

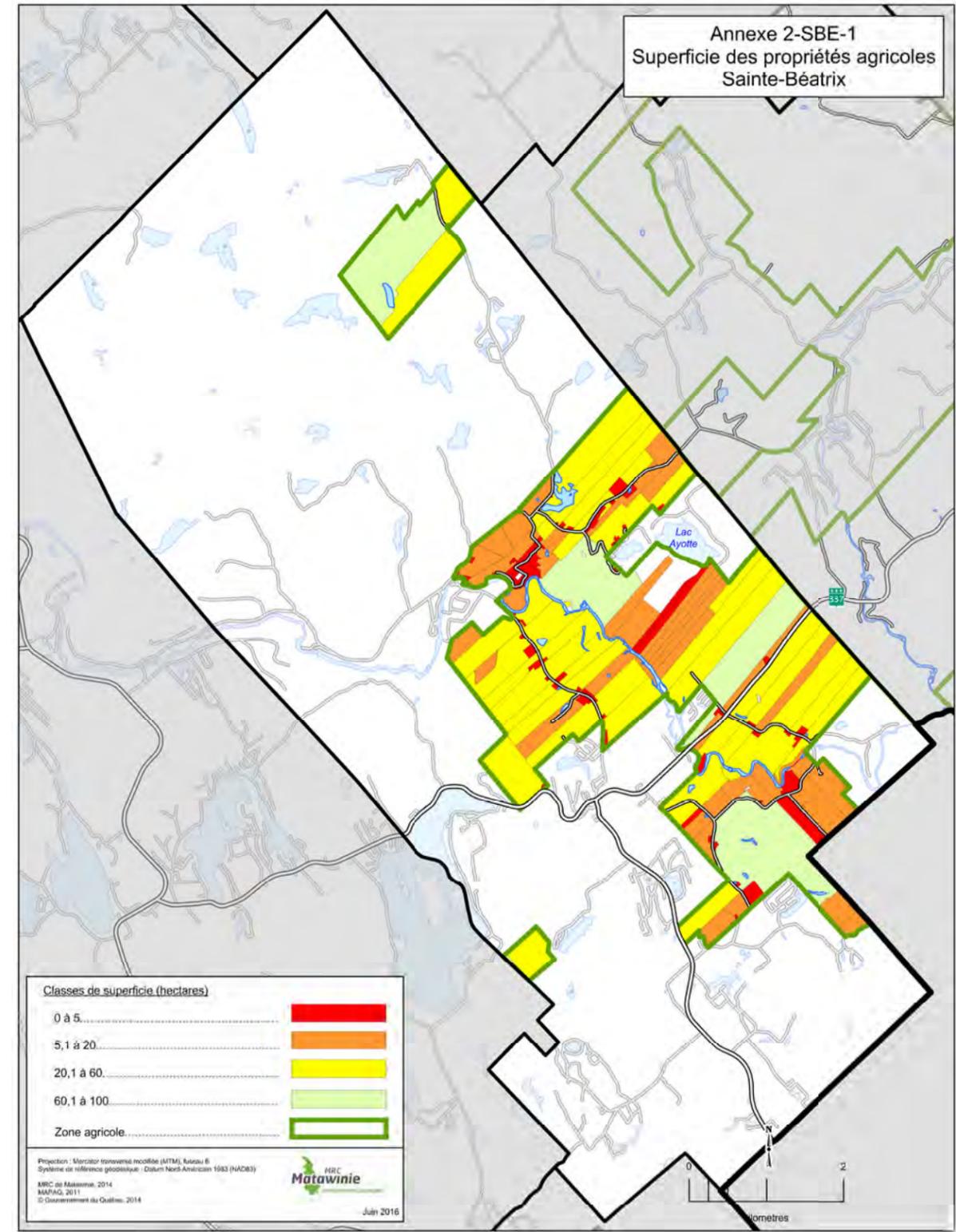
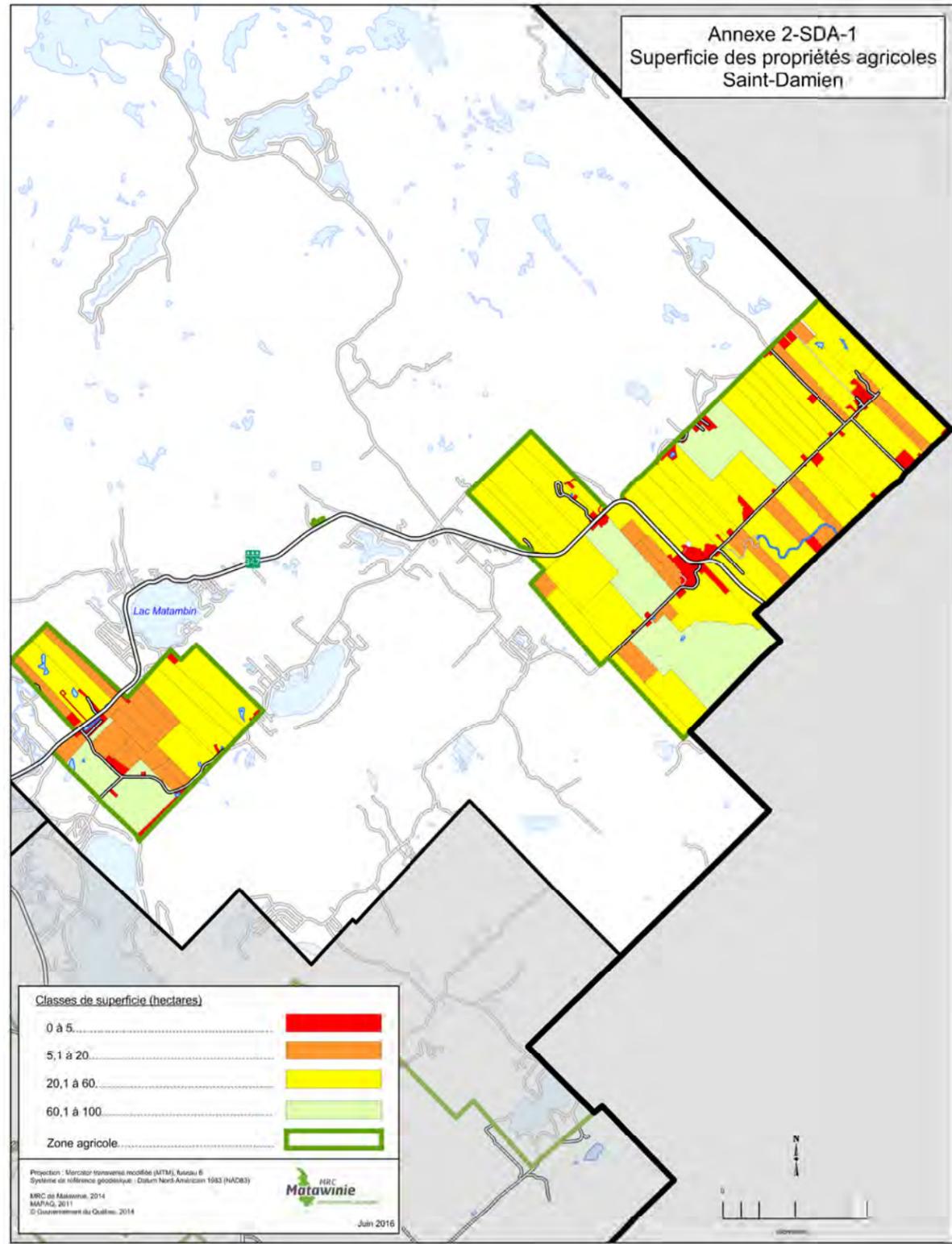


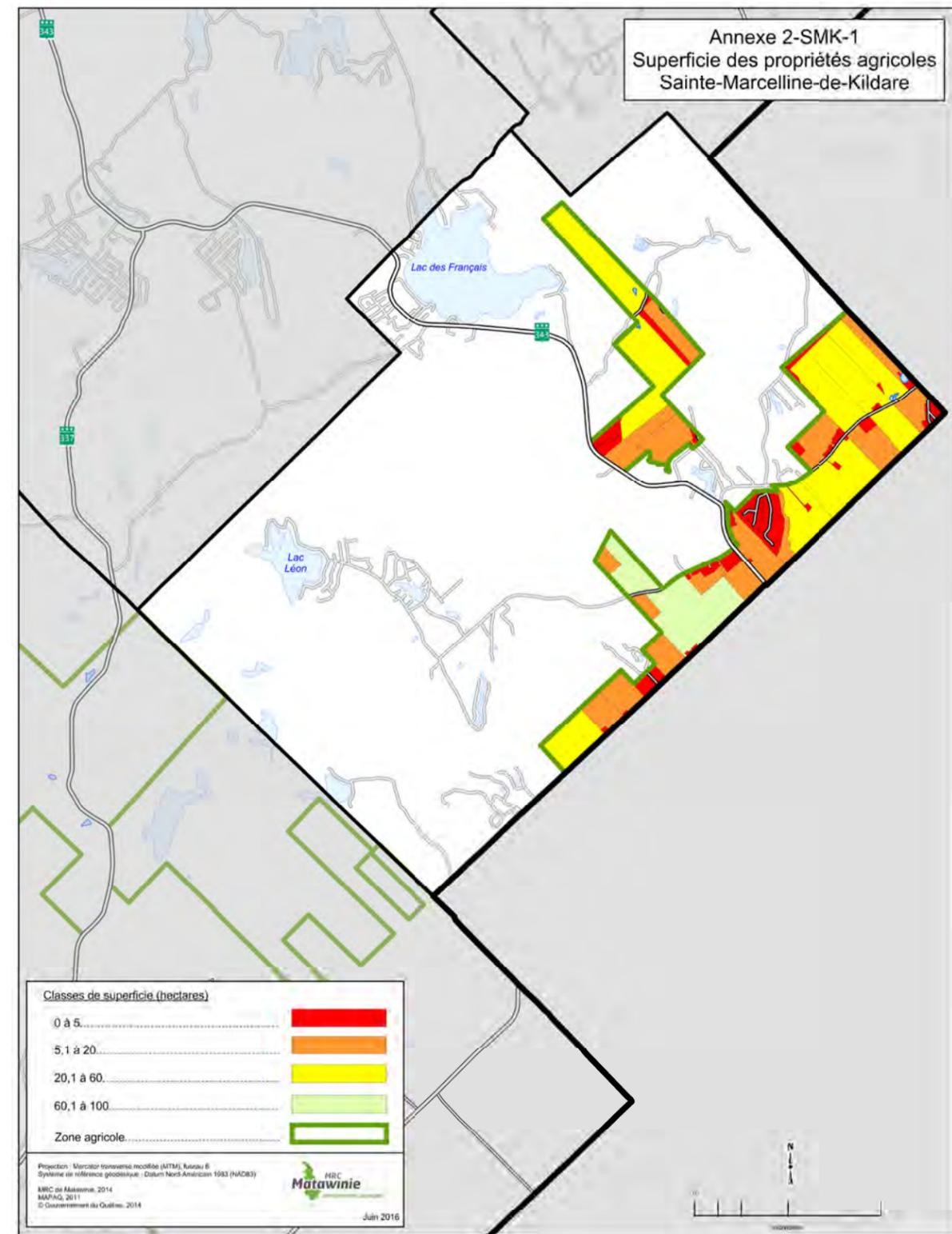
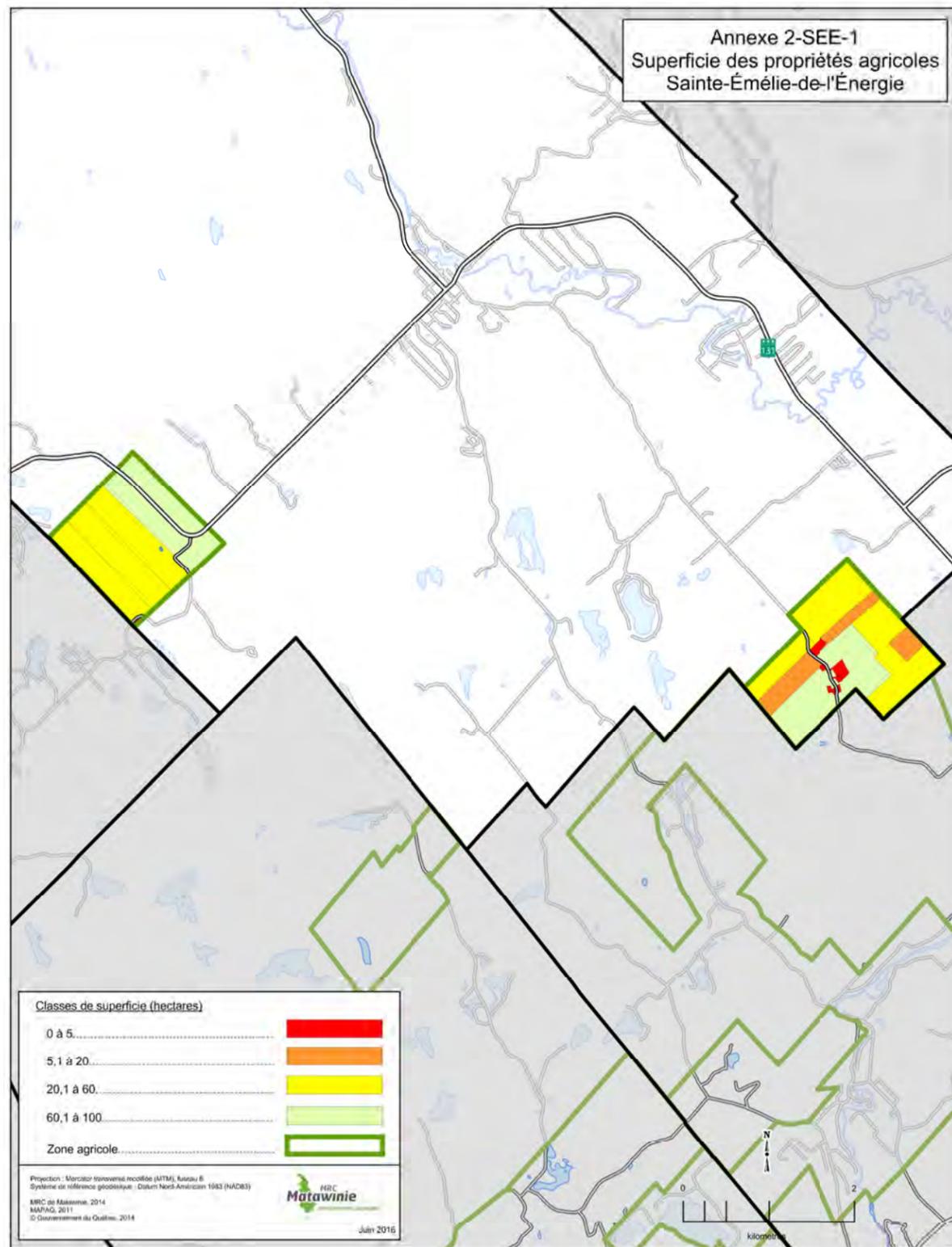
PDZA,

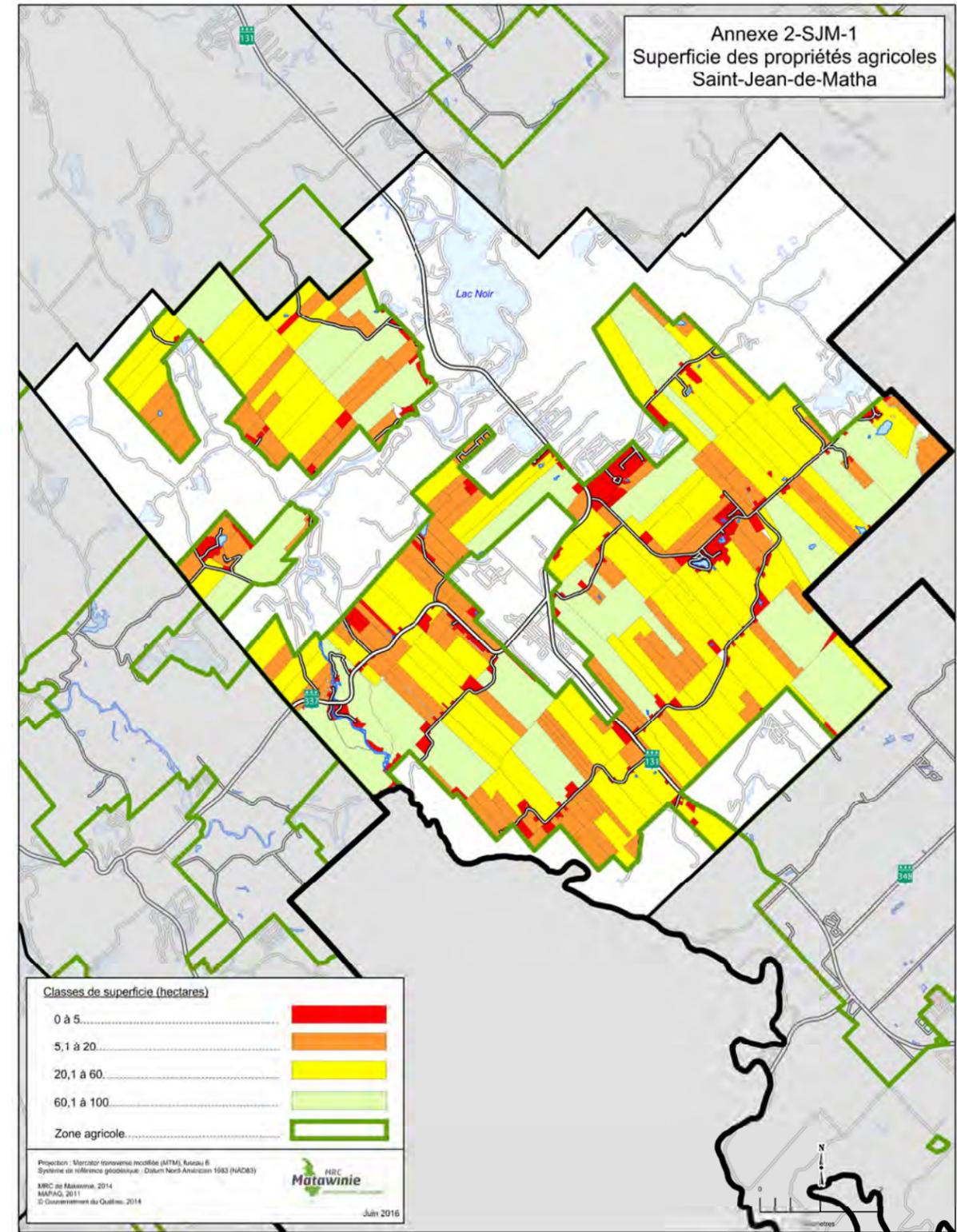
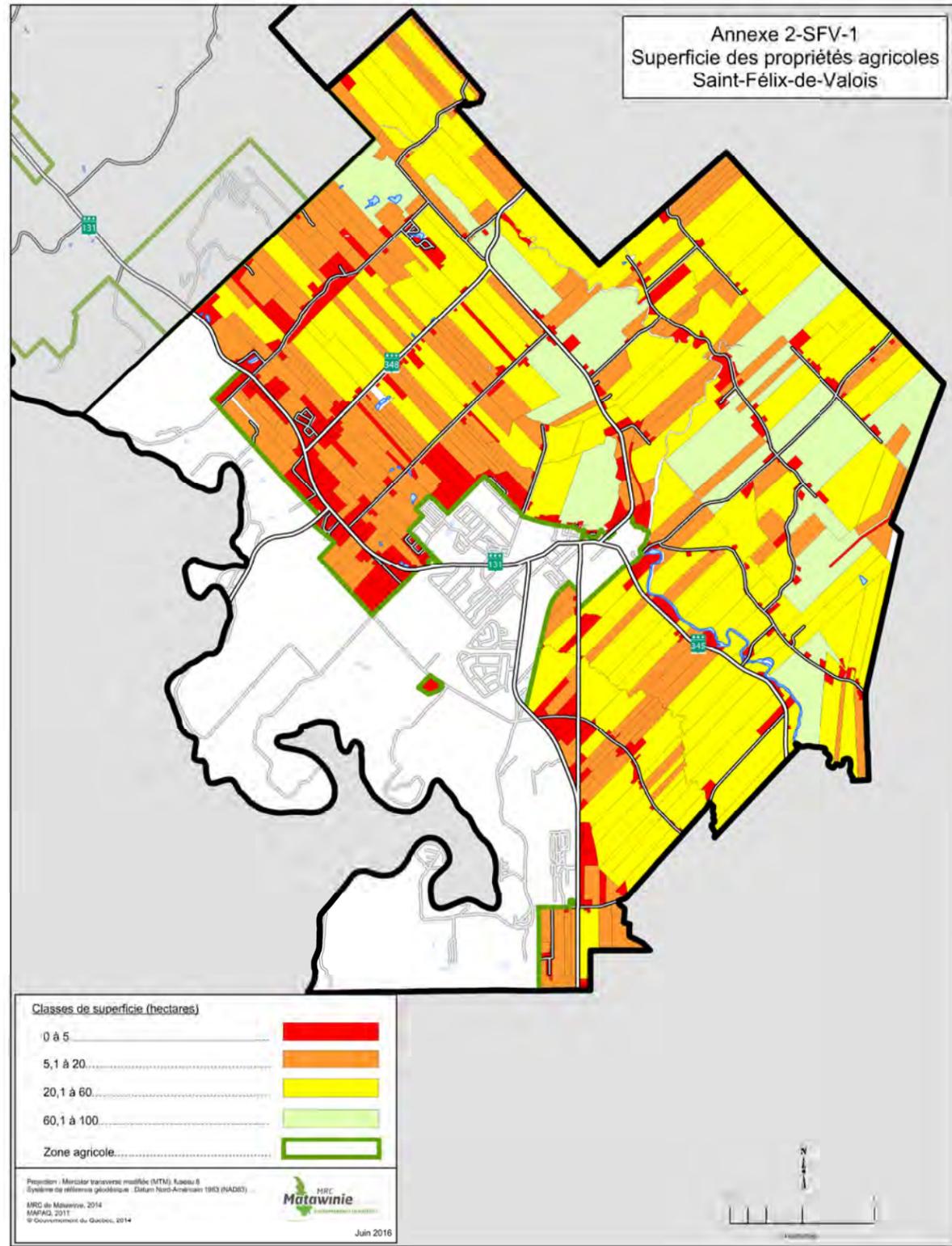
M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

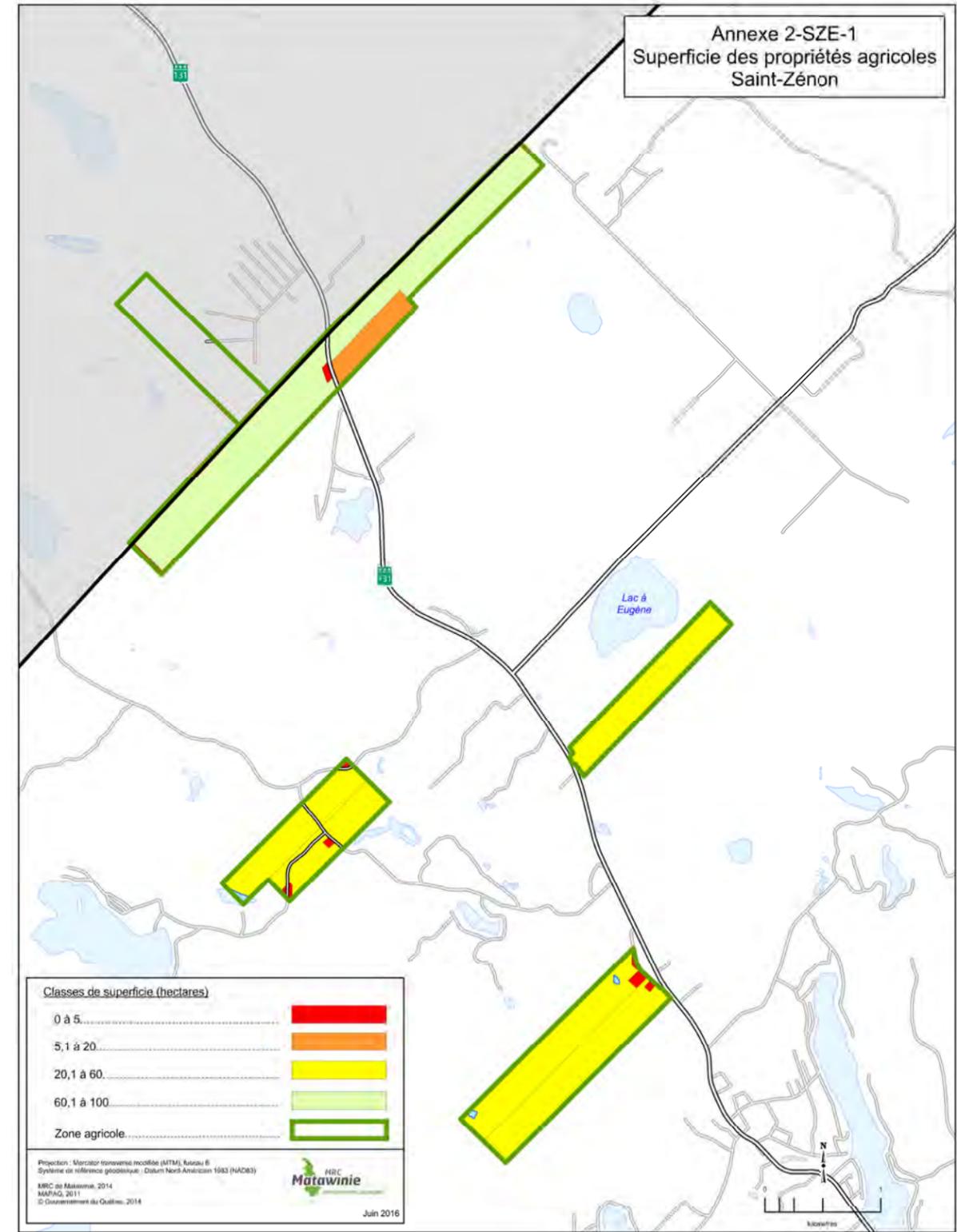
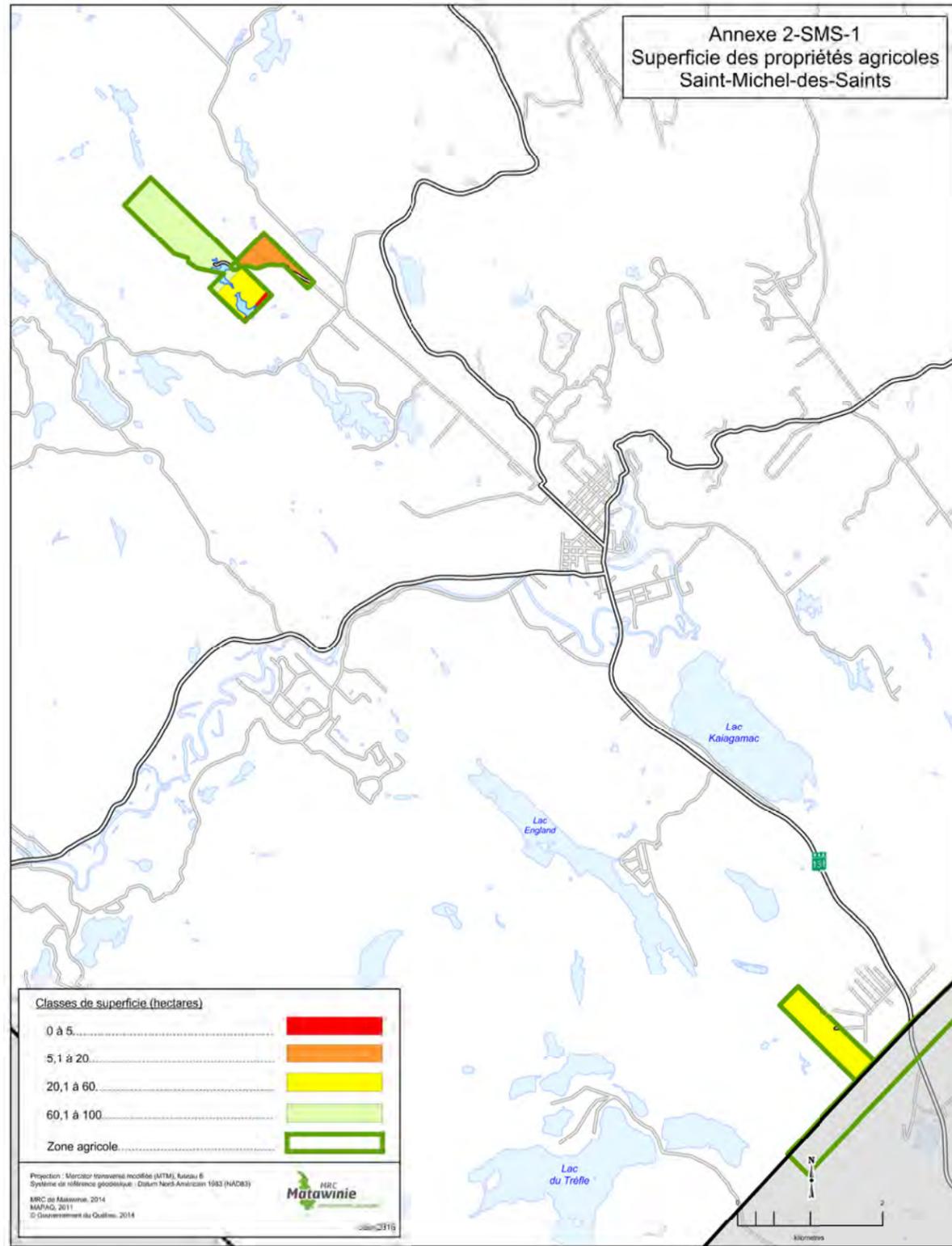
PDZA,

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E



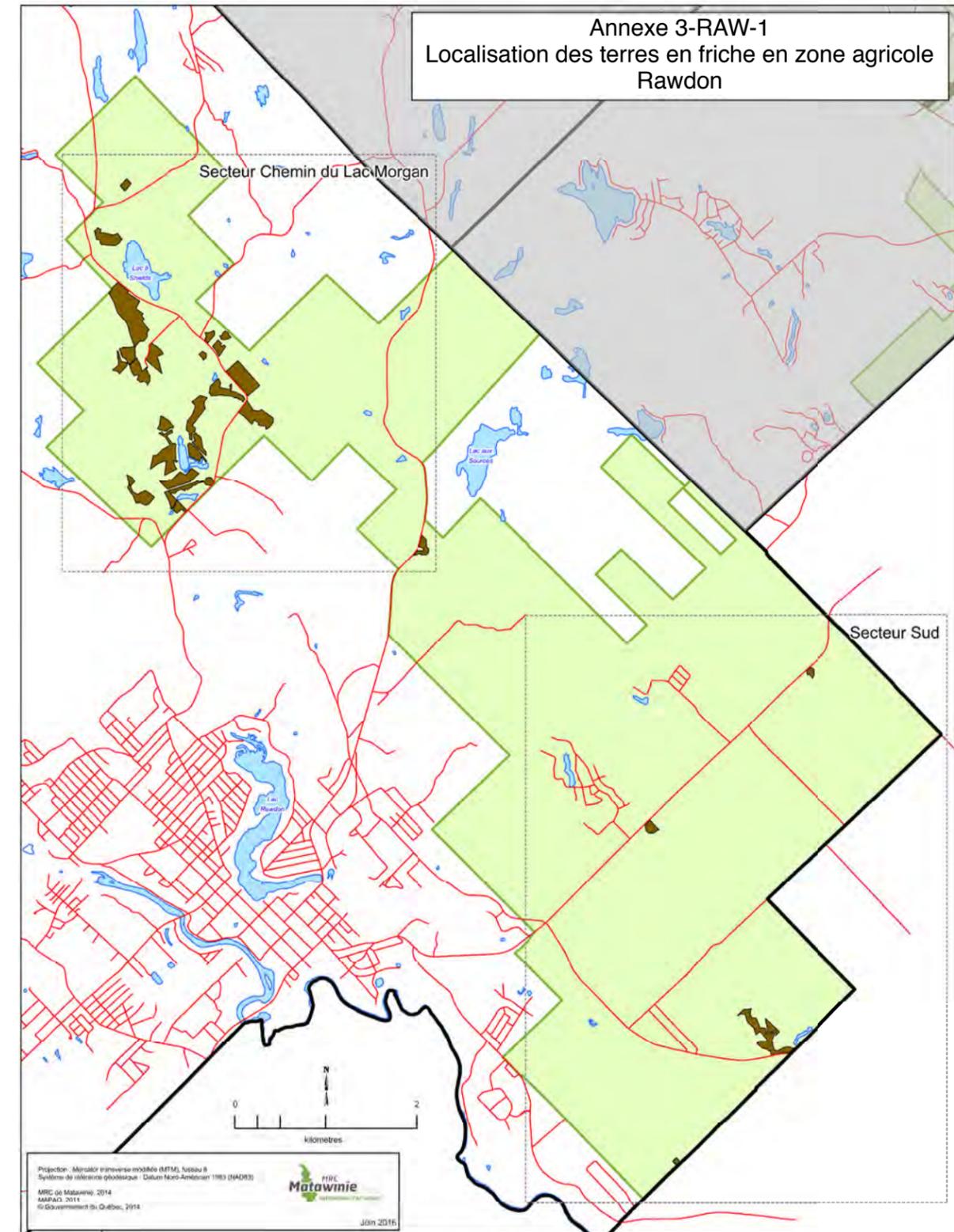






ANNEXE 3

LOCALISATION DES TERRES EN FRICHE EN ZONE AGRICOLE

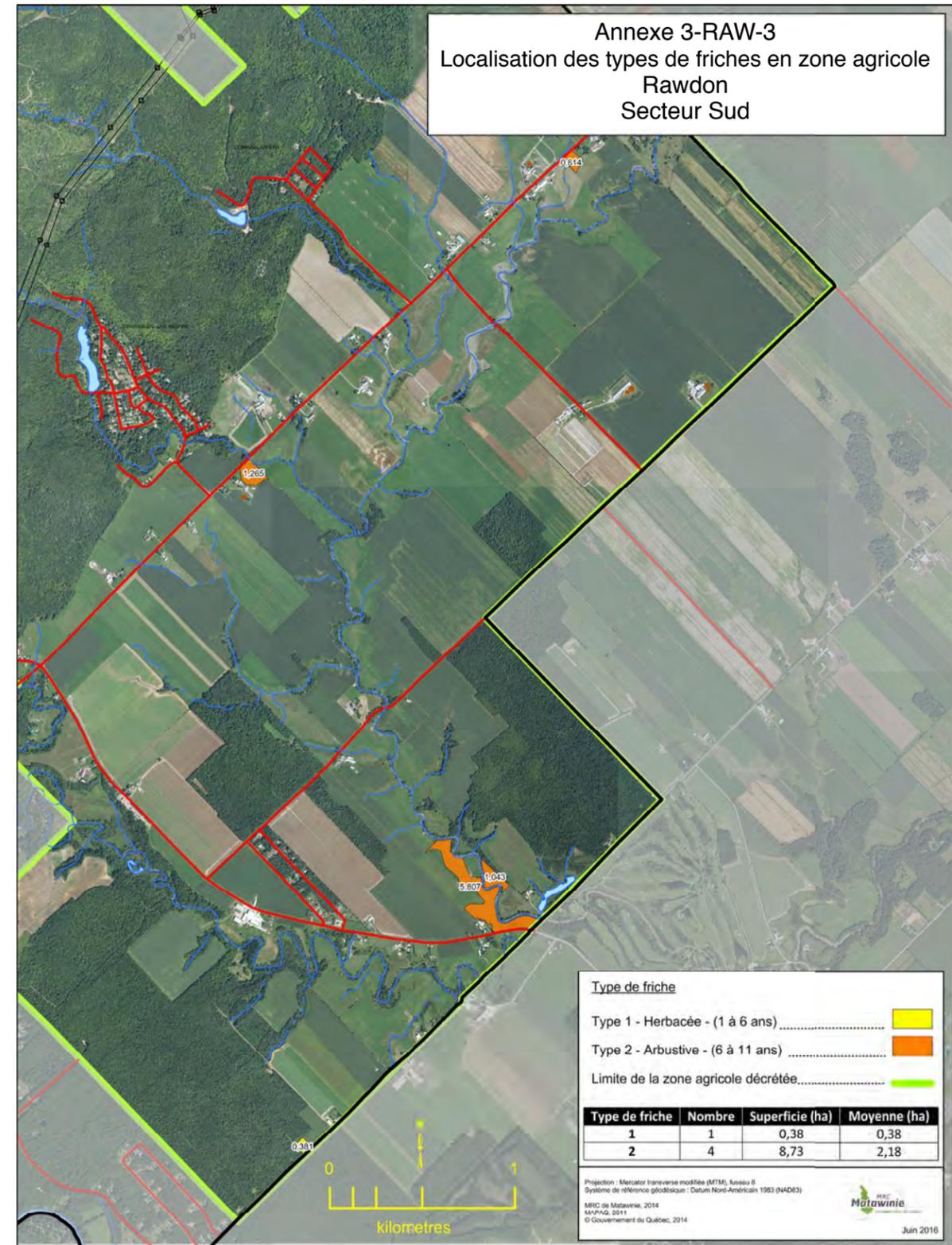
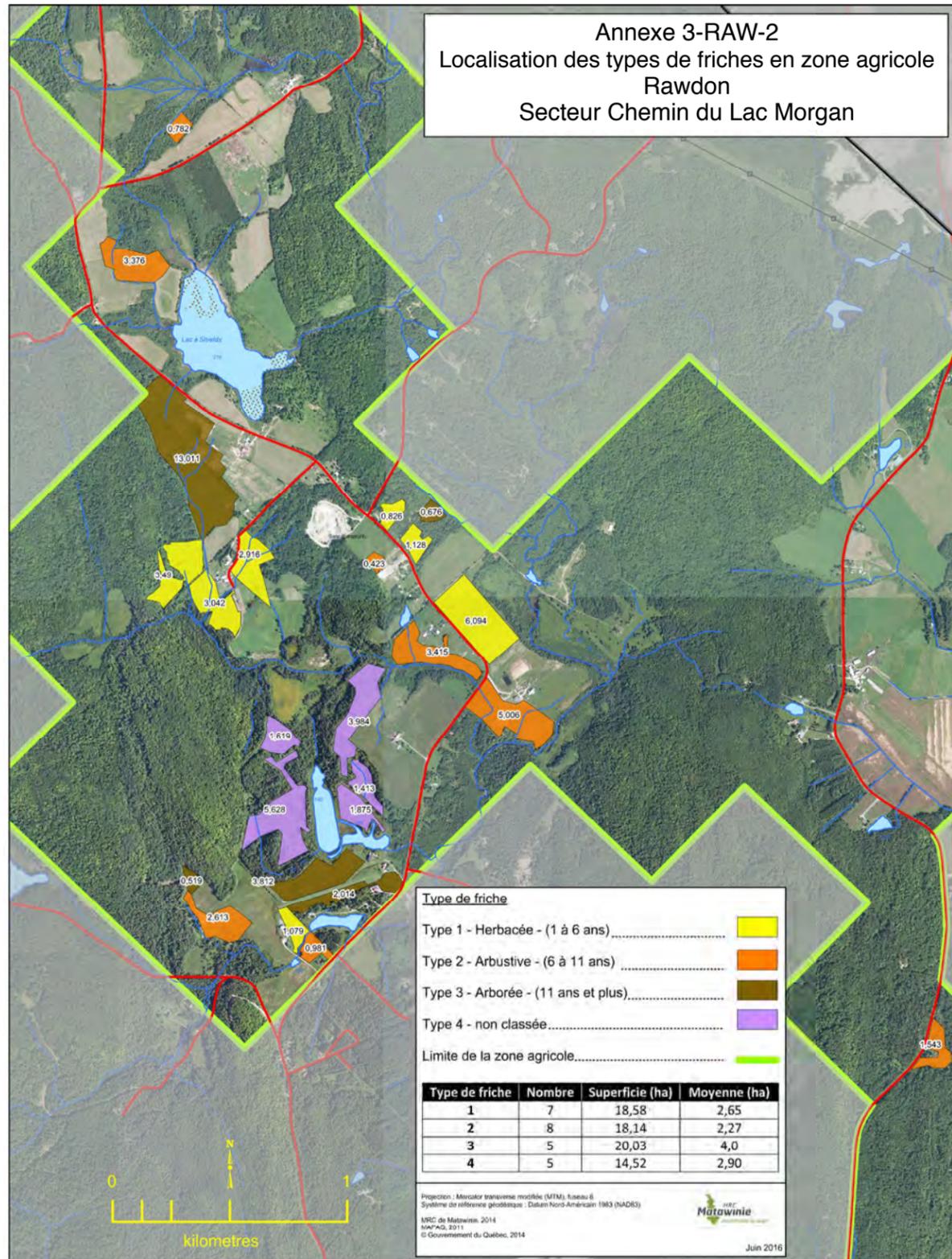


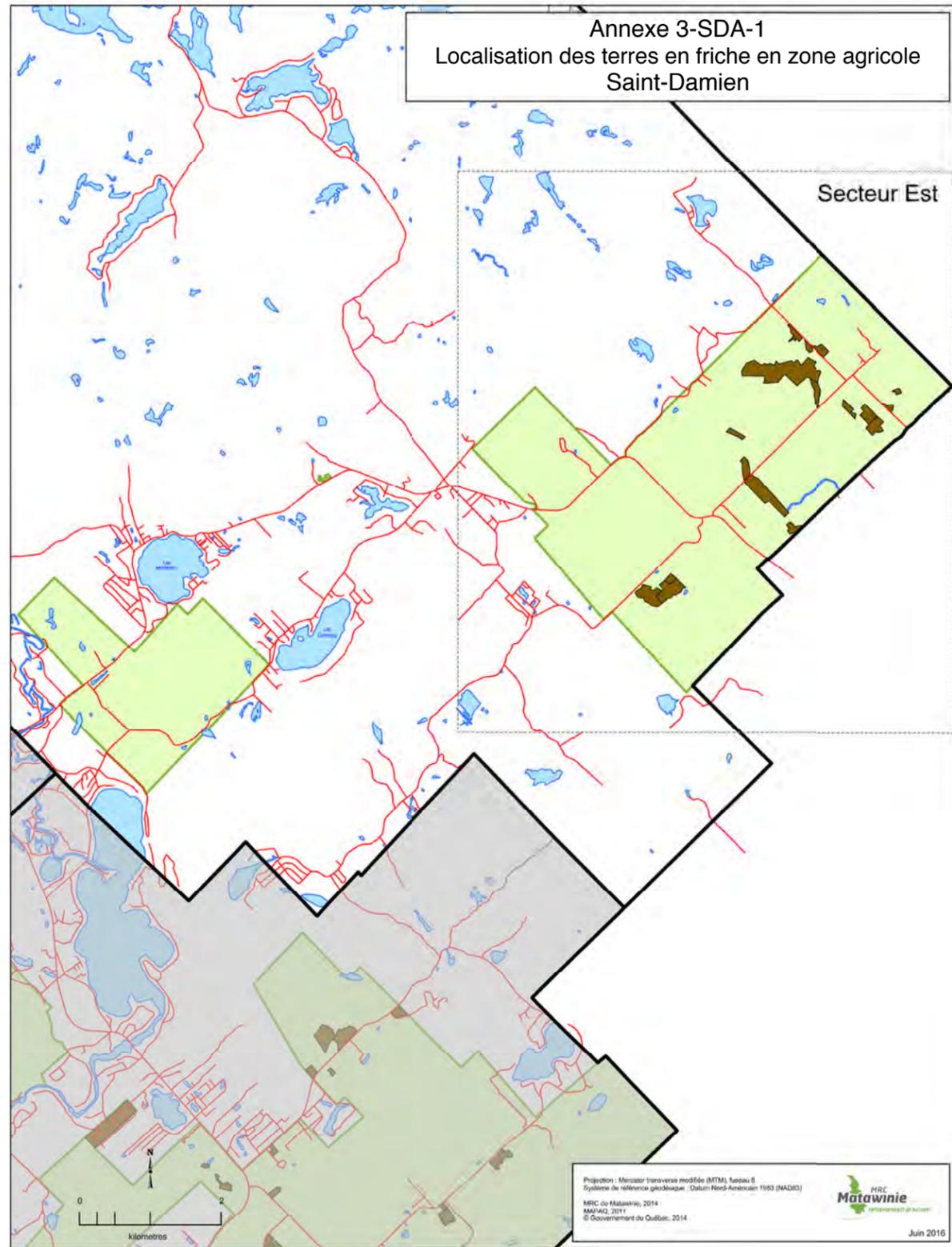
PDZA,

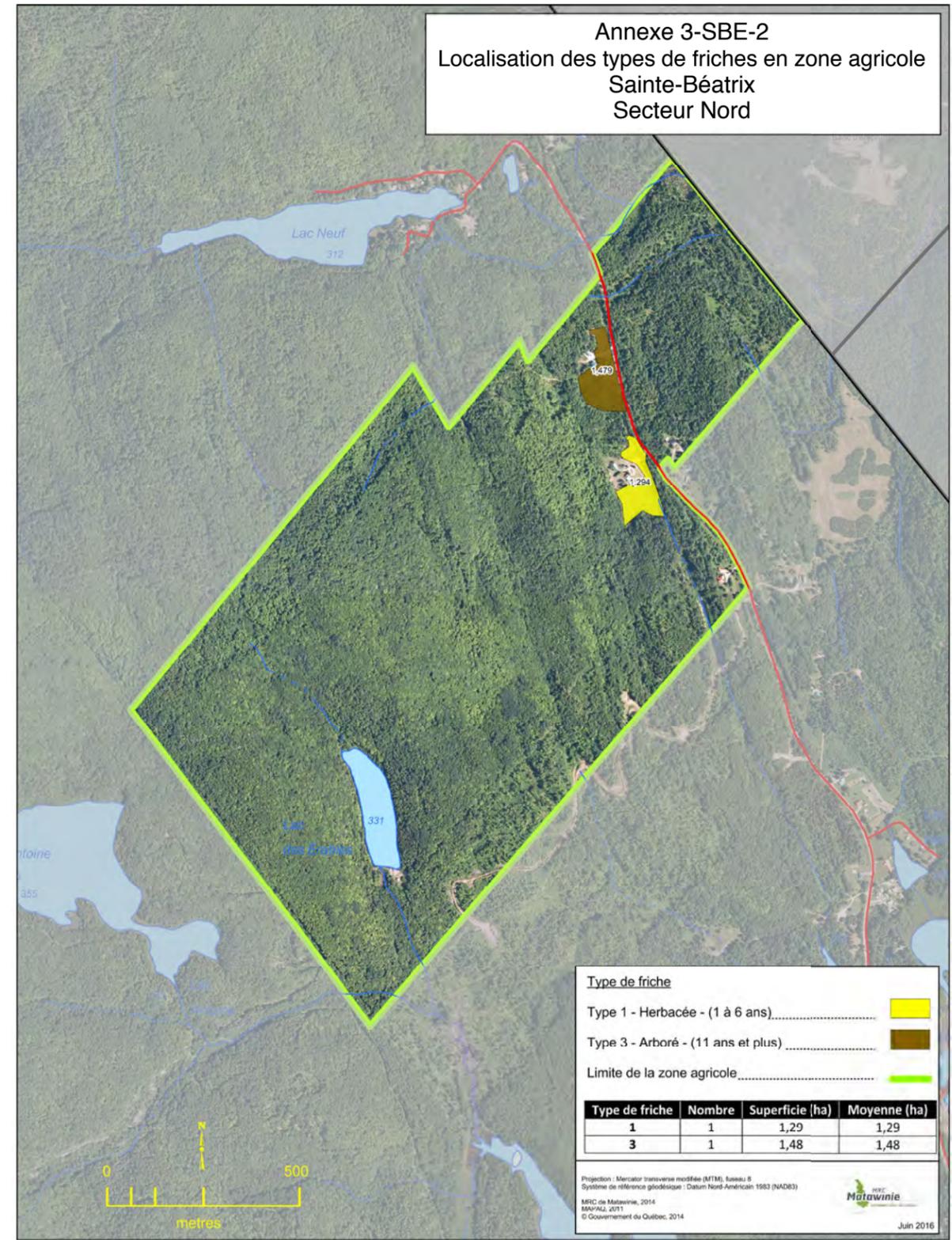
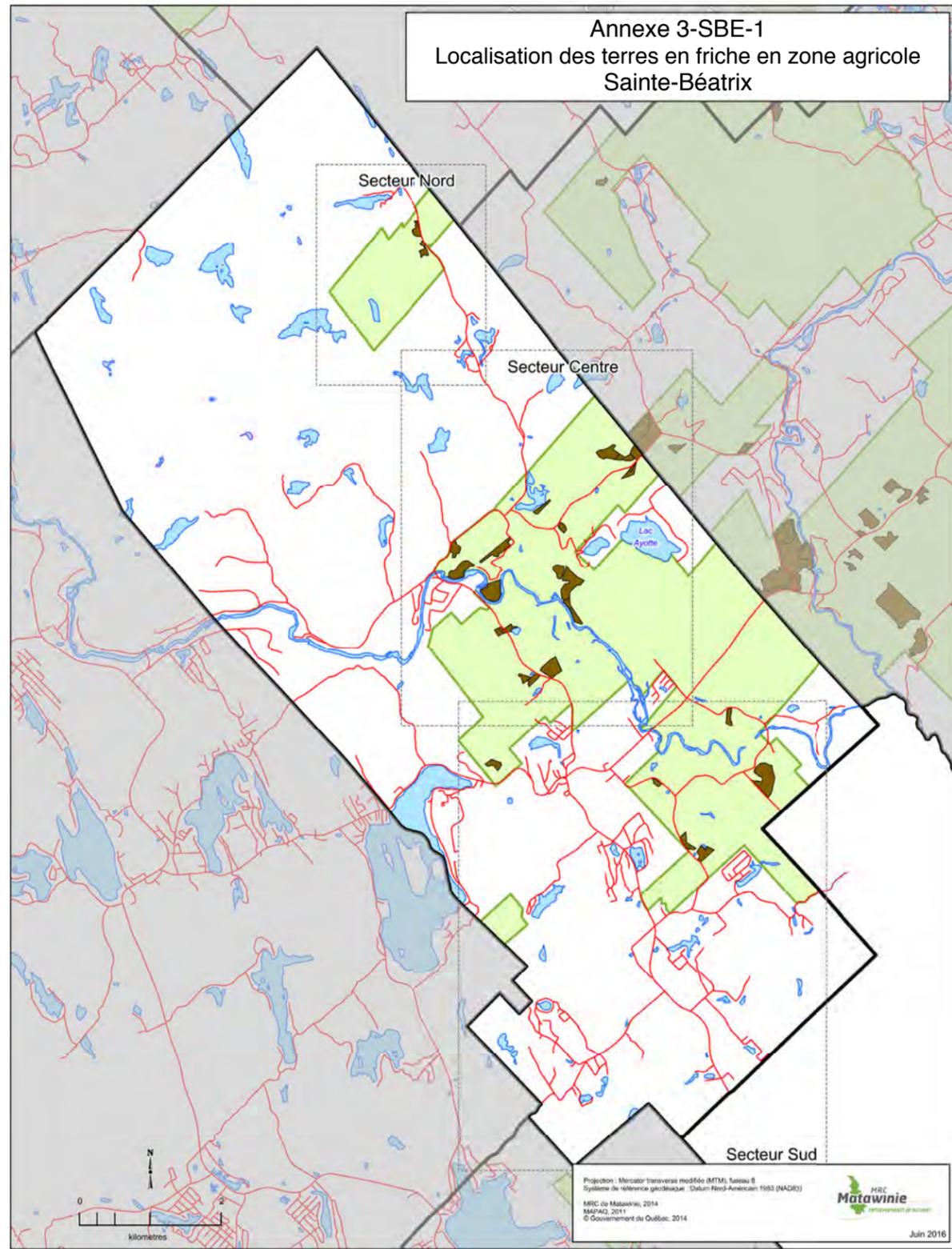
M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

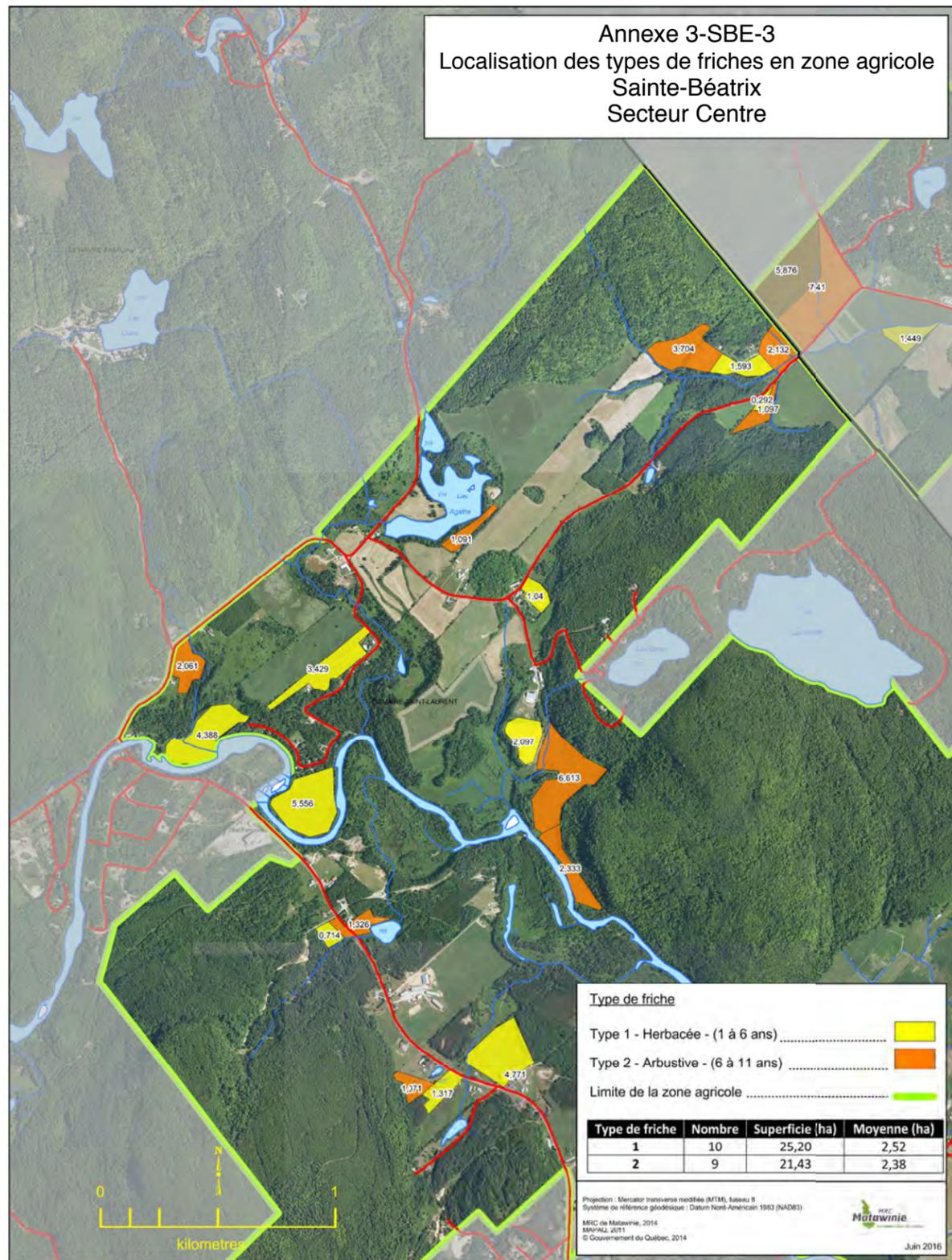
PDZA,

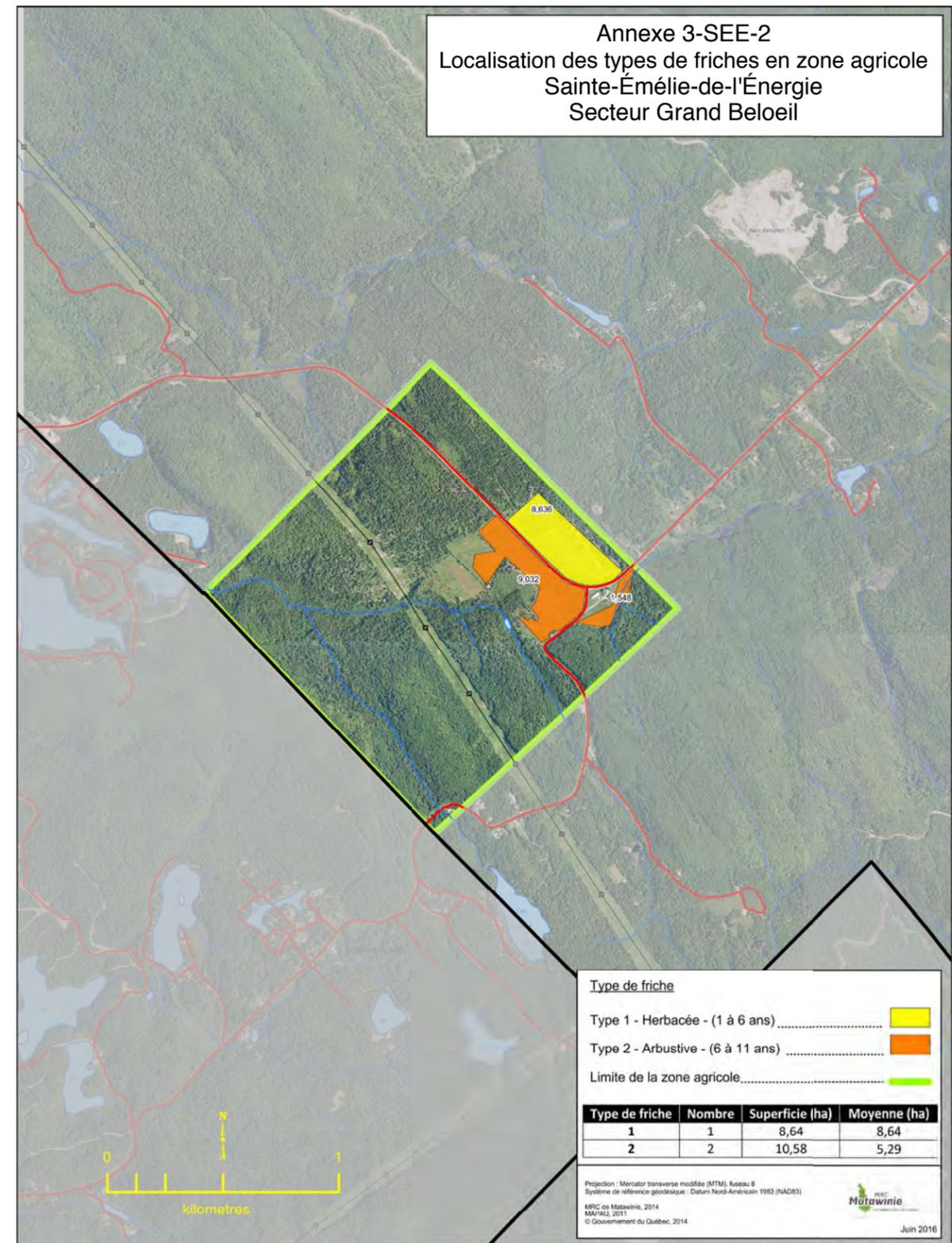
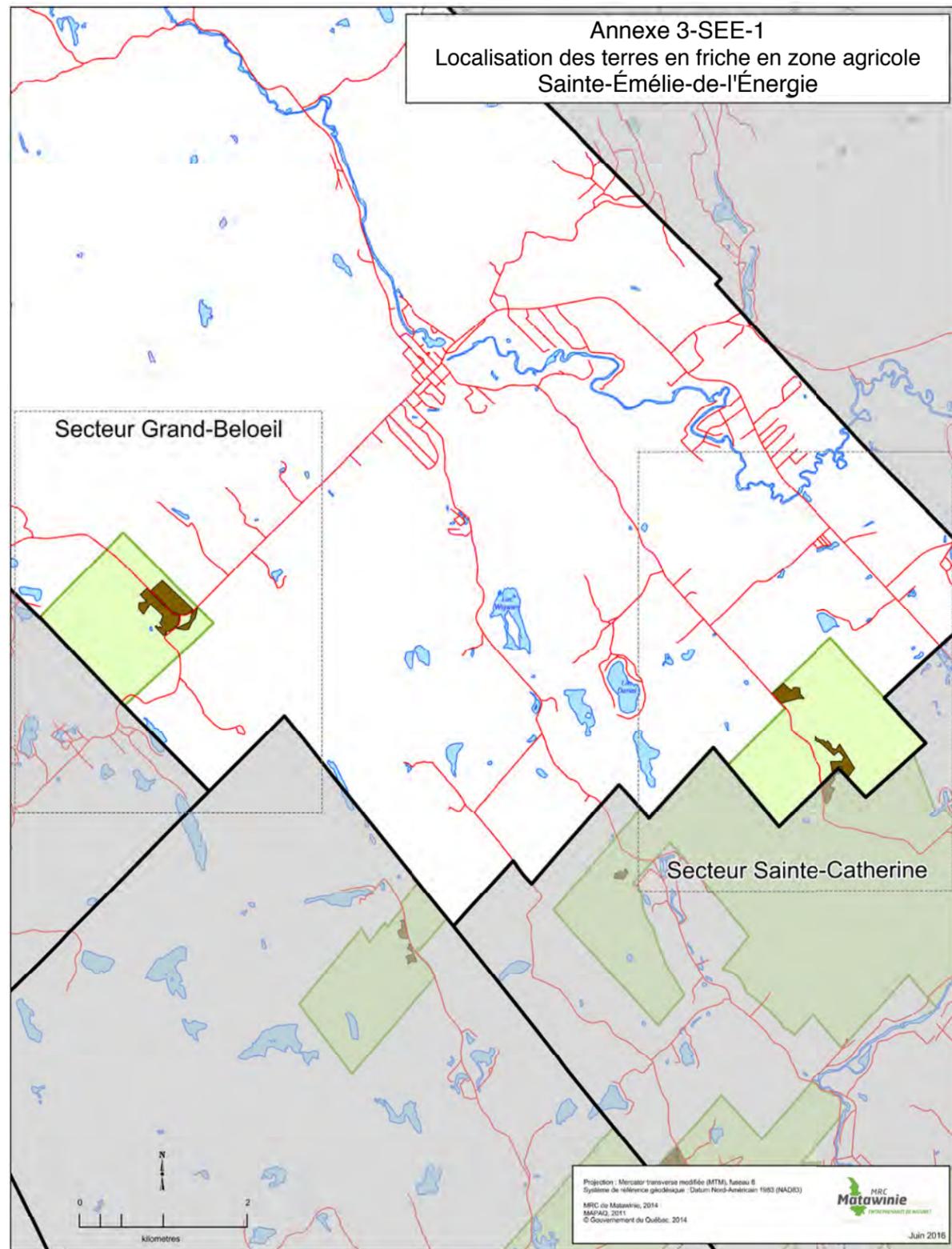
M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

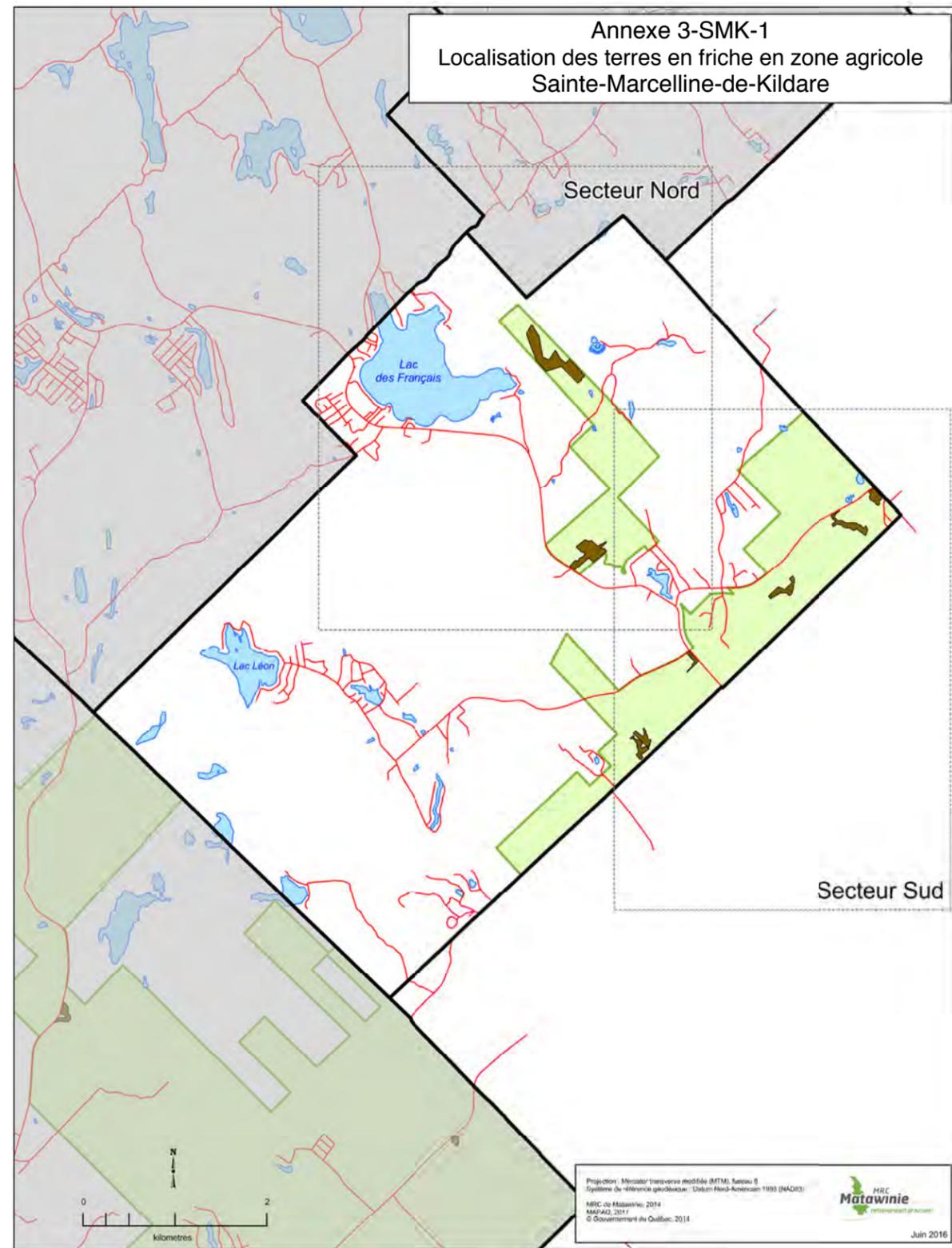
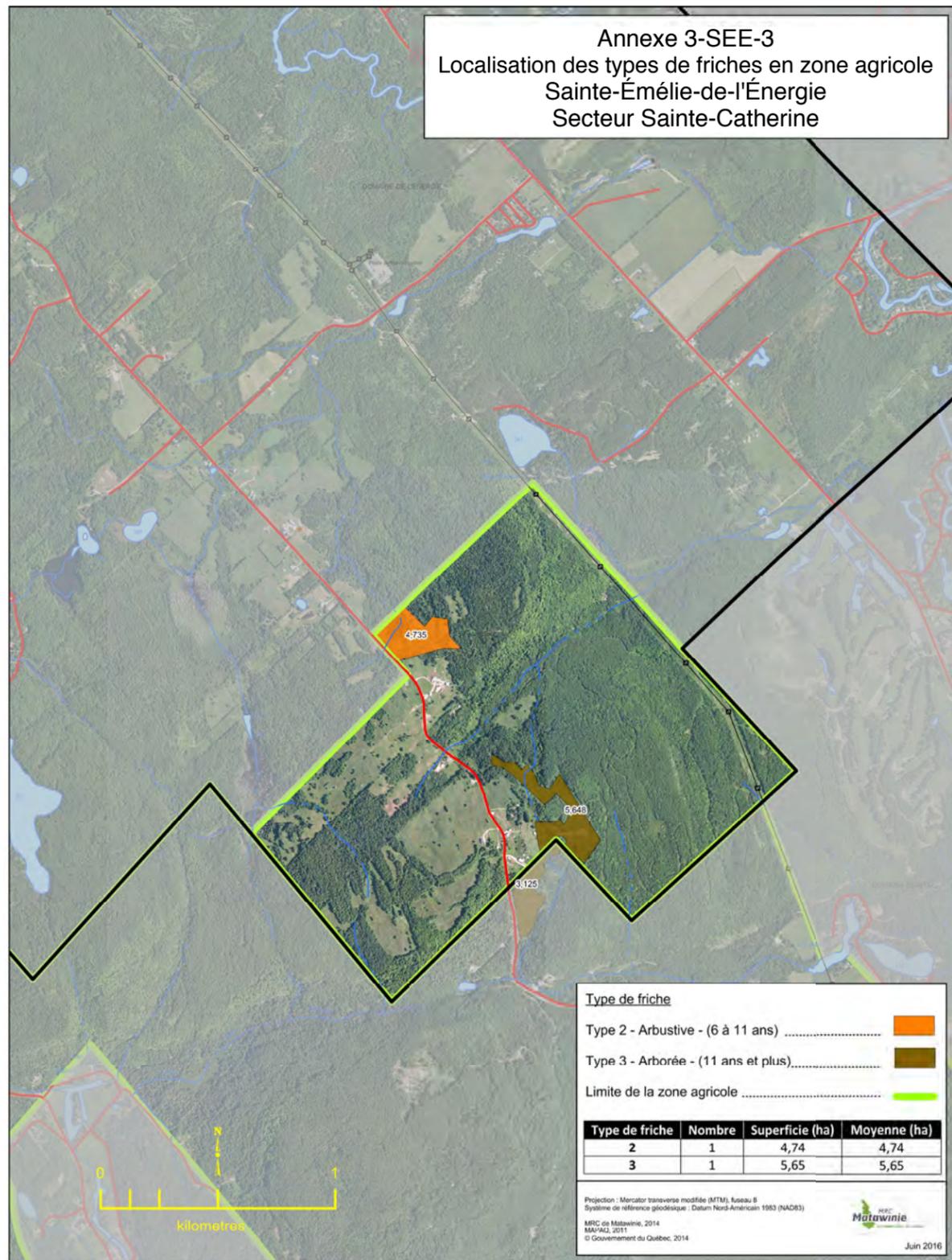


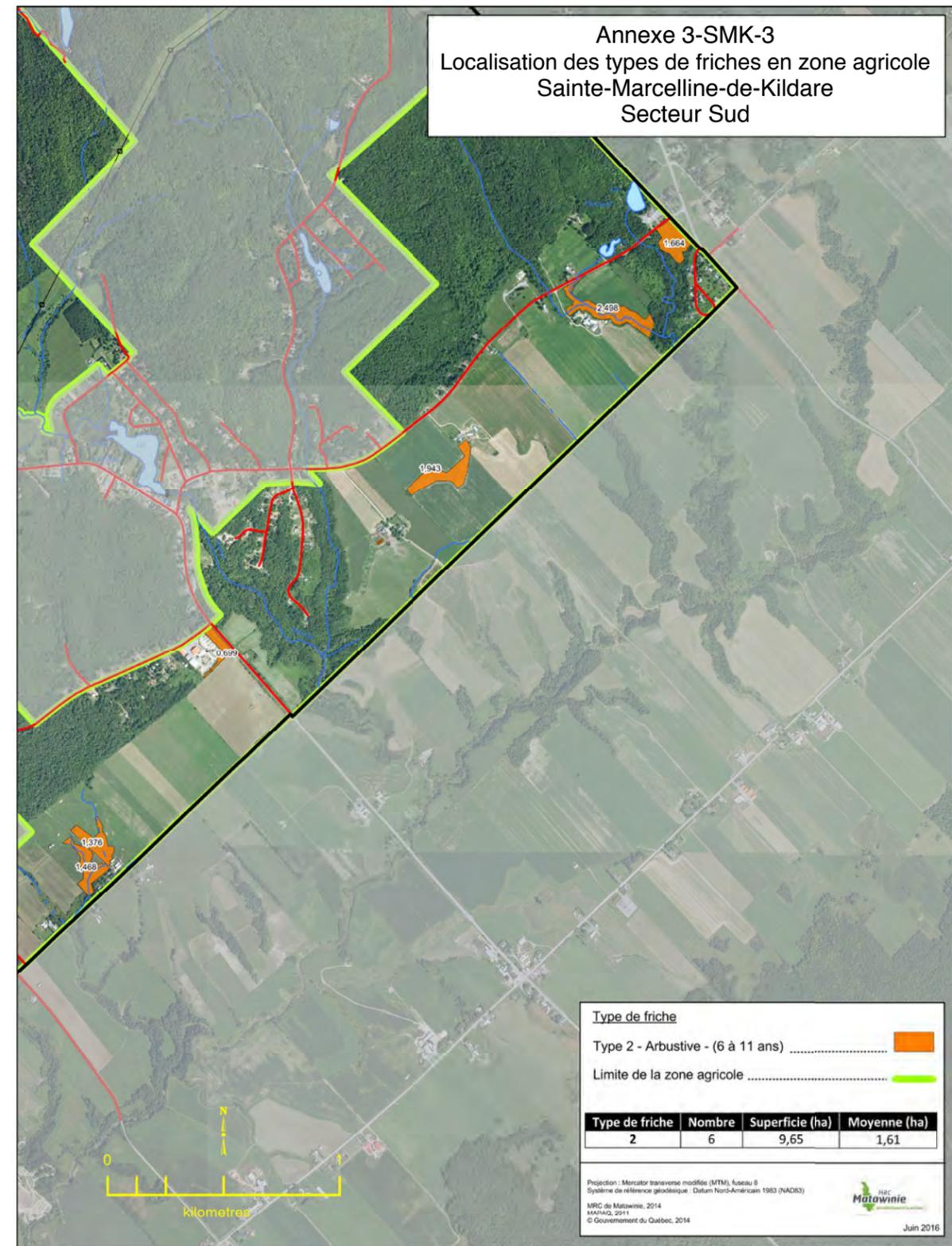
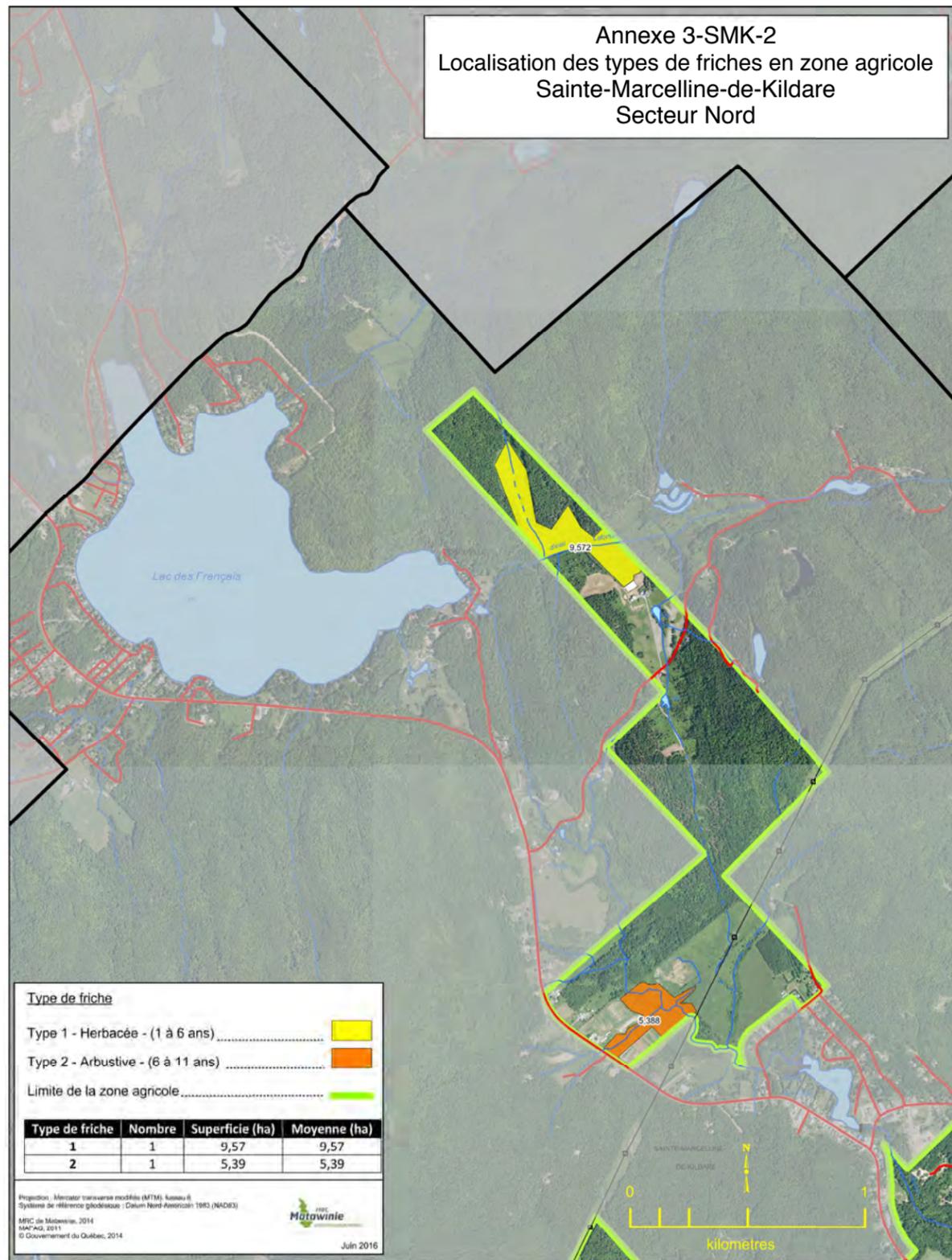


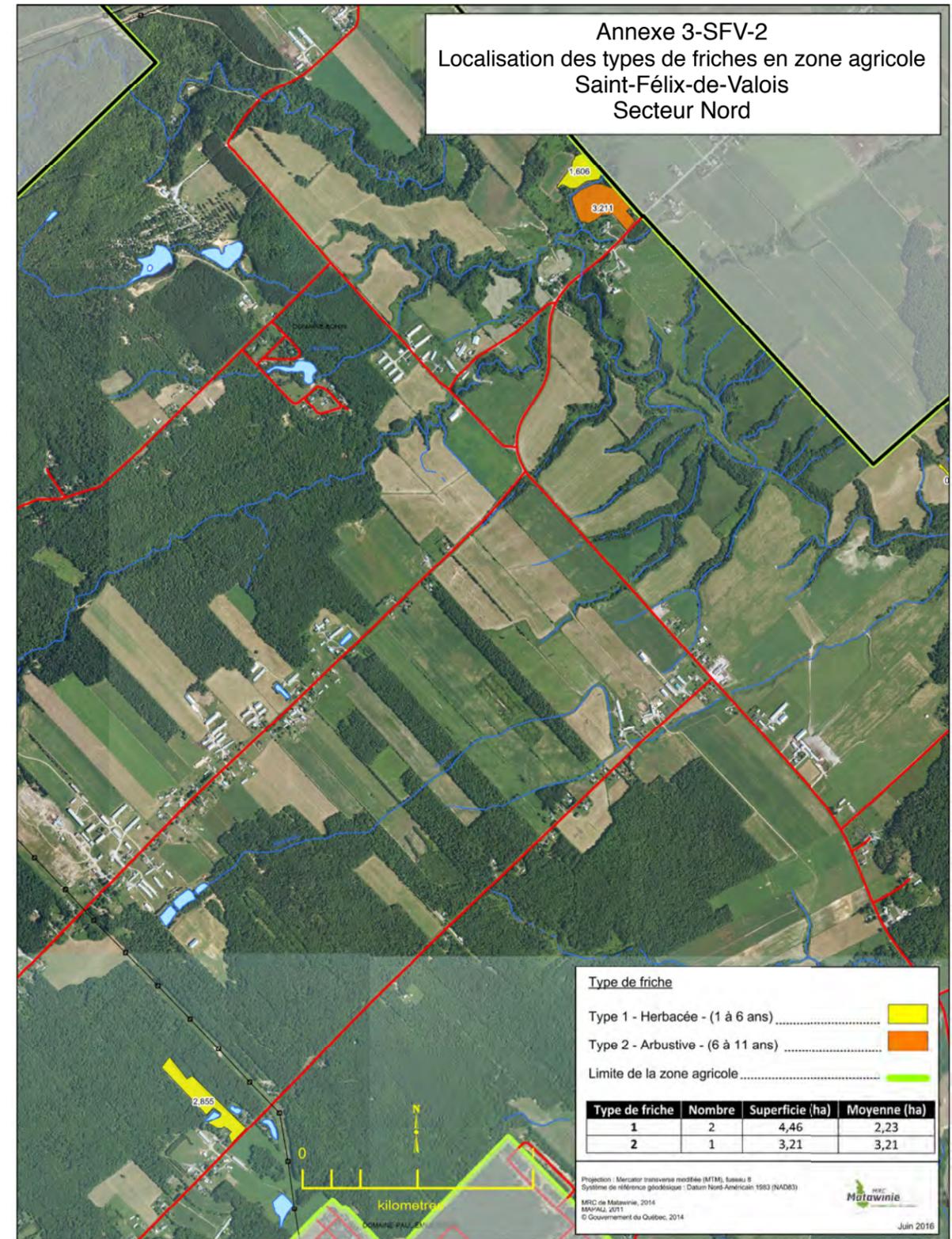
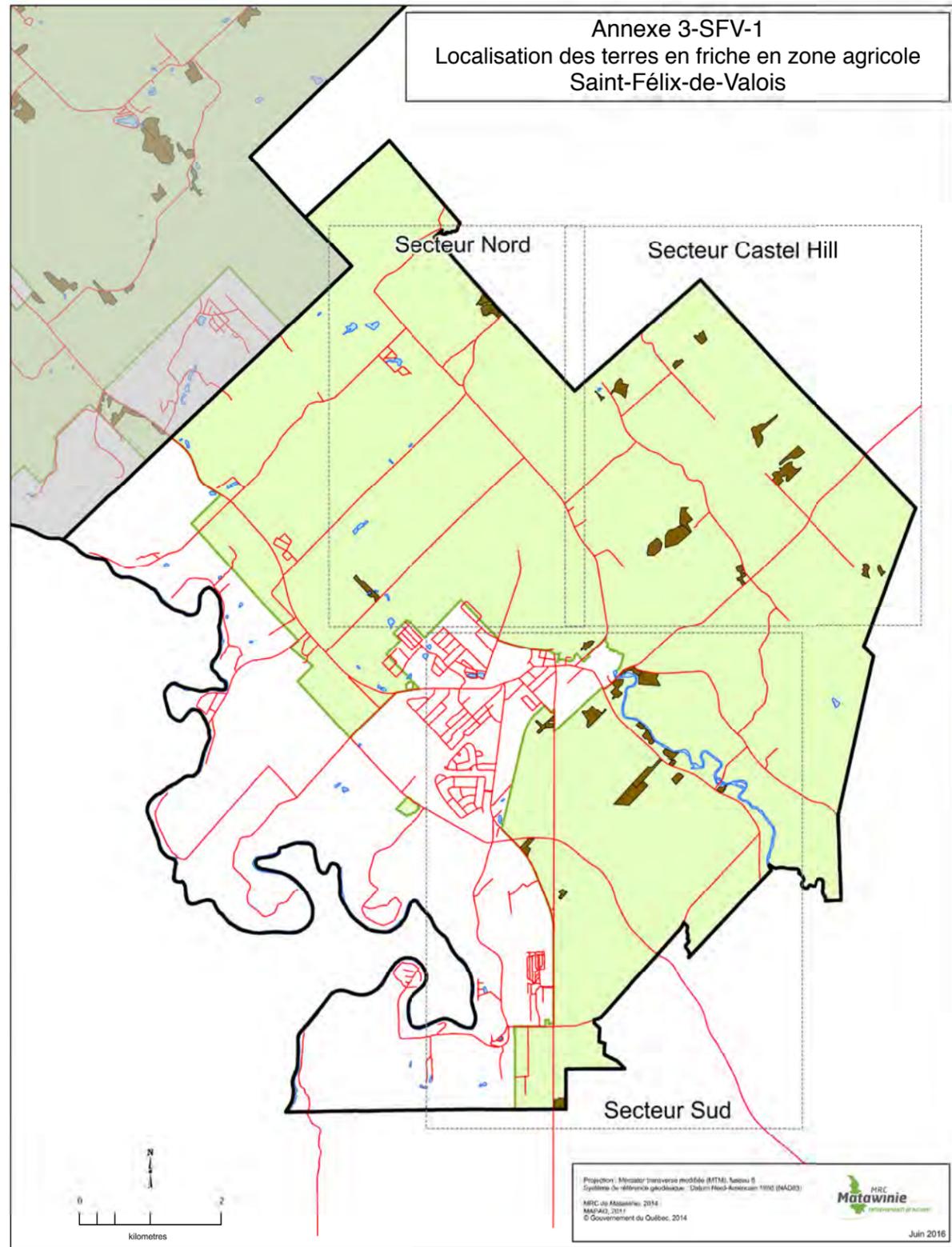


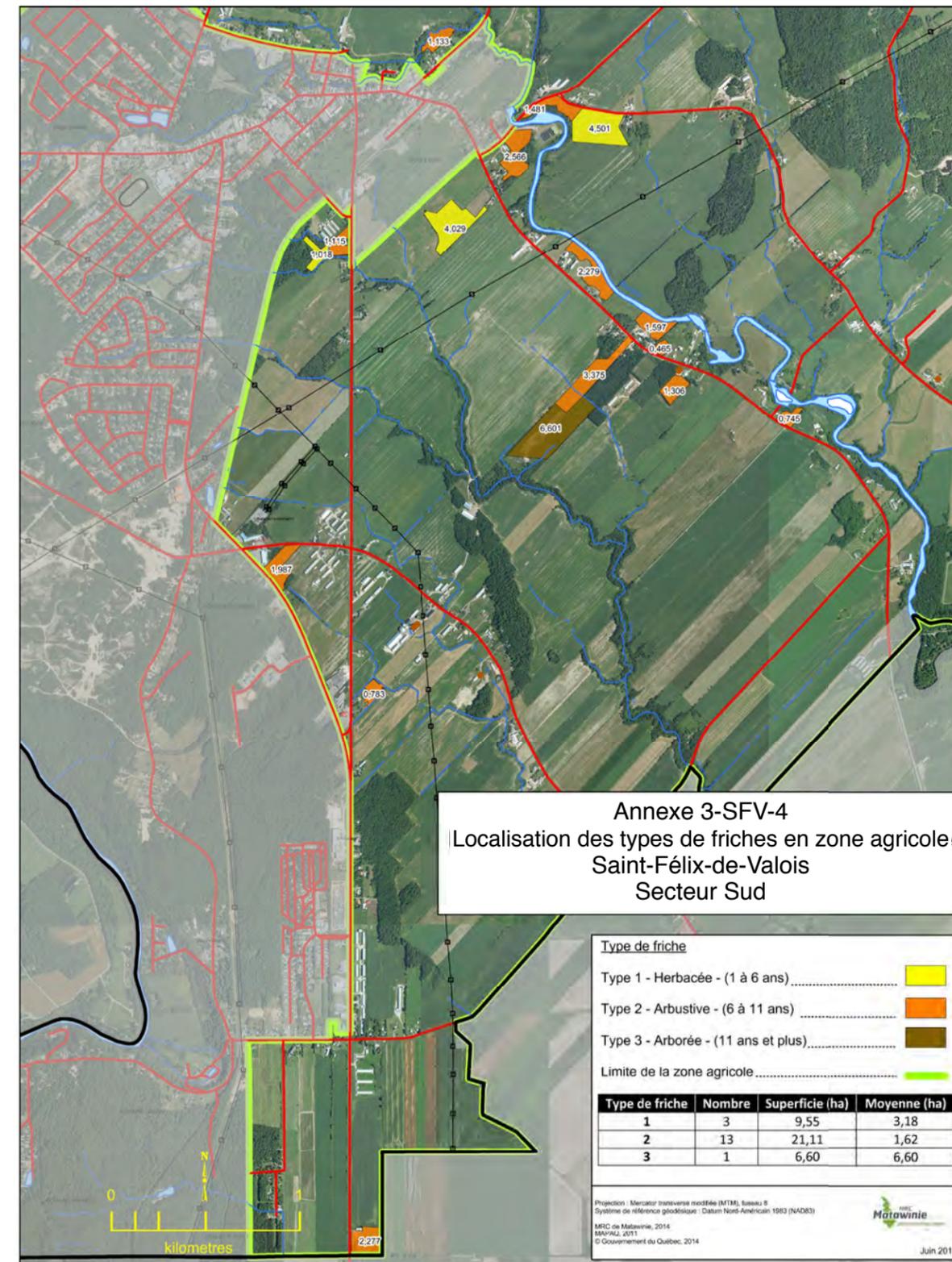
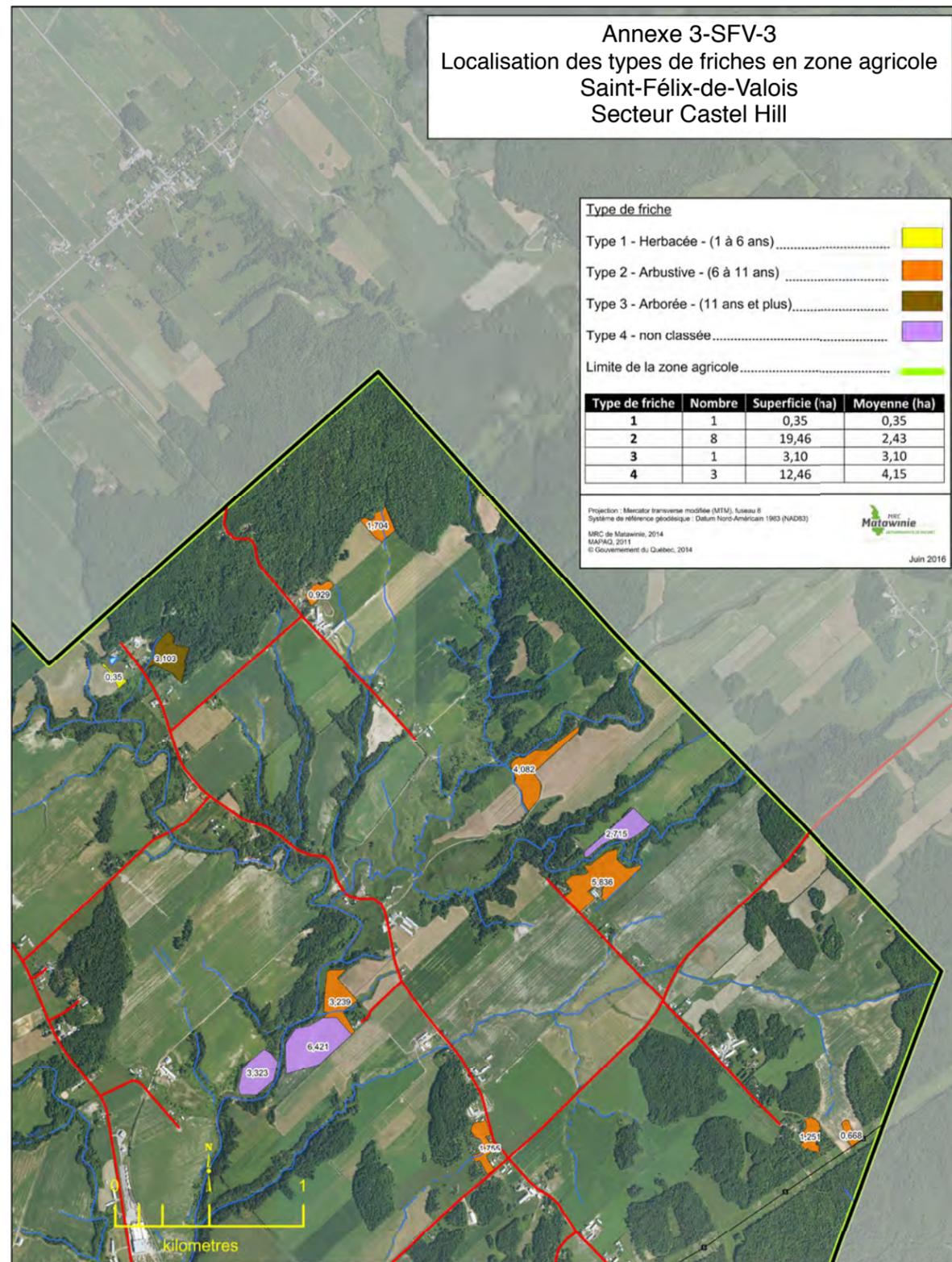


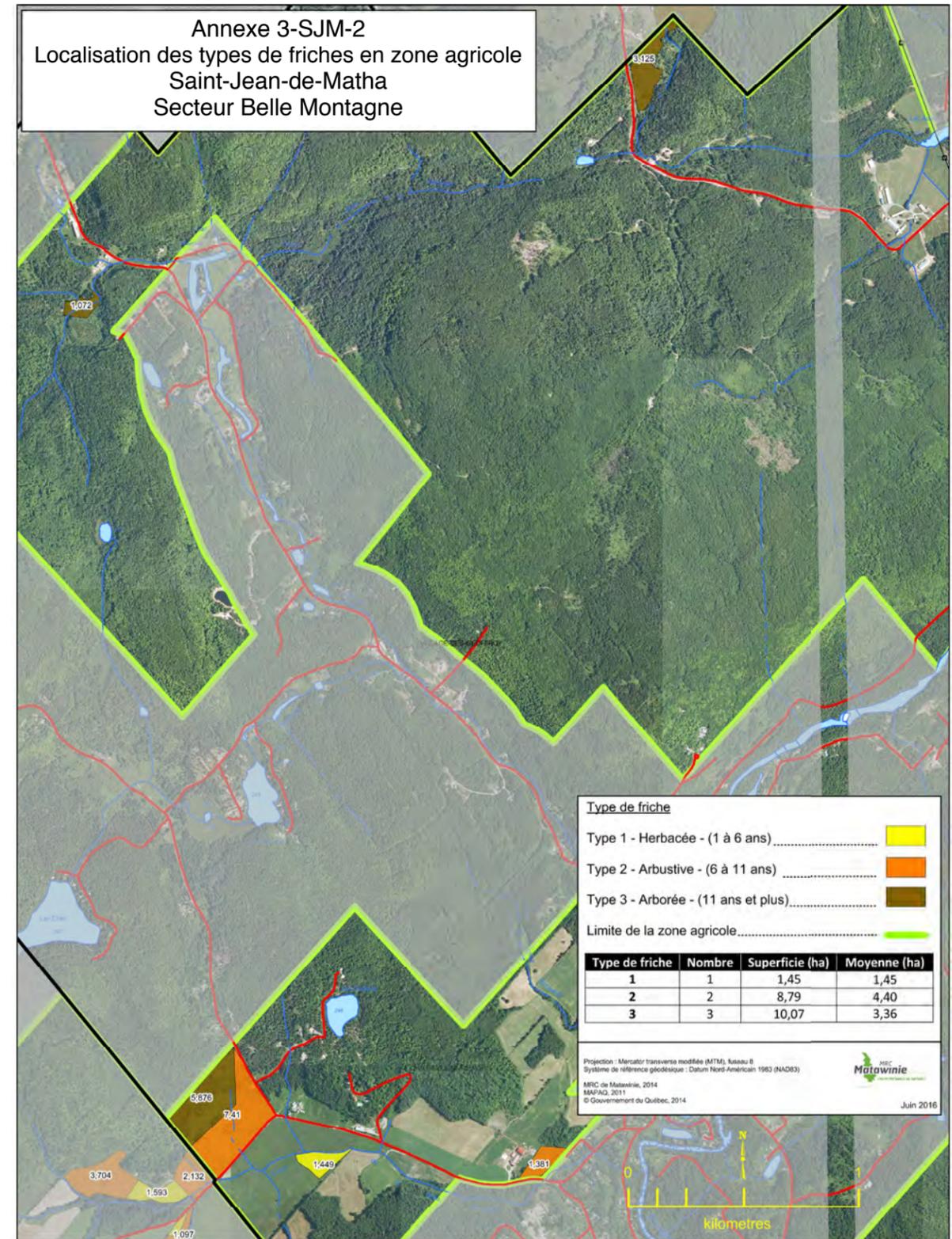
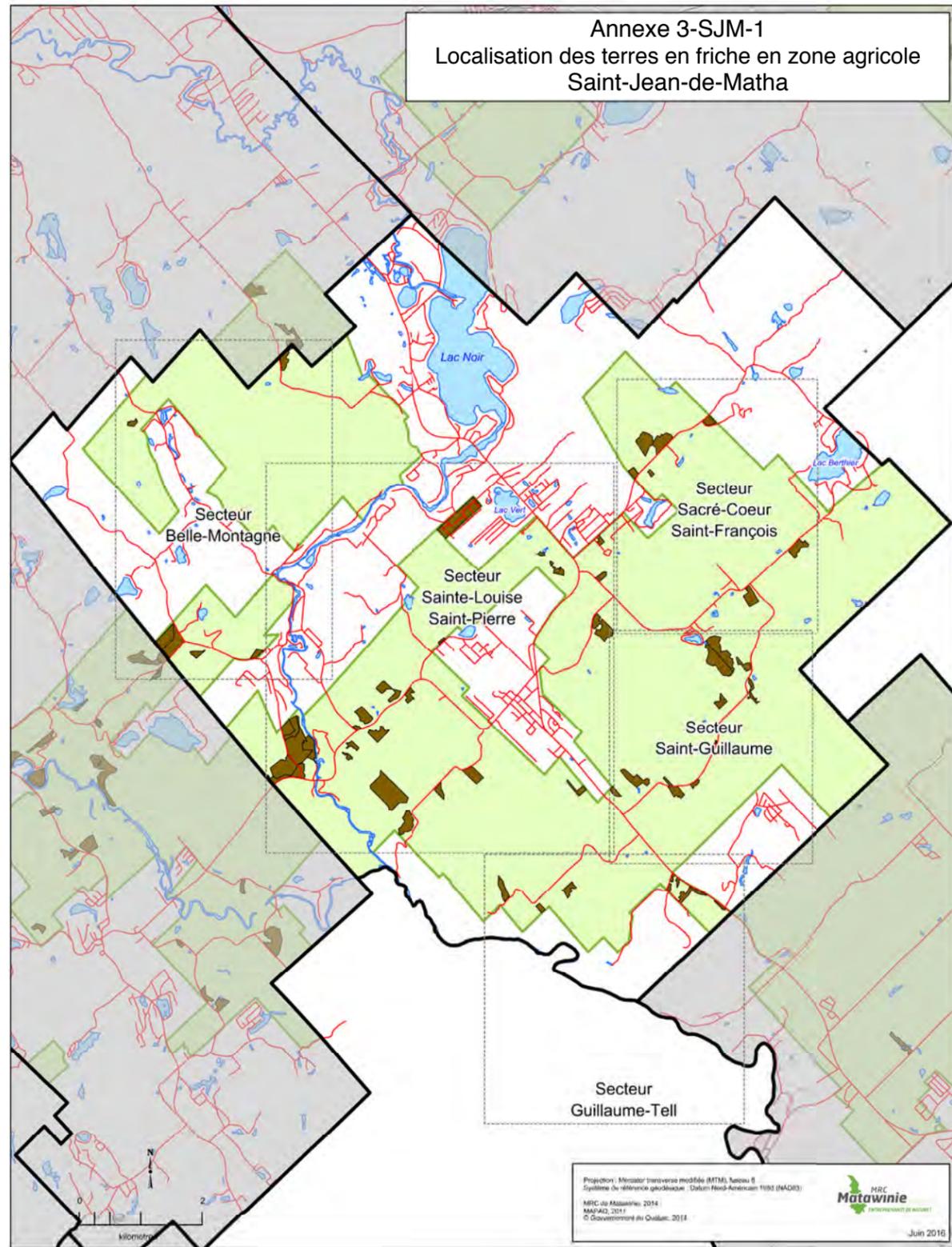


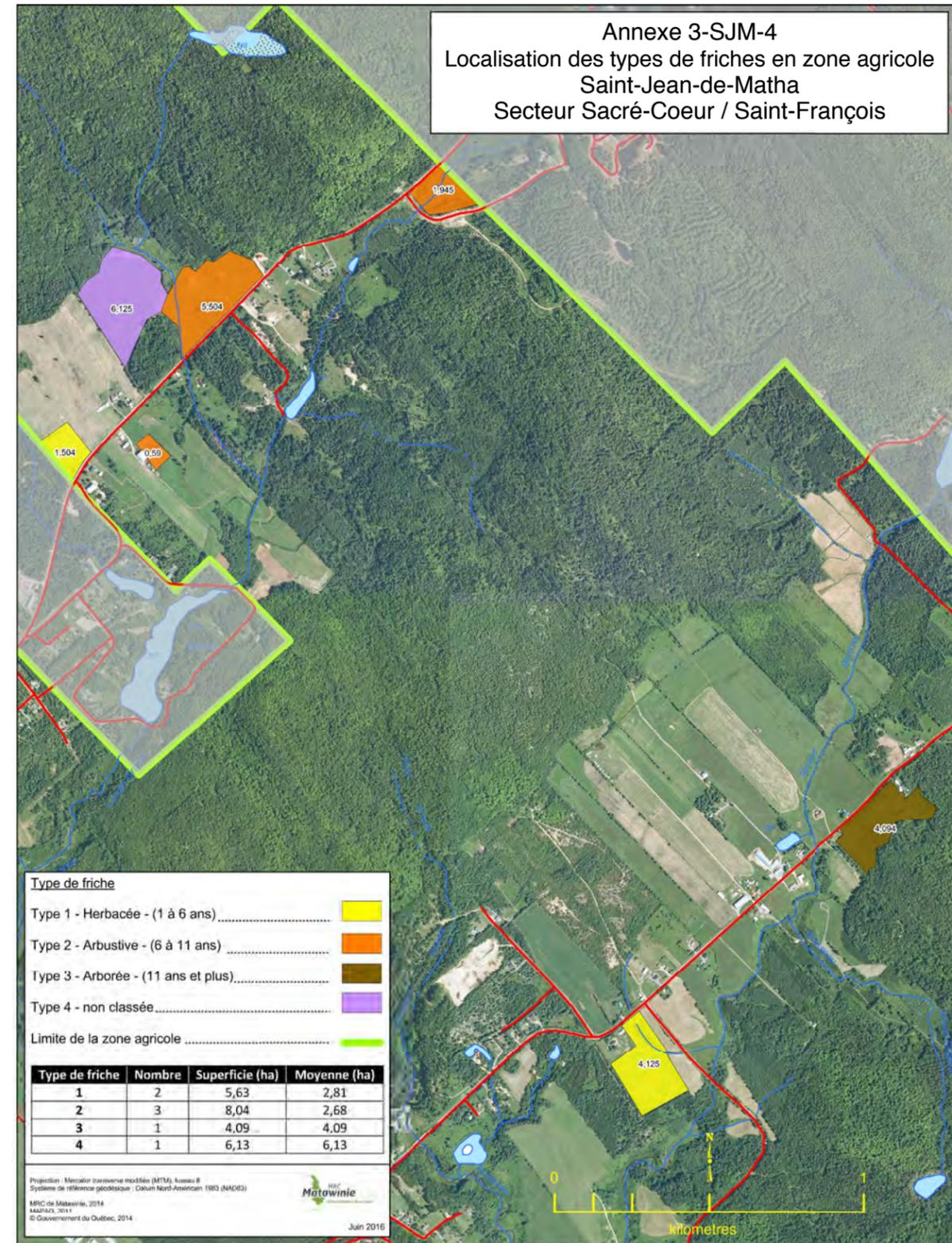
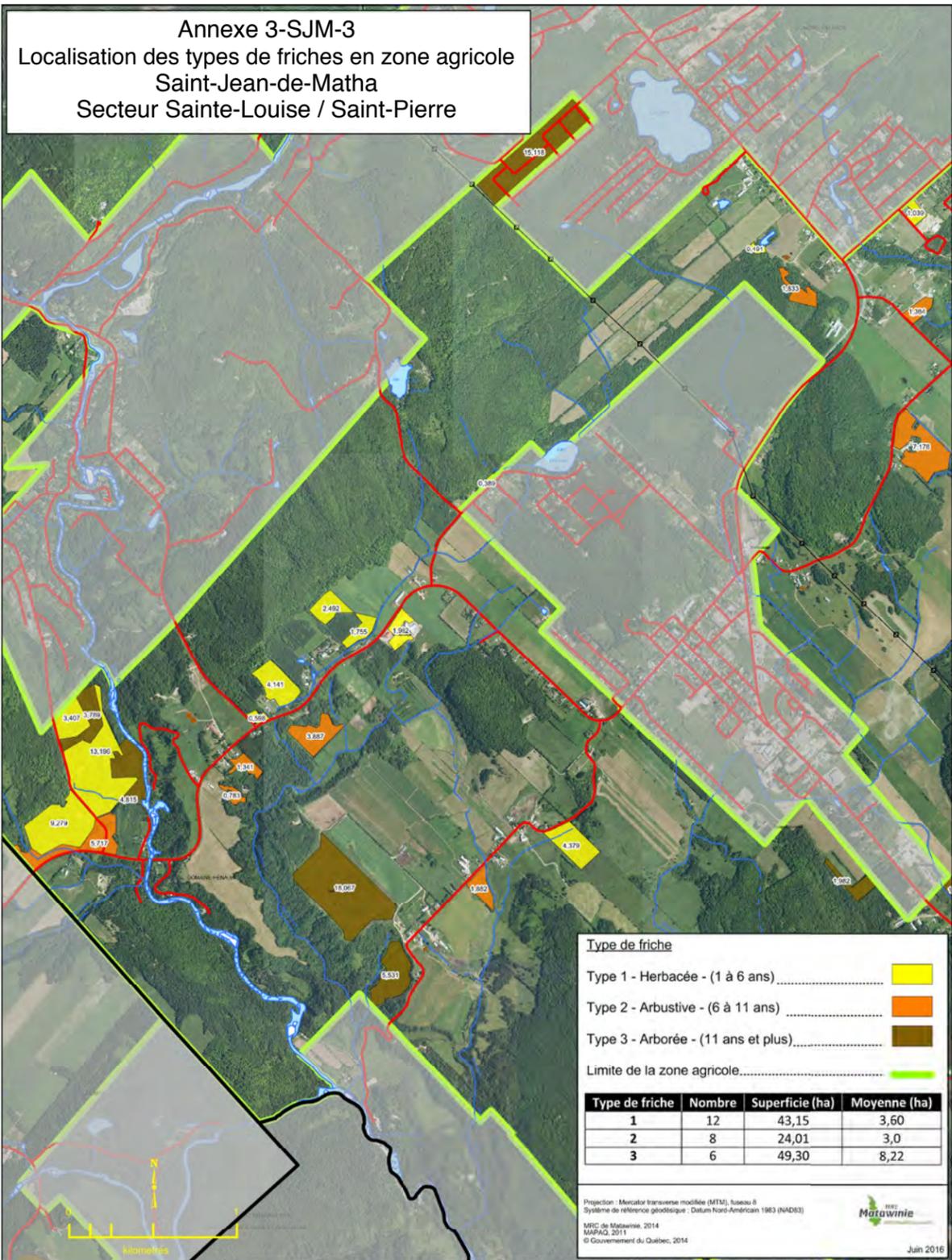






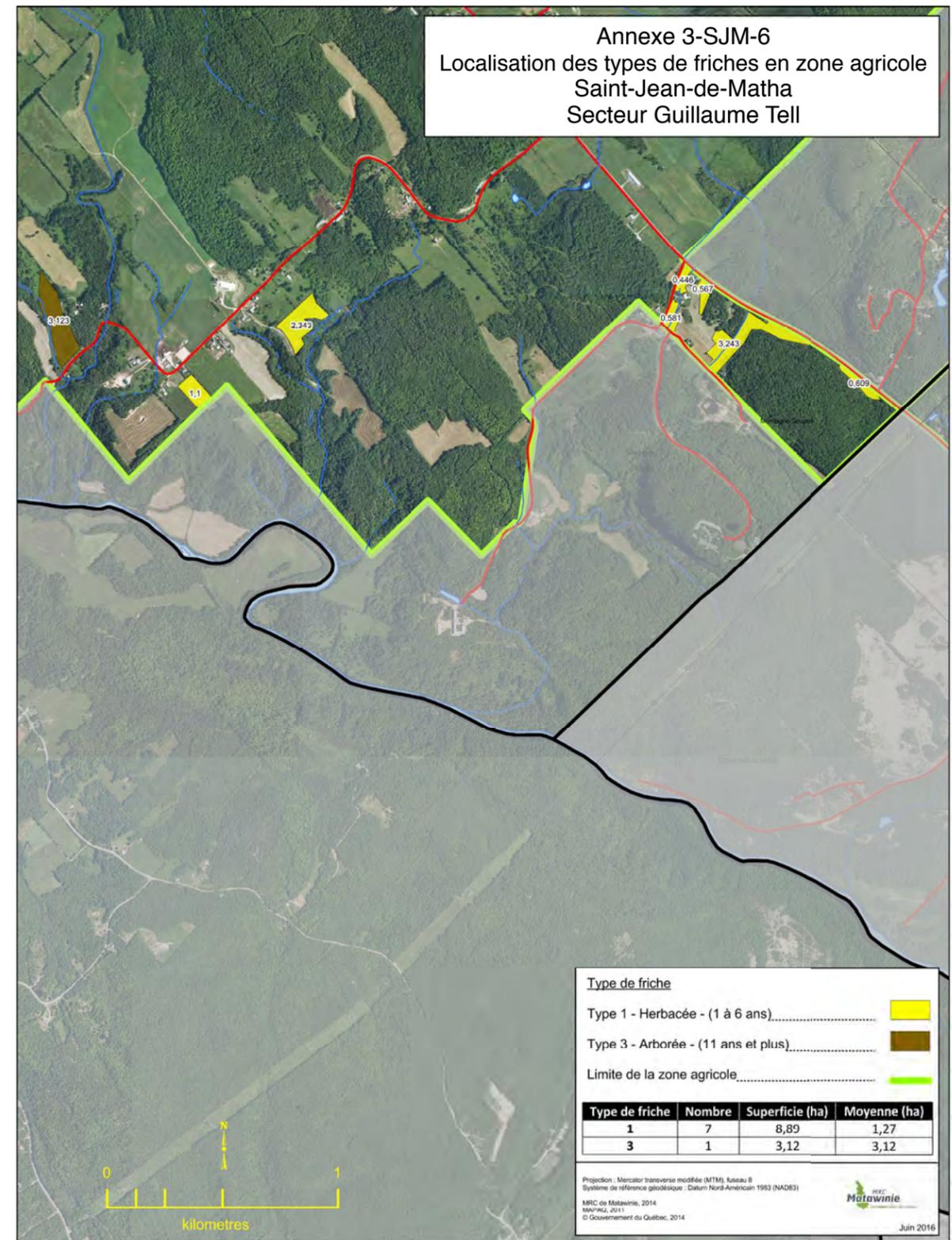
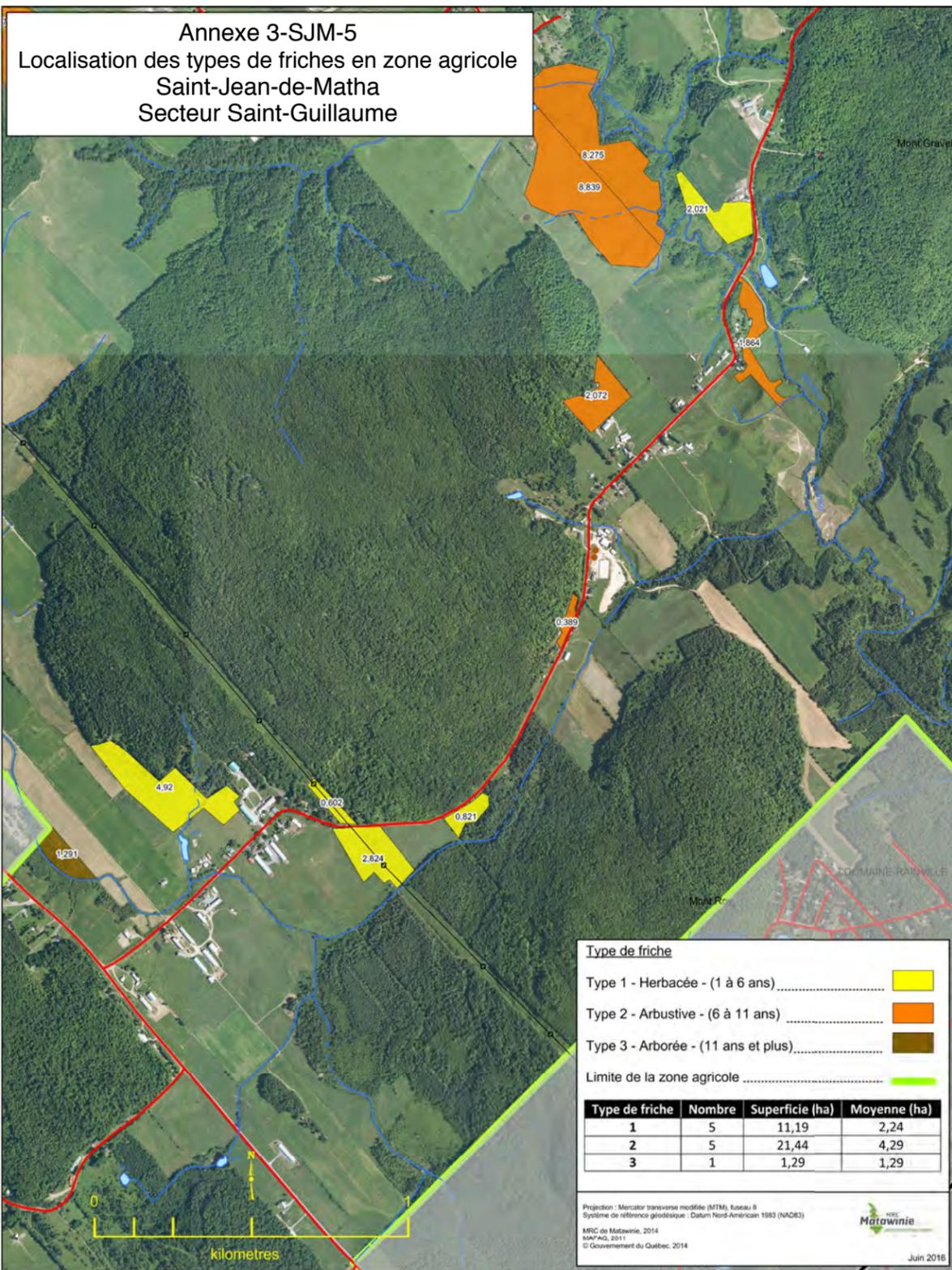


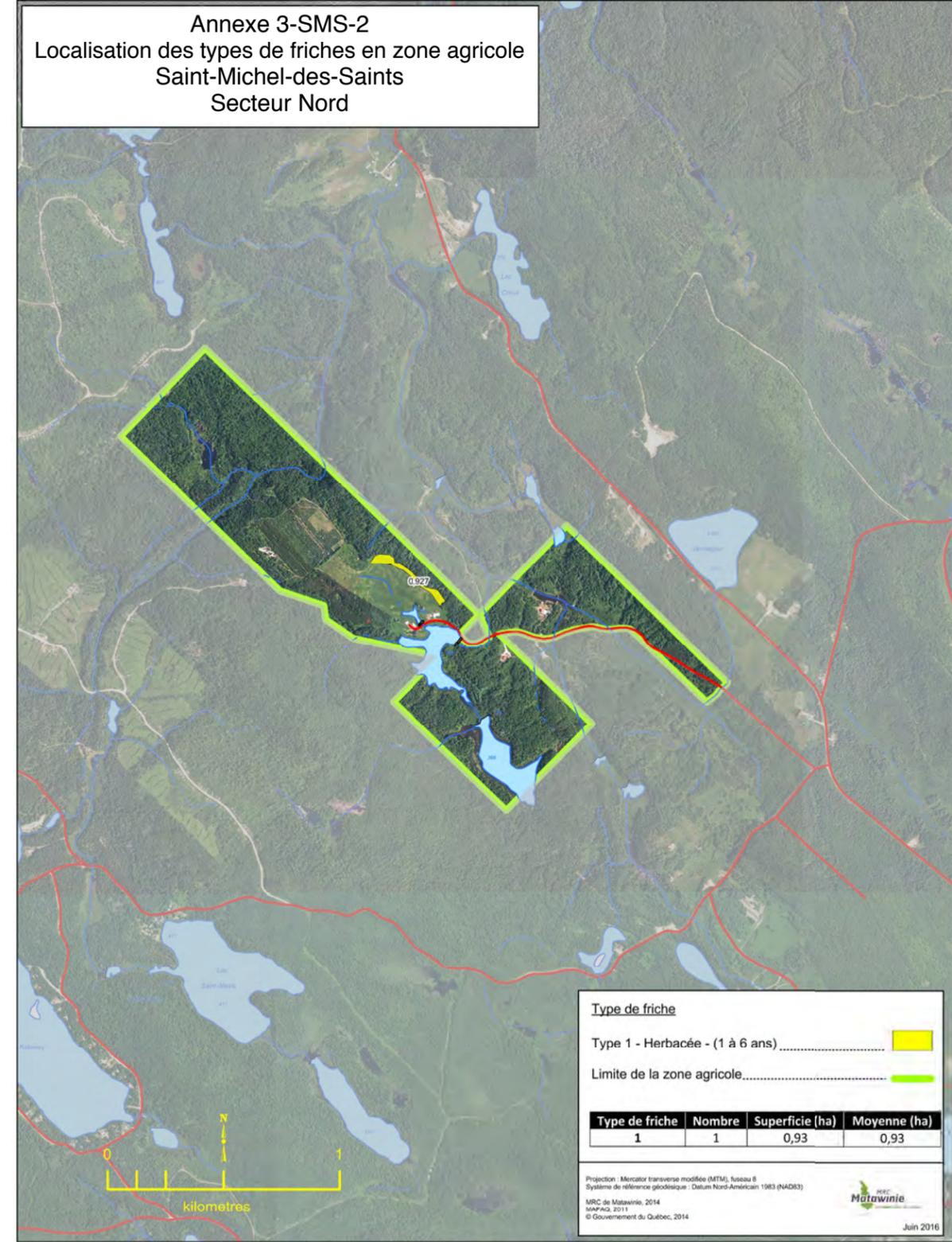
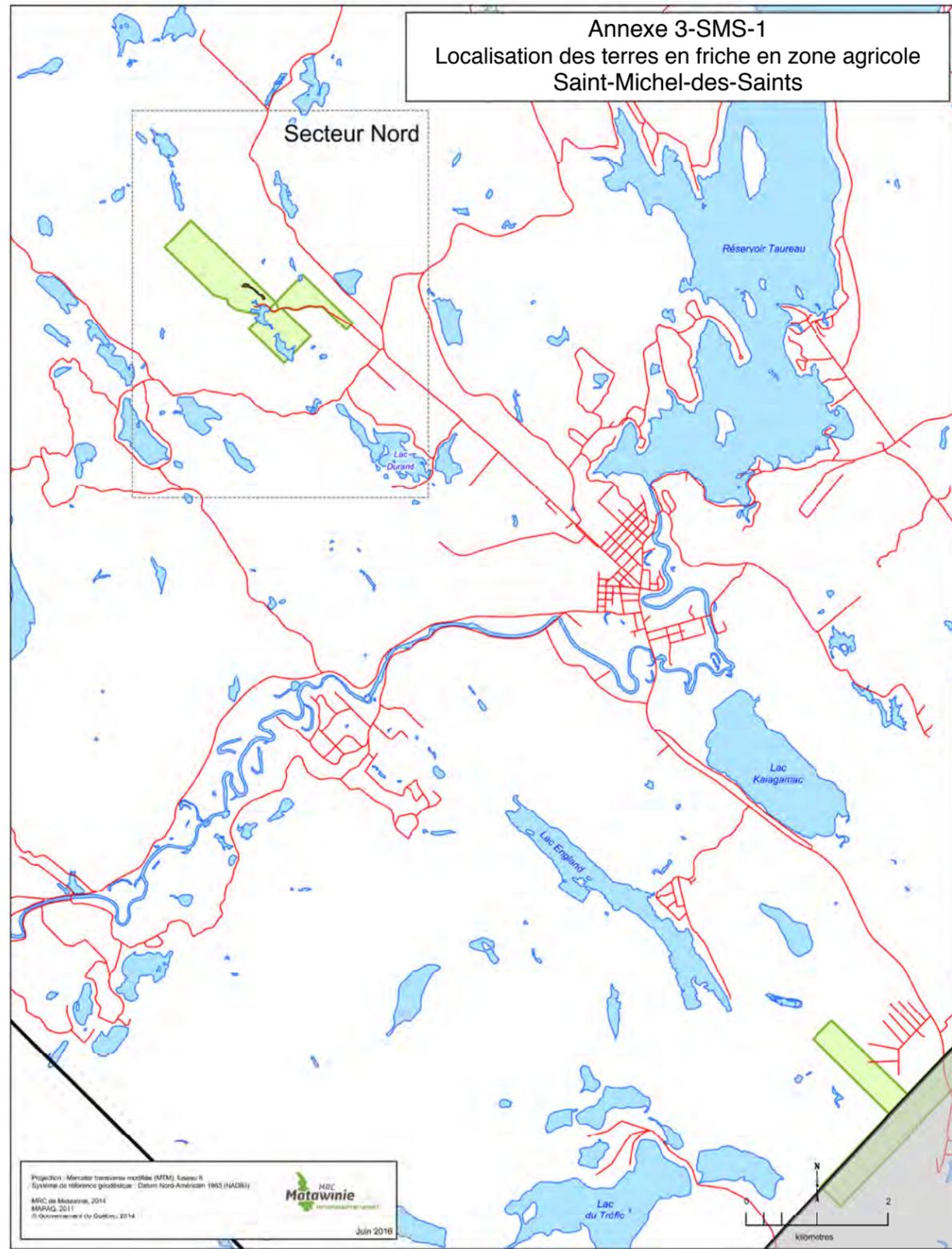


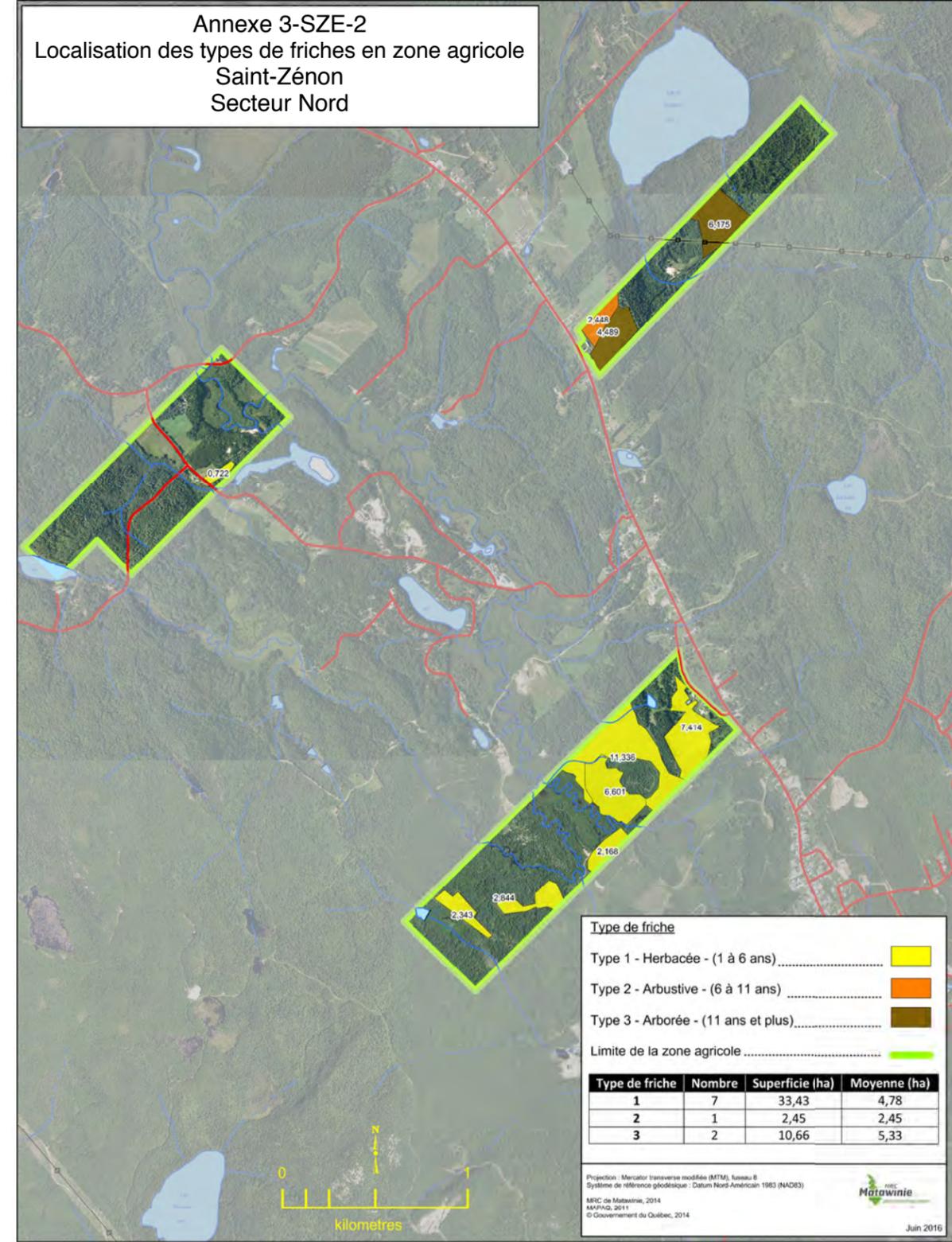
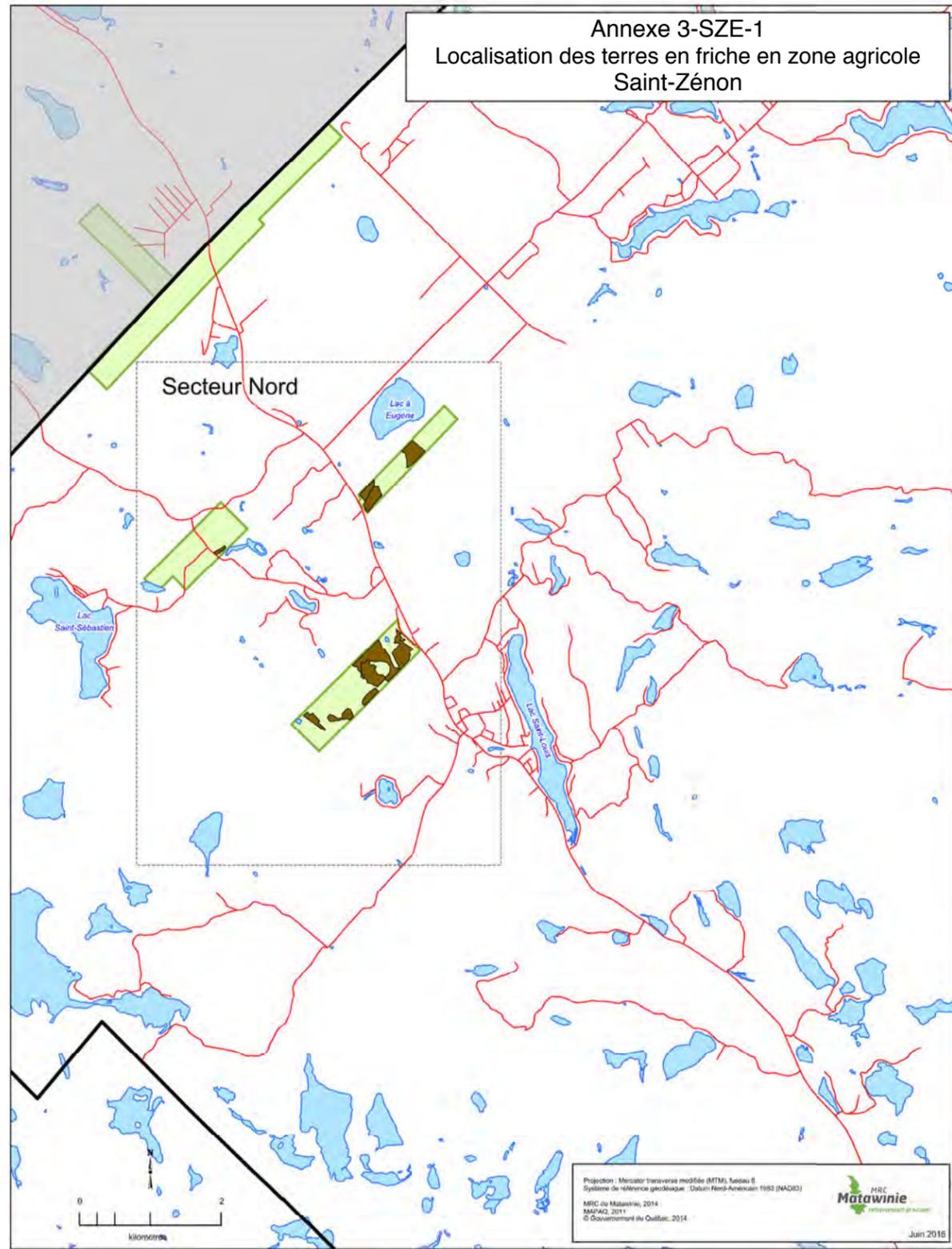


PDZA,
MRC
MATAWINIE

PDZA,
MRC
MATAWINIE

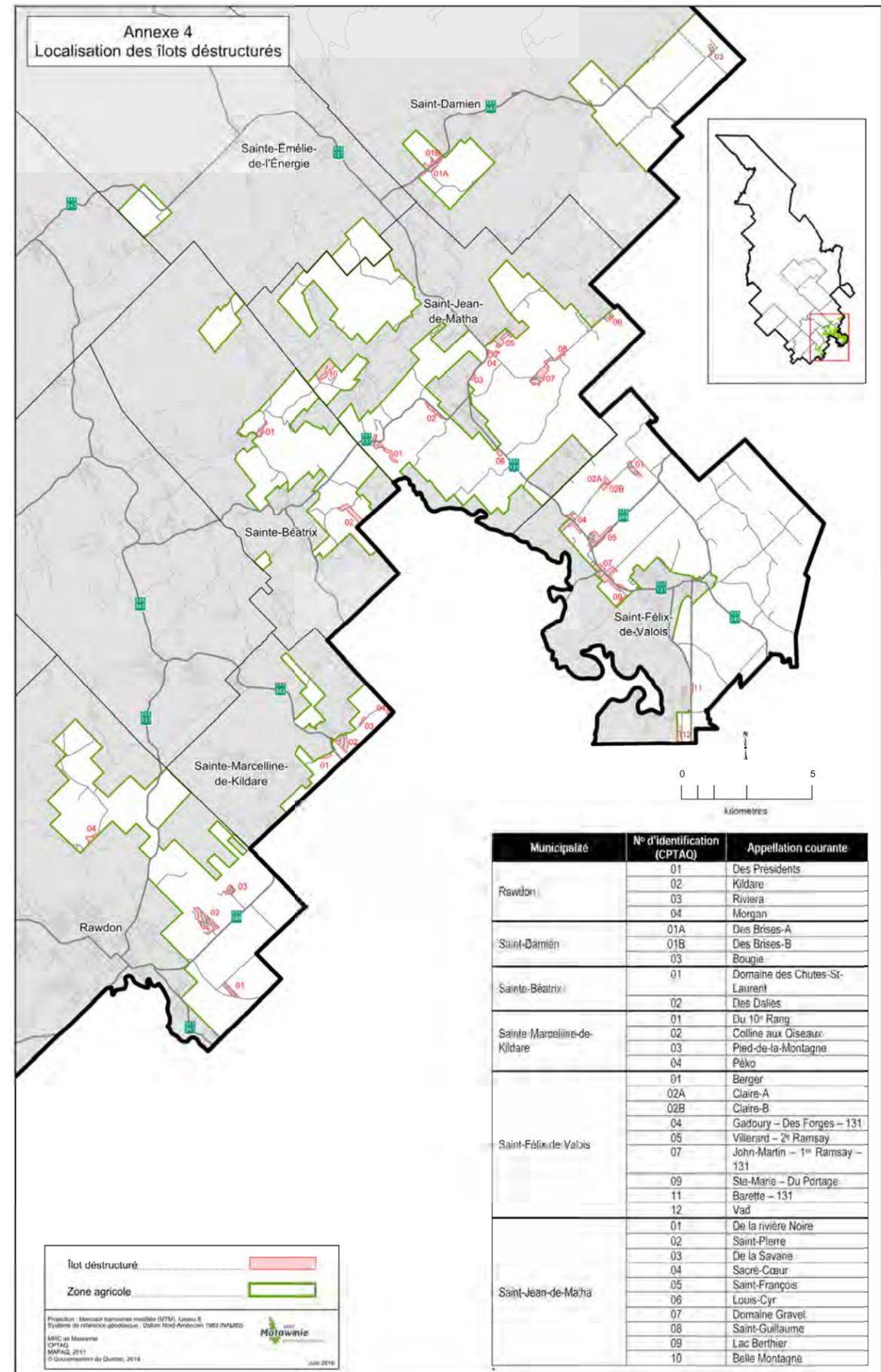






ANNEXE 4

LOCALISATION DES ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS

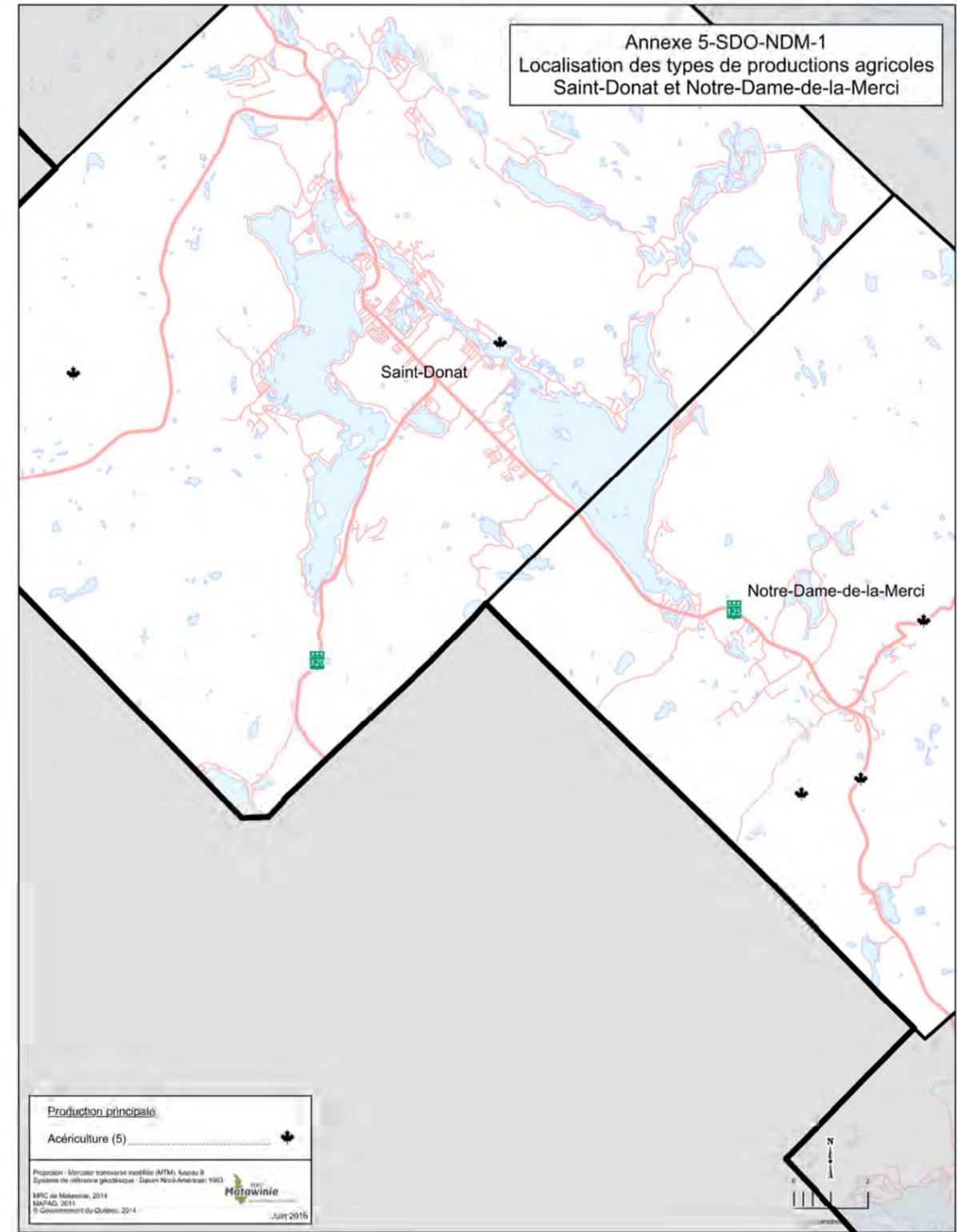
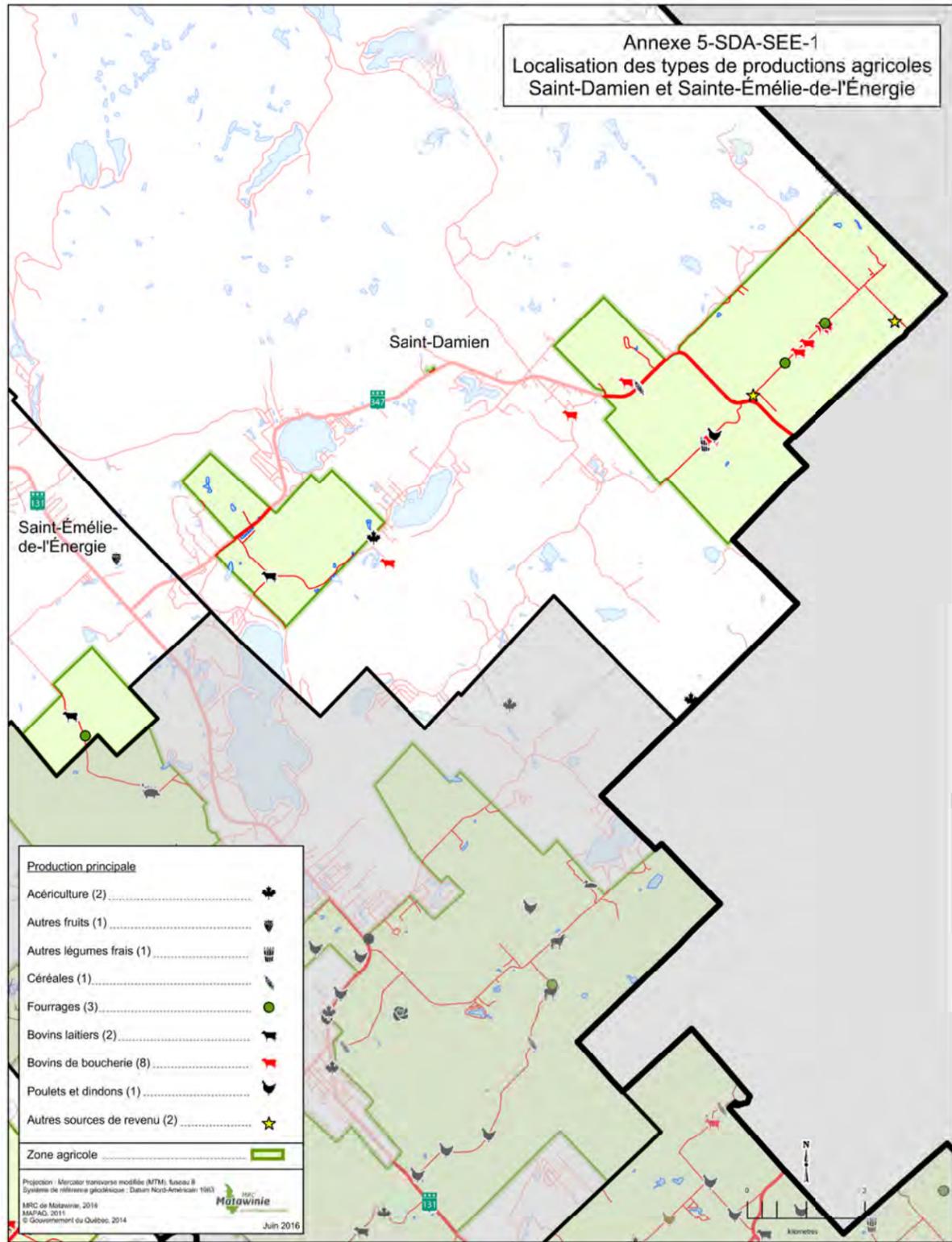


PDZA,

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

PDZA,

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

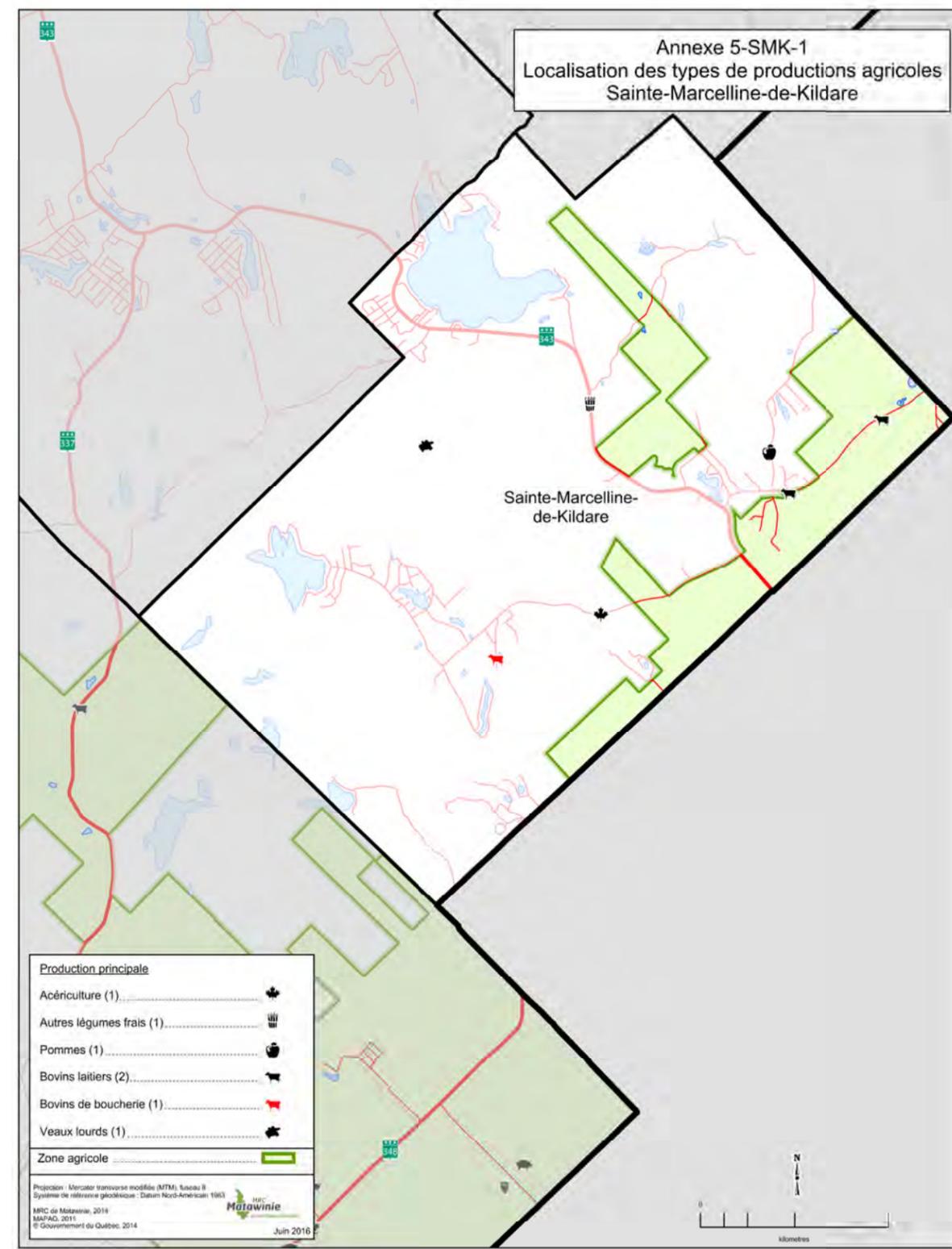
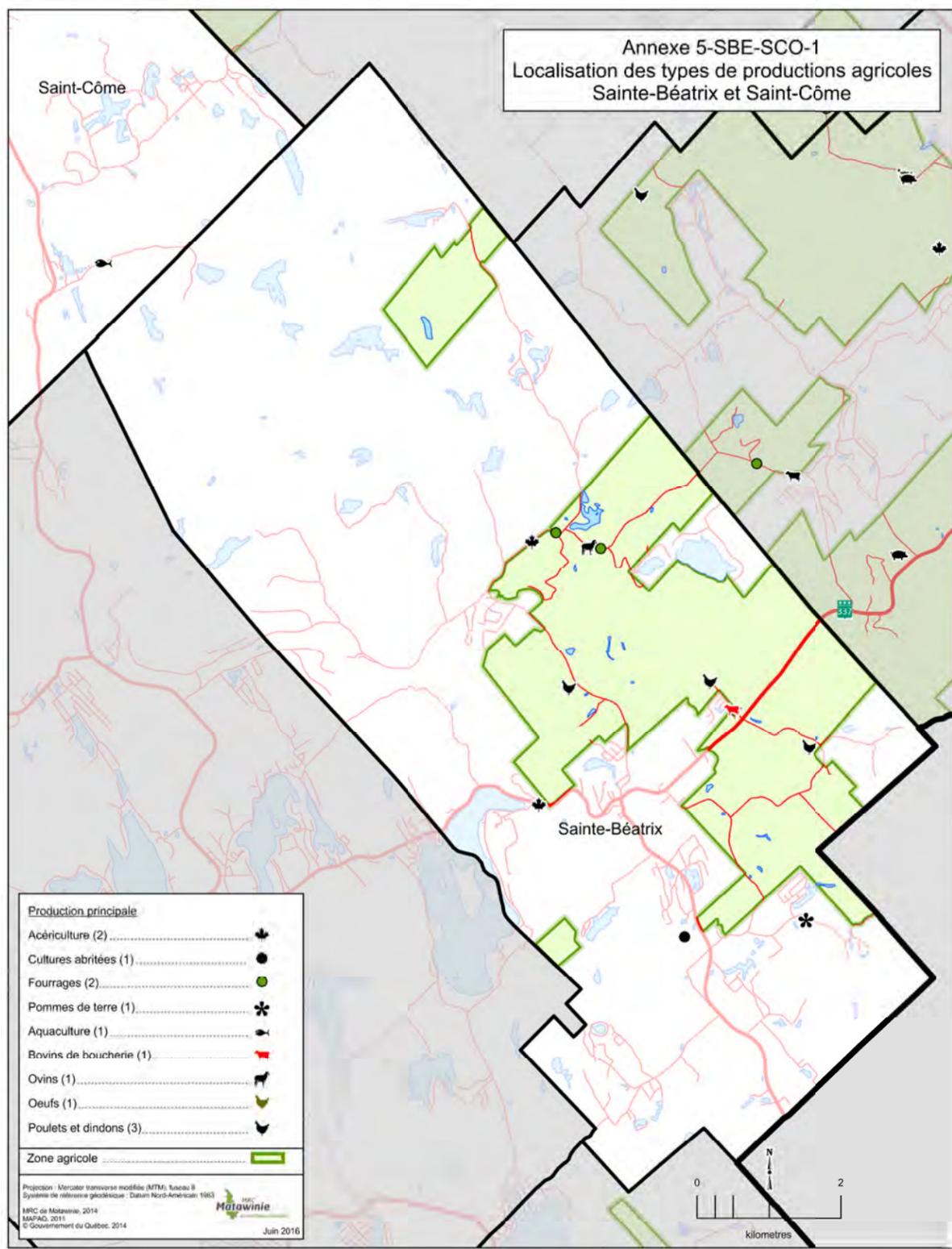


PDZA,

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

PDZA,

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

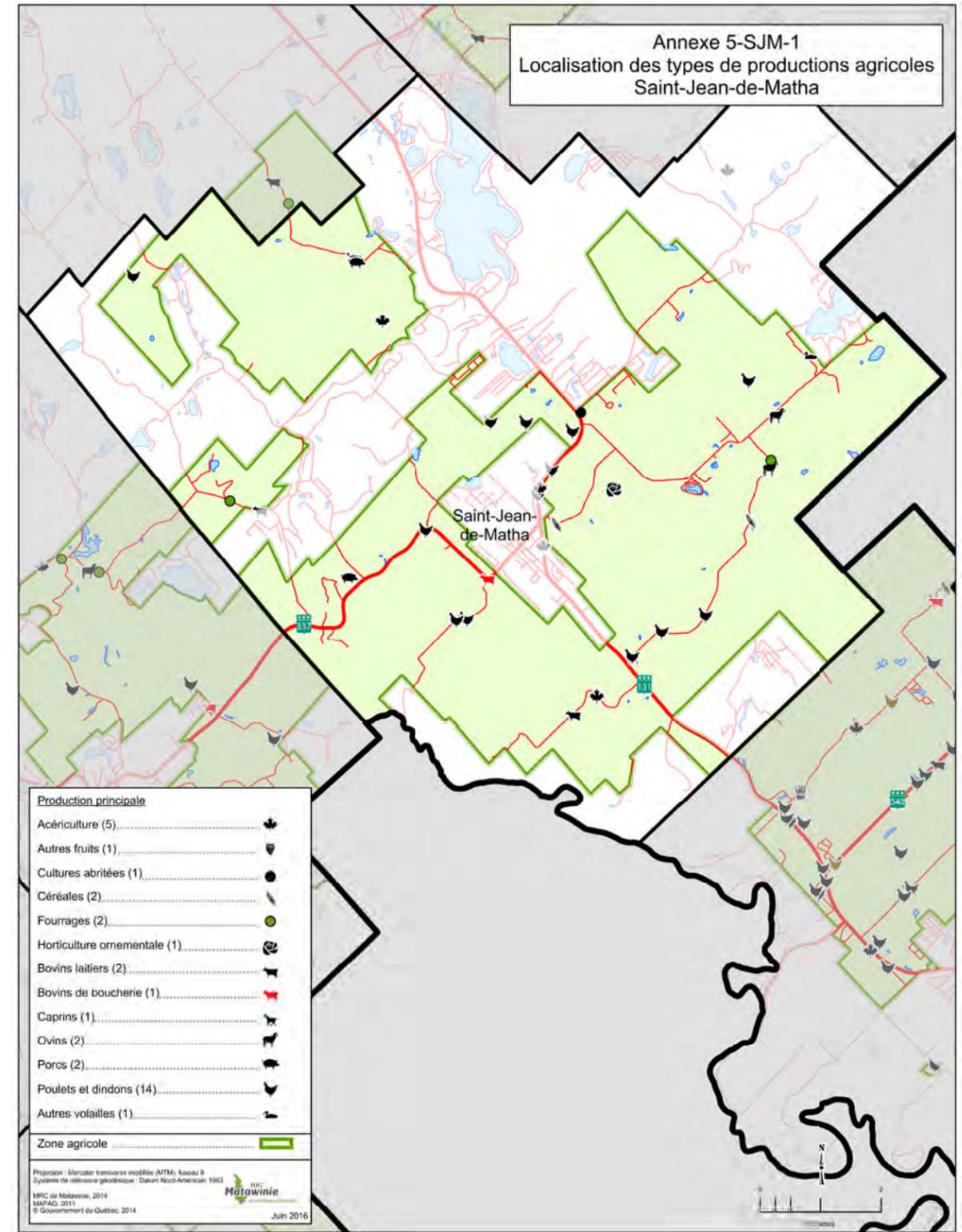
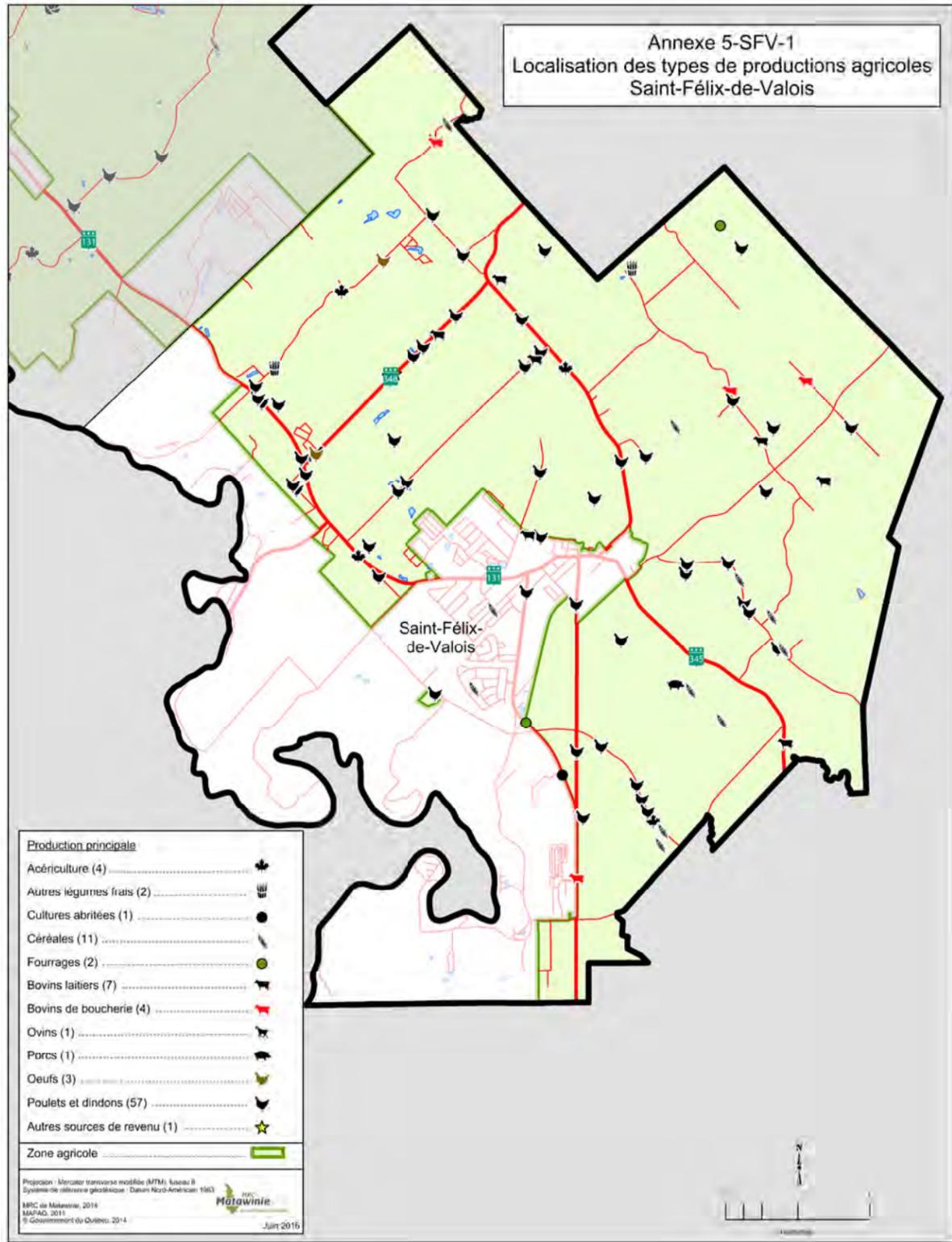


PDZA

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

PDZA

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E



PDZA

M
R
C

M
A
T
A
W
I
N
I
E

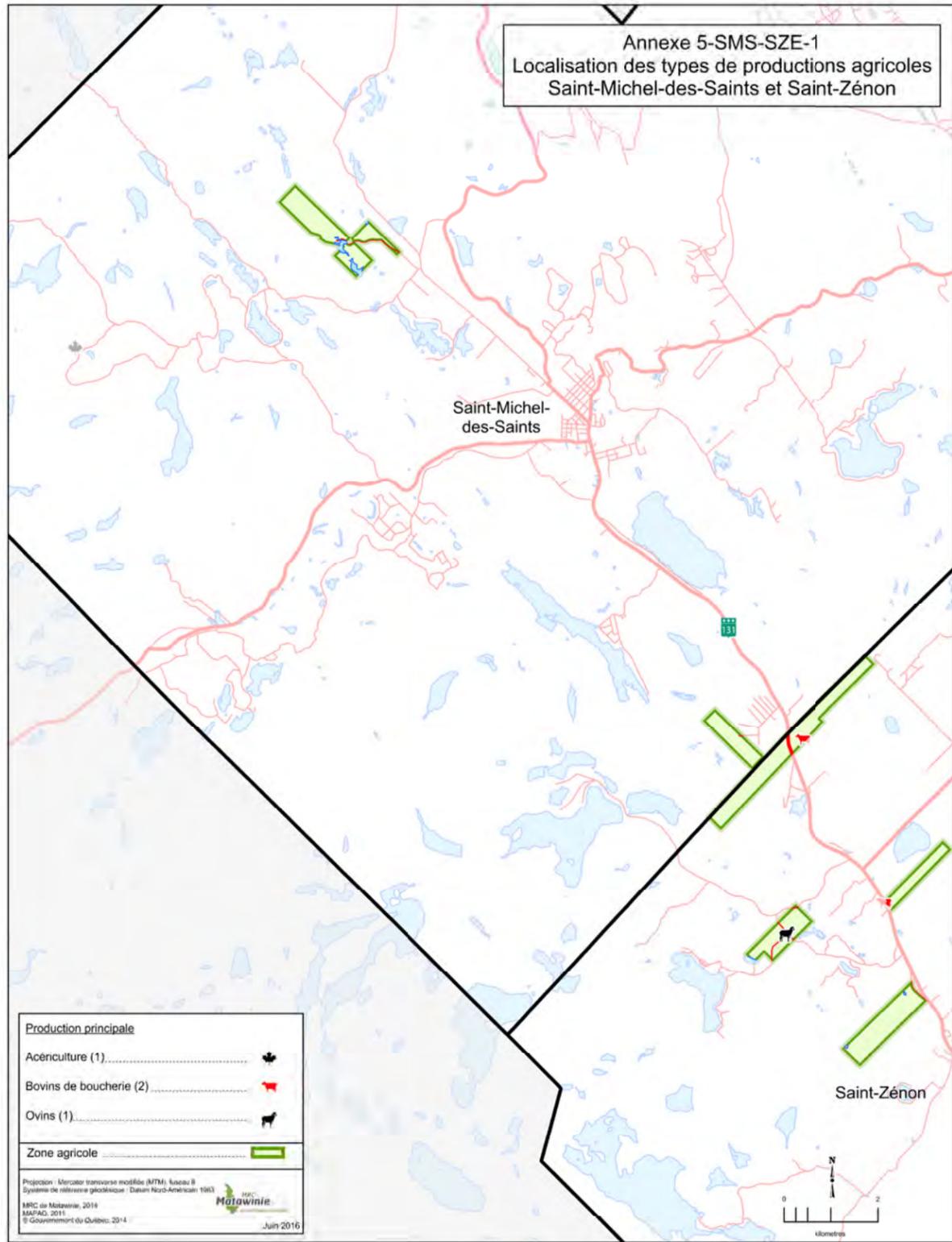
PDZA

M
R
C

M
A
T
A
W
I
N
I
E



Annexe 5-SMS-SZE-1
Localisation des types de productions agricoles
Saint-Michel-des-Saints et Saint-Zénon



PDZA,

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

PDZA,

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

ANNEXE 6

GOÛTEZ LANAUDIÈRE CIRCUITS TOURISTIQUES GOURMANDS

LANAUDIÈRE

À quelques kilomètres au nord de Montréal, l'aire Lanaudière offre une palette variée de produits agricoles et gastronomiques. C'est pourquoi elle est devenue un territoire privilégié pour les amateurs de produits locaux, transformés et élaborés par vous-même.

Il vous reste à découvrir les circuits touristiques gourmands de Lanaudière pour profiter pleinement de ce territoire riche en produits locaux et transformés.

Voir les guides à l'adresse :

- Départements de produits régionaux
- Villes du Québec et de leur territoire
- Services publics et autres de chaque région
- Sites gouvernementaux
- Autochtones
- Centres d'interprétation

Respectez les règles de conduite et les règles de sécurité. Et profitez au maximum de votre séjour dans ce territoire riche en produits locaux et transformés.

POUR PLUS D'INFORMATIONS
450 834-2535 / 1 800 363-2788
GOUTZLANAUDIERE.CA

CIRCUITS TOURISTIQUES GOURMANDS

Goûtez Lanaudière
goutzlanaudiere.ca

goutzlanaudiere.ca

Produits régionaux
Circuits touristiques gourmands
Partenaires certifiés

LANAUDIÈRE

LA CHARTRE DE QUALITÉ ET D'AUTENTICITÉ GOÛTEZ LANAUDIÈRE!
CIRCUITS TOURISTIQUES GOURMANDS

AUTOCOURTES - JUIN À OCTOBRE

ÉVÉNEMENTS

MARCHÉS

LA CHARTRE DE QUALITÉ ET D'AUTENTICITÉ GOÛTEZ LANAUDIÈRE!

CIRCUITS TOURISTIQUES GOURMANDS

AUTOCOURTES - JUIN À OCTOBRE

ÉVÉNEMENTS

MARCHÉS

PDZA

PDZA

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

M
R
C
M
A
T
A
W
I
N
I
E

ANNEXE 7

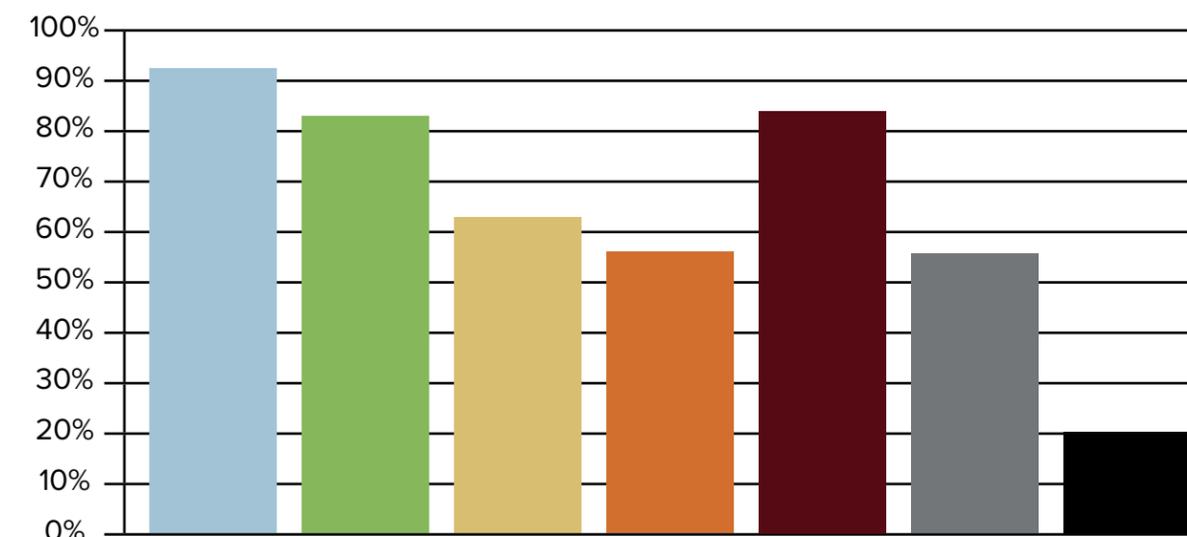
RAPPORTS DES CONSULTATIONS

QUESTIONNAIRES AUX PRODUCTEURS AGRICOLES

SYNTHÈSE DES RÉPONSES

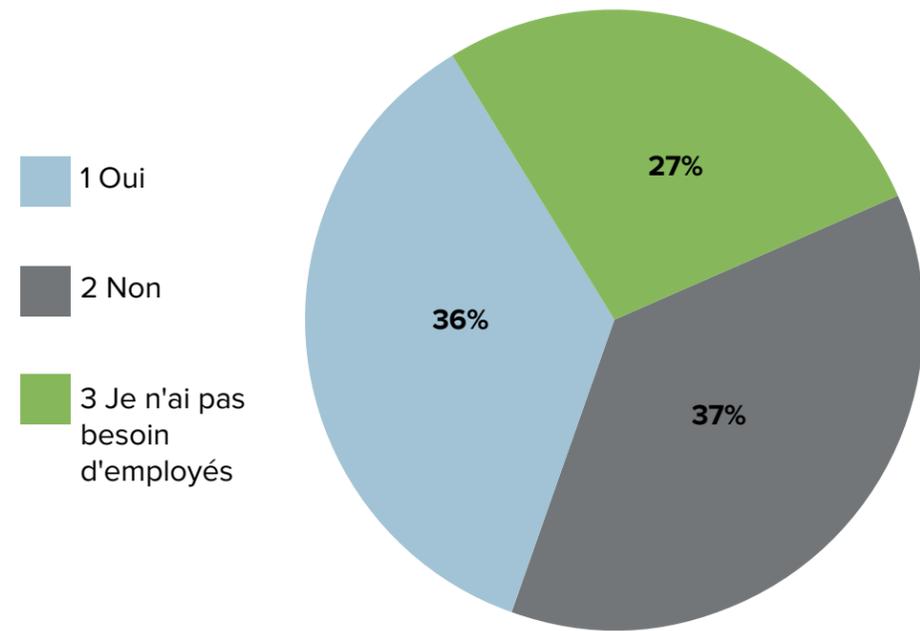
Le 17 novembre 2014, plus de 216 questionnaires ont été transmis aux producteurs agricoles de la MRC de Matawinie. 59 questionnaires complétés ont été reçus, correspondant à un taux de réponse de 27 %.

QUESTION 1 : En plus des produits agricoles, l'agriculture peut jouer d'autres rôles dans la communauté. Veuillez indiquer quels sont les autres rôles de l'agriculture en Matawinie.

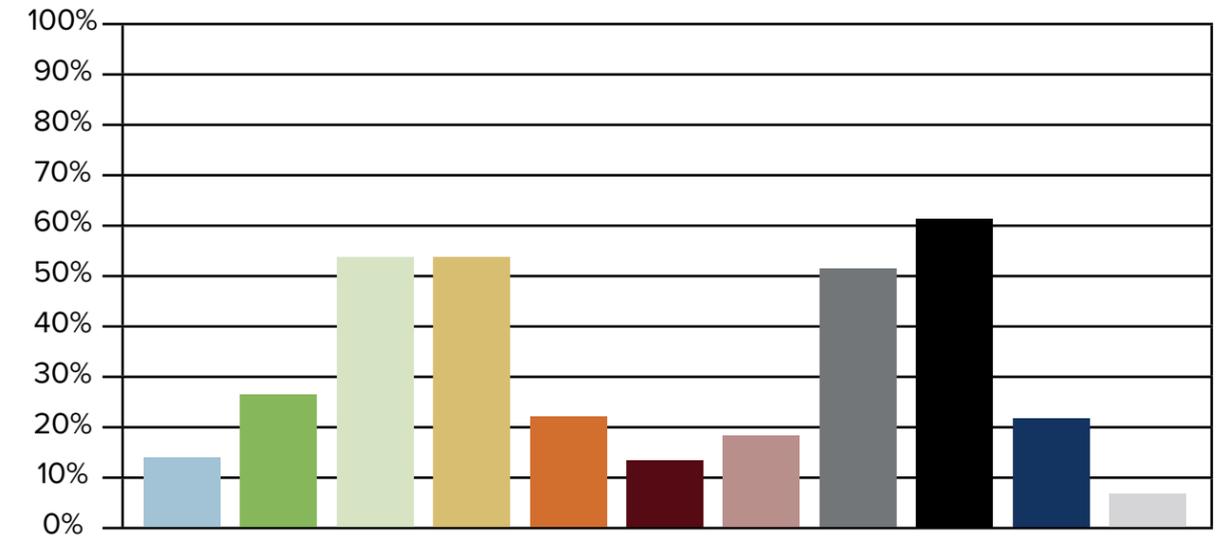


- 1 L'agriculture présente des retombées économiques locales (emplois, revenus)
- 2 L'agriculture fournit des paysages de qualité pour les résidents et les visiteurs
- 3 L'agriculture remplit un rôle social (réseau d'entraide, vitrine pédagogique pour les jeunes, etc.)
- 4 L'agriculture contribue à la conservation de certains bâtiments à valeur patrimoniale
- 5 L'agriculture contribue à la protection de l'environnement
- 6 L'agriculture procure un espace pour les loisirs
- 7 Autre contribution apportée par l'agriculture

QUESTION 2 : Avez-vous de la difficulté à obtenir de la main-d'œuvre qualifiée pour travailler à votre ferme?

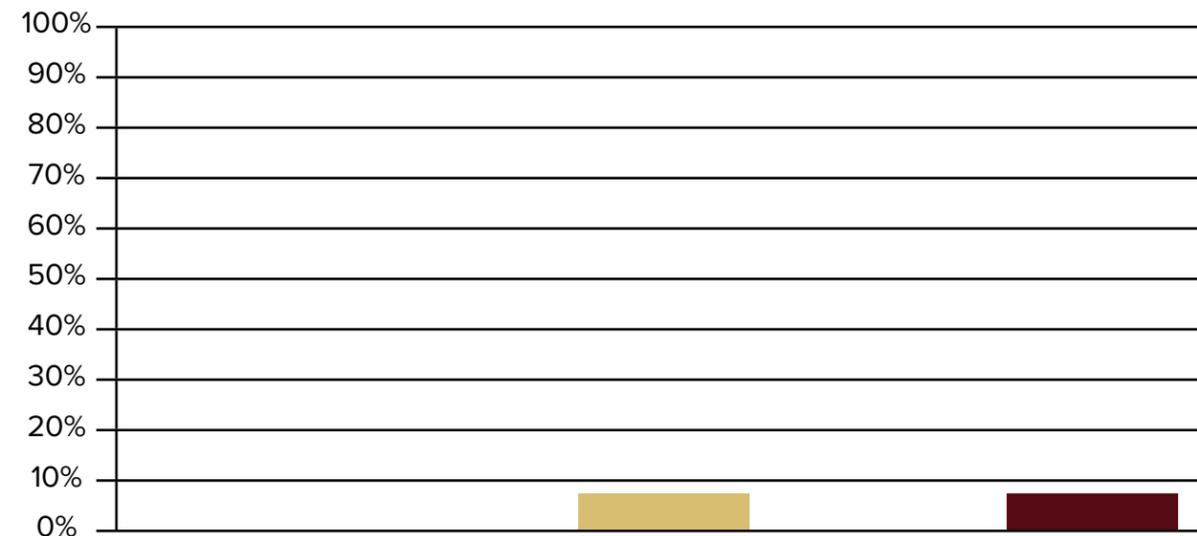


QUESTION 3 : Quelles pratiques respectueuses de l'environnement avez-vous mises en place?



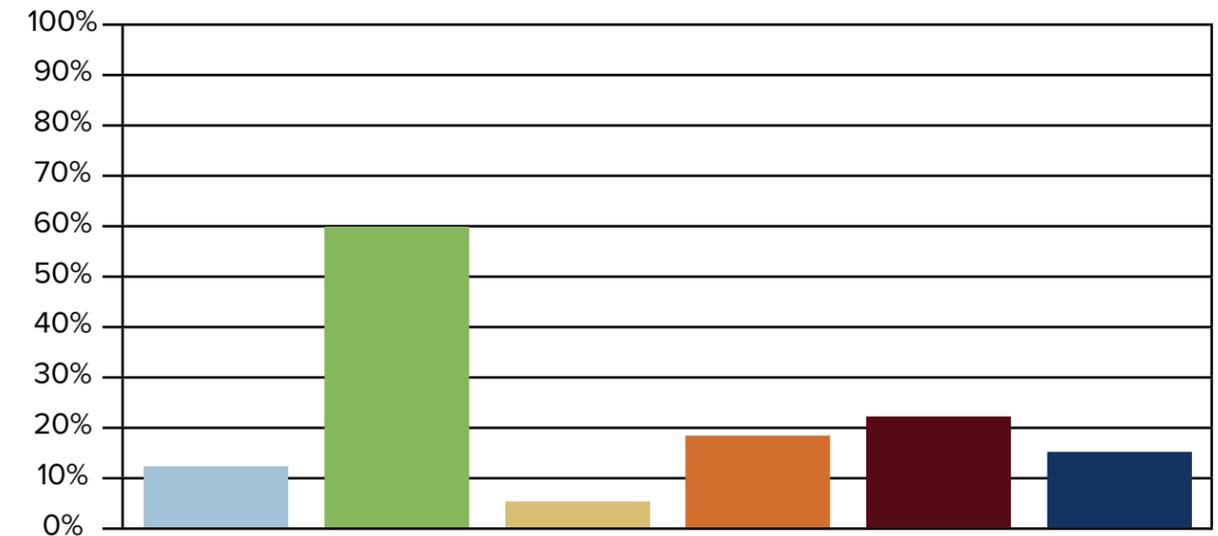
- 1 Semis directs
- 2 Arrosage réduit
- 3 Rotation des cultures
- 4 Engrais vert (lisier, fumier)
- 5 Lutte intégrée aux mauvaises herbes
- 6 Lutte biologique aux insectes nuisibles
- 7 Haie brise-vent
- 8 Bande riveraine d'au moins 3 mètres
- 9 Gestion durable des fumiers
- 10 Autre
- 11 Ne s'applique pas

QUESTION 4 : Si vous avez répondu « Ne s'applique pas à mon établissement agricole » à la question 3, pour quelles raisons n'avez-vous pas mis en place des pratiques plus respectueuses de l'environnement?



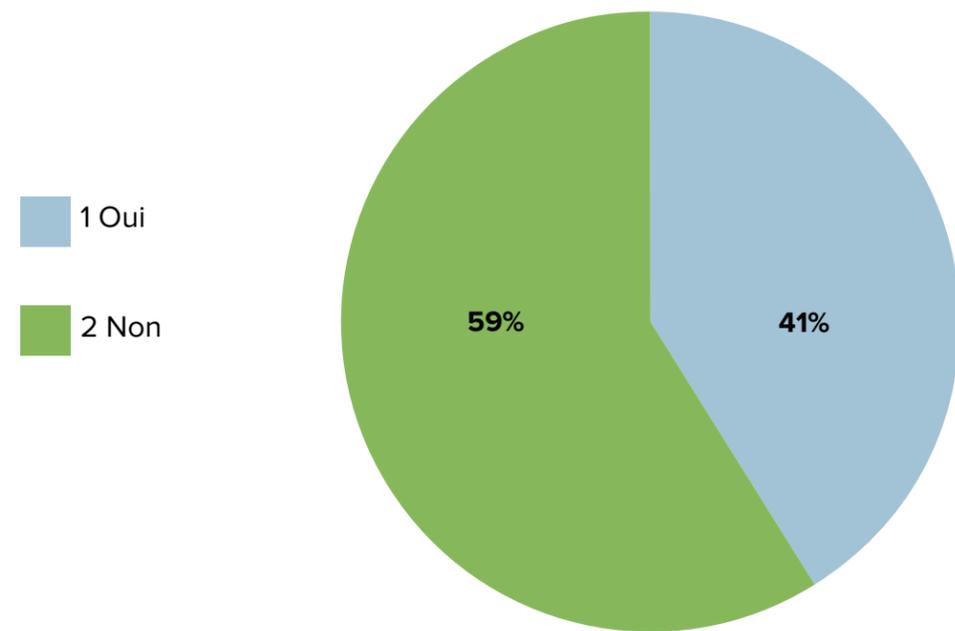
- 1 Trop dispendieux
- 2 Manque de ressources professionnelles
- 3 L'agriculture n'est pas nuisible à l'environnement
- 4 Nuit à la productivité agricole
- 5 Autre raison

QUESTION 5 : Si votre terre agricole est composée d'une partie boisée, quel en est l'usage?

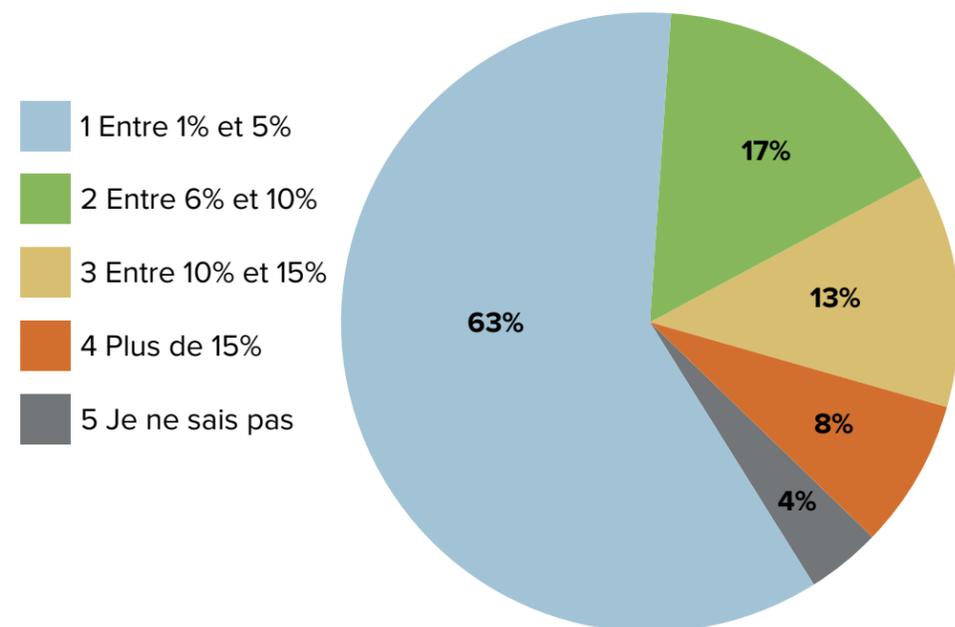


- 1 Exploitation à des fins commerciales
- 2 Exploitation à des fins personnelles
- 3 Exploitation d'une culture PFNL
- 4 Acériculture à des fins commerciales
- 5 Acériculture à des fins personnelles
- 6 Aucune exploitation

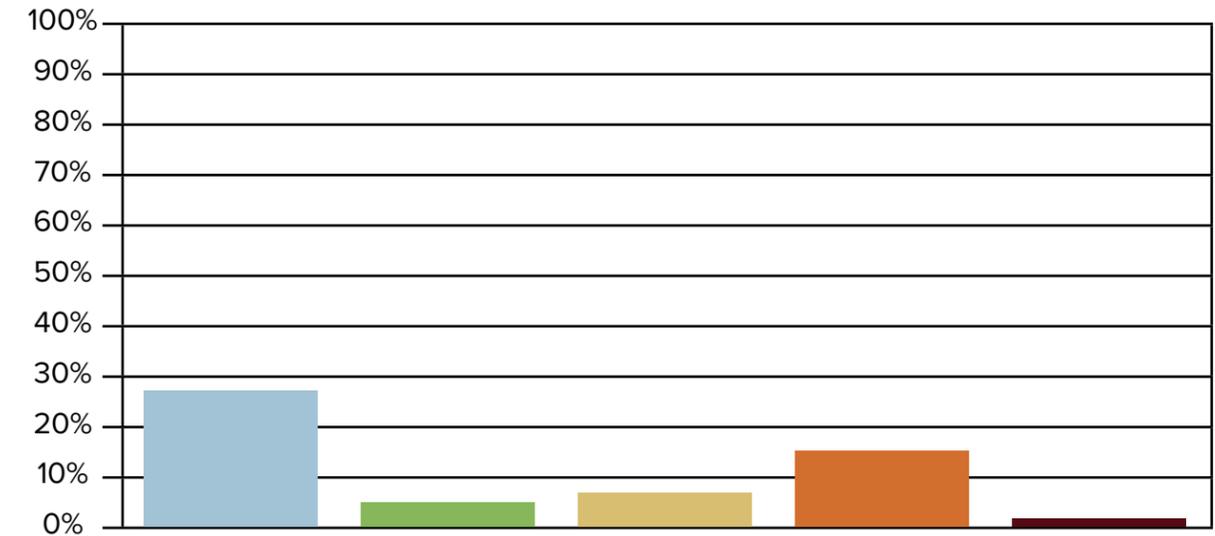
QUESTION 6 : Détenez-vous une partie de terre agricole qui est en friche ou qui n'est pas utilisée?



QUESTION 6A) : À combien estimez-vous le pourcentage de votre partie en friche ou non utilisée?



QUESTION 6B) : Quelles sont les raisons qui justifient que ces parties ne sont pas exploitées?



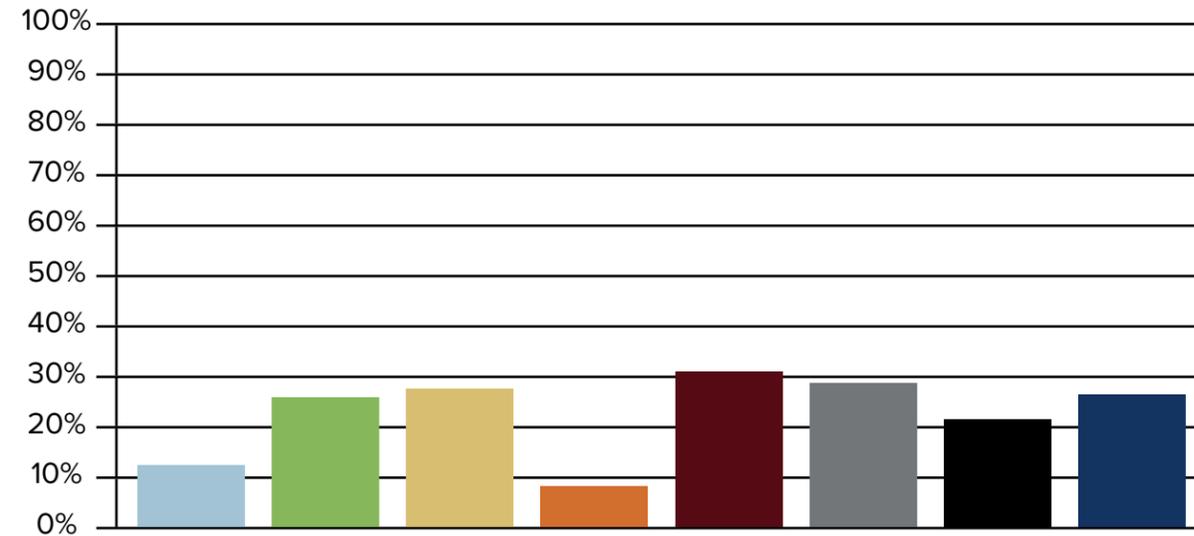
- 1 Parcelle inadéquate à l'agriculture
- 2 Superficie non nécessaire
- 3 Drainage inadéquat
- 4 Autre
- 5 Ne s'applique pas

QUESTION 6C) : Dans un monde idéal, quels seraient vos projets à l'égard de la partie en friche?

La majorité des répondants souhaitent remettre en culture la partie en friche, pour des productions allant de la culture de petits fruits à la culture de foin (57 %). 19 % voudraient procéder à des travaux de mise en forme de la terre et de drainage et 10 % voudraient vendre la partie en friche.

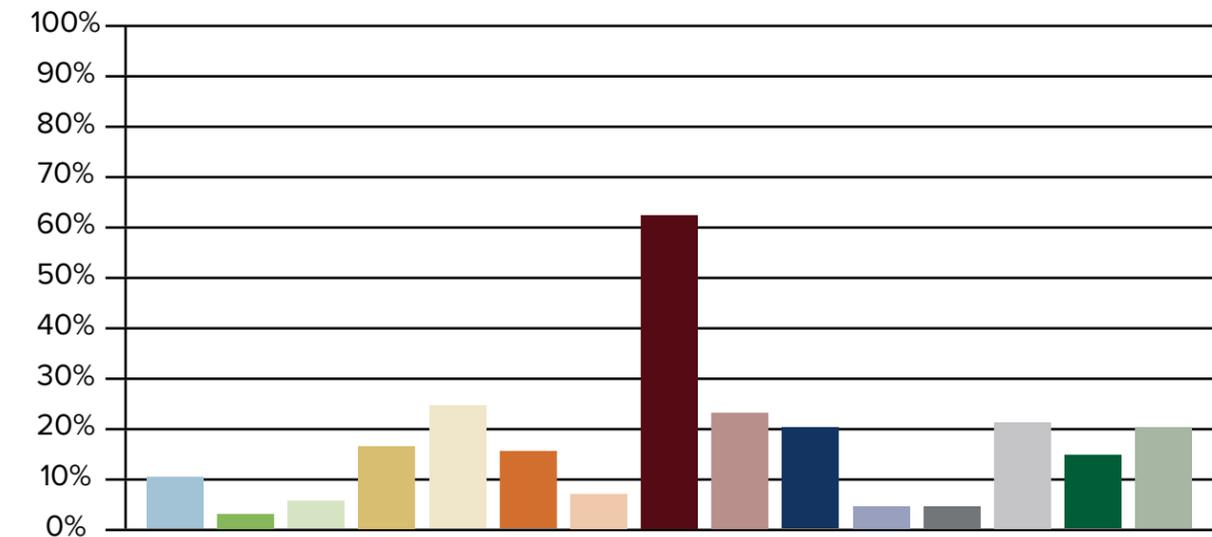
De plus, 14 % laisseraient la terre en friche, car sa situation ne permet pas la remise en culture (parcelle inondable en bordure d'un ruisseau, etc.)

QUESTION 7 : Selon vous, quels sont les principaux défis auxquels fait face l'agriculture en Matawinie?



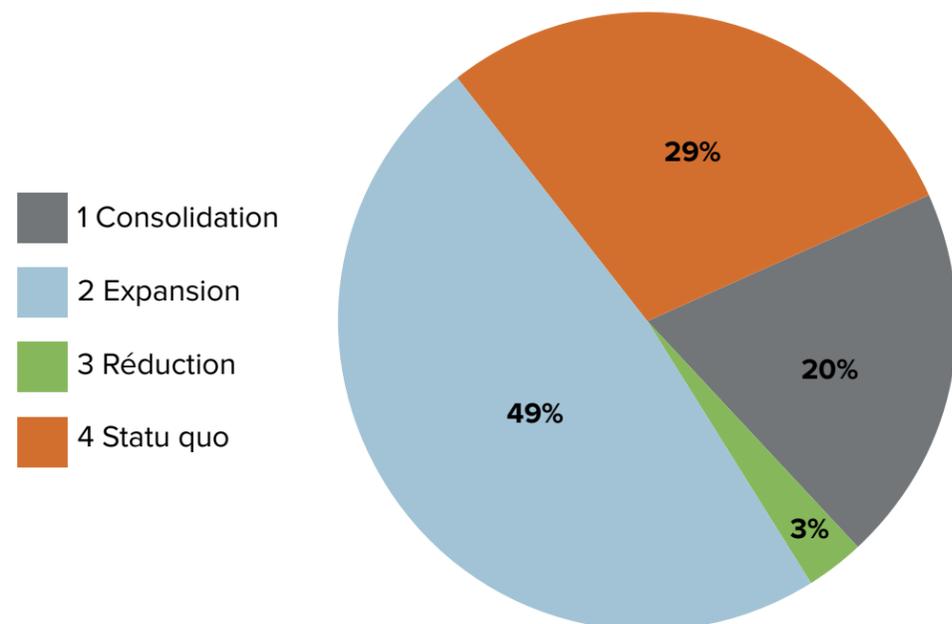
- 1 Mauvais état des terres agricoles
- 2 Difficulté à trouver de la main-d'oeuvre qualifiée
- 3 Compétition trop féroce
- 4 Préservation des paysages
- 5 Diversification de l'agriculture
- 6 Difficulté d'avoir une relève
- 7 Faible valeur de vente des produits agricoles
- 8 Autre

QUESTION 8 : Veuillez cocher les activités que vous souhaitez réaliser au sein de votre exploitation située en Matawinie au cours des 10 prochaines années?

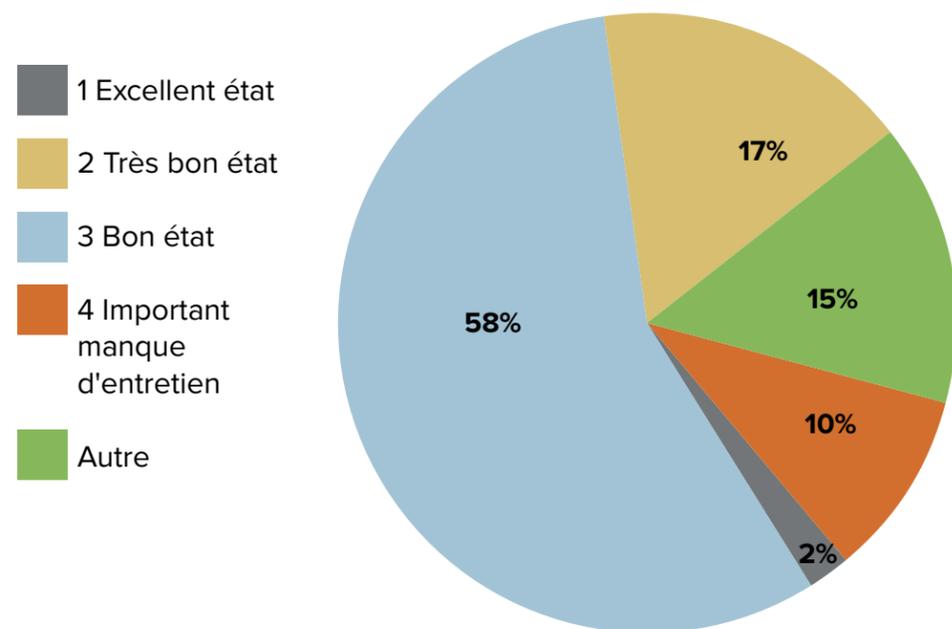


- 1 Autocueillette
- 2 Gîte
- 3 Table champêtre
- 4 Cabane à sucre
- 5 Kiosque de vente à la ferme
- 6 Conversion de certaines cultures
- 7 Transition vers les semis directs
- 8 Augmentation de la production
- 9 Transformation de produits agricoles à la ferme
- 10 Offre de visites guidées à la ferme
- 11 Augmentation de la largeur des bandes riveraines
- 12 Obtention d'une certification de production biologique
- 13 Vente de produits dans un marché local
- 14 Vente de produits dans un supermarché local
- 15 Autre

QUESTION 9 : D'ici les cinq (5) prochaines années, que prévoyez-vous faire à l'égard de vos activités agricoles?



QUESTION 10 : Comment qualifiez-vous, de façon générale, l'état des bâtiments agricoles dans la MRC de Matawinie?



QUESTION 11 : Selon vous, quels sont les trésors cachés des paysages ruraux et du patrimoine bâti en Matawinie?

LES PRINCIPAUX LIEUX MENTIONNÉS SONT LES SUIVANTS :

- Rang Castel Hill (Saint-Félix-de-Valois)
- Rang du Moulin (Saint-Félix-de-Valois)
- Chemin Morgan (Rawdon)
- Rang de la Seigneurie (Sainte-Émélie-de-l'Énergie)
- Rang Saint-Guillaume (Saint-Jean-de-Matha)

Il est aussi mentionné que la perte des pâturages et l'abandon de cultures a eu comme conséquence la perte de paysages agricoles en Matawinie.

QUESTION 12 : Y a-t-il, en Matawinie, des initiatives agricoles particulières qui mériteraient d'être connues?

Les principales initiatives mentionnées sont les suivantes :

- La Ferme Martin Baril, qui est une ferme à caractère éducatif pour l'école primaire
- La Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)
- Les entreprises agricoles procédant à la transformation de leurs produits et à la vente par le biais de kiosque de vente à la ferme
- Les producteurs biologiques, de cultures émergentes

QUESTION 13 : Quelles sont vos attentes à l'égard de la démarche de réalisation du PDZA?

Malgré le fait que 13 % des répondants n'ont aucune attente envers la réalisation du PDZA, ce sont 26 % des répondants qui souhaitent que le PDZA protège le territoire agricole, principalement en limitant les exclusions à la zone agricole existante. Par la suite, 18 % s'attendent à ce que le PDZA optimise l'occupation de la zone agricole et encourage l'implantation de ferme de petites superficies et de cultures émergentes.

Suis de près, à 13 %, la cohabitation des usages et des divers utilisateurs du territoire. Avec moins de 5 %, sont mentionnés l'assouplissement des lois et règlements, la réalisation du sentier pancanadien équestre, l'intégration de terrains à la zone agricole et d'assurer la réalisation du PDZA.

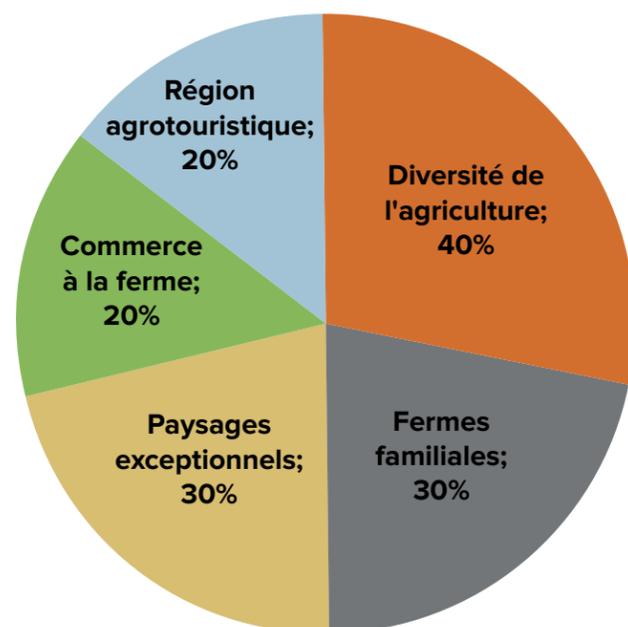
RAPPORT SYNTHÈSE

DES VISITES À LA FERME

Visites réalisées entre le 2 et le 11 décembre 2014 auprès de neuf producteurs agricoles de la Matawinie

VOLET I – CONSTAT

1.1 Qu'est-ce qui distingue l'agriculture en Matawinie comparativement au reste du Québec?



La majorité des répondants estiment que la diversité de l'agriculture distingue l'agriculture en Matawinie (40 %), alors que pour 30 % d'entre eux, ce sont les paysages exceptionnels ou les fermes familiales. Le commerce à la ferme et une région agrotouristique font également partie des distinctions pour 20 % des répondants.

Les autres distinctions mentionnées par les agriculteurs portent entre autres sur le coût des terres, la forte présence de la villégiature et la qualité particulière du sol favorisant la culture maraîchère.

1.2 Y'a-t-il des problèmes que vous vivez au quotidien et qui sont un frein au développement de l'agriculture en région?

Les problématiques soulevées par les agriculteurs sont aussi diversifiées que le type de fermes visitées. Par contre, des grands thèmes peuvent être dégagés :

Expertise : il manque de ressources professionnelles pour aider au démarrage de projet de cultures atypiques et d'aide à l'intégration de la relève agricole.

Gestion des terres : le coût des terres pour l'achat est un frein, tout aussi bien que le manque de mesures pour faciliter la location de terres agricoles.

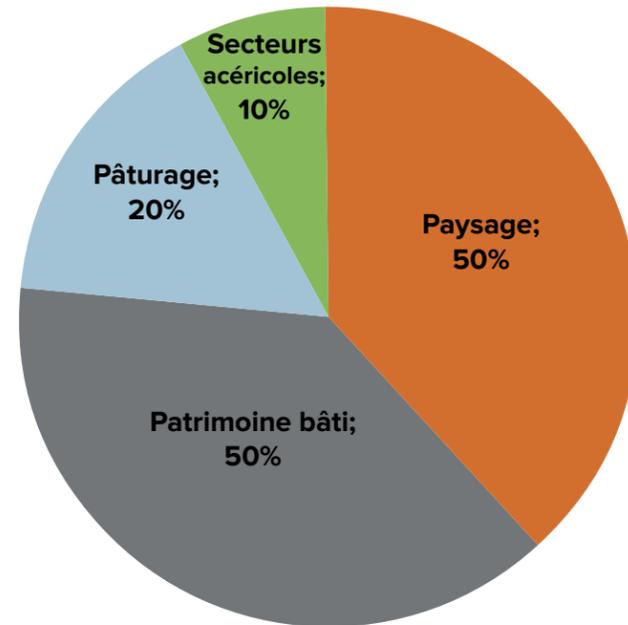
Développement : sont considérés comme des freins au développement de l'agriculture le développement immobilier ainsi que la dualité entre touristes et agriculteurs.

Réglementation : la difficulté d'obtenir des quotas semble être un frein important pour les agriculteurs. On mentionne également les différences de réglementations appliquées par les municipalités.

Enfin, la distance des grands centres a aussi été mentionnée, spécifiquement pour la mise en marché des produits de la ferme.

VOLET II – L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES : LA PRÉSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PAYSAGES AGRICOLES

2.1 Qu'est-ce qui devrait être fait pour mettre en valeur le territoire agricole?



50 % des répondants croient que la mise en valeur du territoire agricole passe par la protection des paysages et vues panoramiques. Un pourcentage équivalent de répondant estime qu'il faut miser sur l'amélioration du patrimoine bâti, qui est un gage d'authenticité, par exemple en instaurant un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). 20 % des répondants jugent que de mettre les animaux au pâturage fait partie des pistes de mise en valeur.

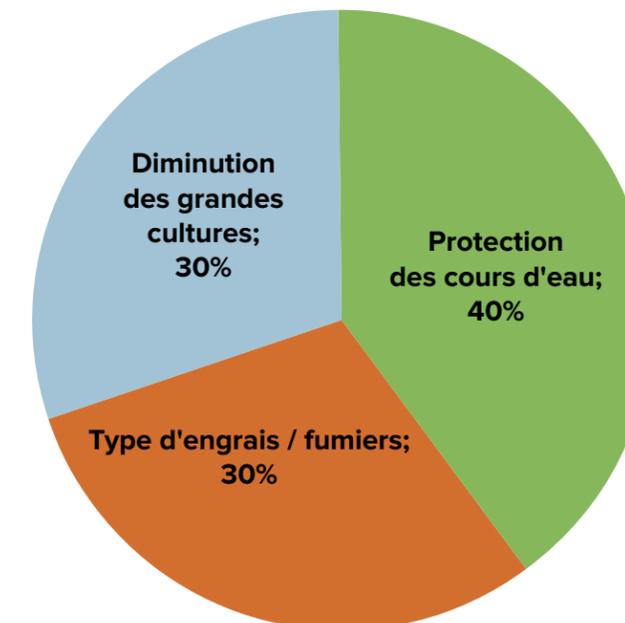
Certains répondants ont aussi mentionné que la connaissance des programmes d'aide financière faciliterait la mise en valeur du territoire agricole.

2.2 Quelles approches devraient être mises de l'avant pour préserver l'environnement dans le cadre des activités agricoles?

La protection des rives et des cours d'eau arrive bonne première des réponses recueillies auprès des agriculteurs avec 40 % des répondants. La diminution des grandes cultures et l'utilisation d'engrais et de fumiers verts font partie des mesures que mettraient de l'avant 30 % des répondants.

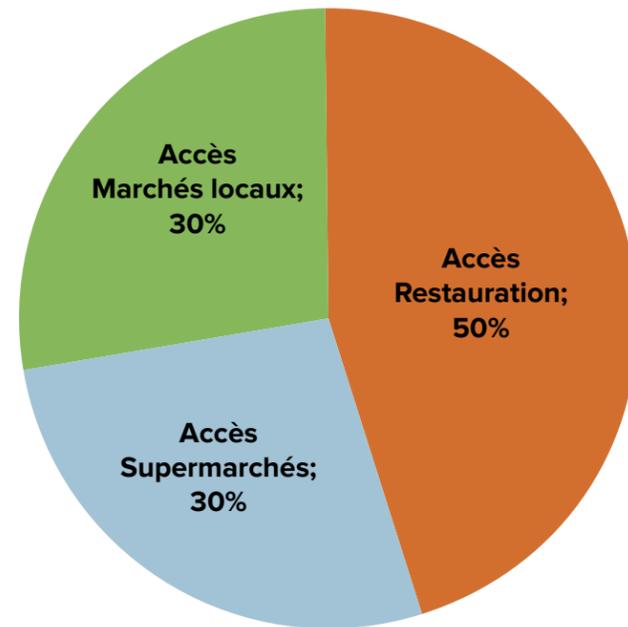
Sont aussi soulignés les besoins en accompagnement technique de nature environnementale, l'instauration de programmes d'aide financière en la matière et la cessation d'utiliser des hormones dans la nourriture animale.

On souligne également l'estampe « Qualité Québec ».



VOLET II – L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES : L'ACCESSIBILITÉ À L'ESPACE RURAL

2.3 Qu'est-ce qui devrait être fait pour que les gens consomment davantage de produits locaux dans le secteur de l'alimentation et de la restauration?



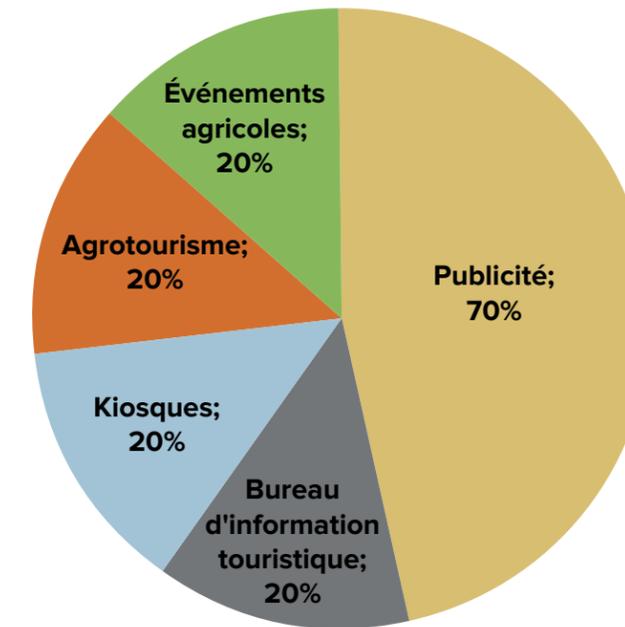
50 % des répondants ont soulevé des problématiques au niveau des débouchés des produits locaux dans le domaine de la restauration. On estime que la création d'outils facilitant la communication avec les restaurateurs permettrait une meilleure approche et faciliterait d'autant la recherche de débouchés. De plus, il est mentionné que les restaurateurs devraient davantage élaborer leur menu en fonction des produits locaux disponibles.

30 % des agriculteurs rencontrés constatent la difficulté d'obtenir de l'espace de vente en supermarché et que les produits doivent être en quantité et en qualité suffisante pour satisfaire aux normes. Ils ajoutent également la nécessité d'avoir un prix concurrentiel avec les produits d'ailleurs.

30 % des répondants ont aussi souligné la difficulté de survie des marchés locaux (marchés de solidarité, marchés de Noël).

Le principal moyen évoqué pour faire connaître les produits locaux est évidemment la promotion de ces produits. L'estampe « Qualité Québec » est ici aussi mentionnée. La simplification des démarches de mise en marché est également soulignée.

2.4 Quels moyens devraient être mis en œuvre pour rendre plus accessibles les produits agricoles régionaux auprès des touristes et des villégiateurs?



70 % des répondants mentionnent différents moyens de publiciser et rendre plus accessibles les produits locaux auprès des touristes et villégiateurs. Que ce soit par le biais d'un meilleur affichage, la promotion à la télévision et même la promotion faite par la MRC et les maires, ce moyen est le plus populaire.

Quatre moyens, d'importance égale, ont aussi été soulevés. Il s'agit de l'augmentation des heures d'ouverture des bureaux d'information touristique, de favoriser l'hébergement sur les terres agricoles pour accroître les activités agrotouristiques, d'implanter des kiosques ou marchés locaux et de participer aux événements agricoles (Portes ouvertes de l'UPA et Fête des récoltes à Saint-Damien).

Il est aussi question de collaboration avec les commerçants et de partenariat avec le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) et Tourisme Lanaudière.

VOLET II – L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES : LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE

2.5 Quels moyens pourraient être envisagés pour faciliter la cohabitation entre les activités agricoles et celles qui ne sont pas agricoles?

Plusieurs moyens différents ont été envisagés par les agriculteurs rencontrés. Parmi ceux-ci :

- la valorisation des activités agricoles auprès des touristes;
- la gestion des odeurs (par exemple l'instauration de zone tampon entre les secteurs résidentiels et agricoles);
- la sensibilisation du monde non agricole au monde agricole.

On mentionne également les portes ouvertes de l'UPA comme un moyen de faciliter la cohabitation par l'information et la sensibilisation.

2.6 Qu'est-ce qui devrait être fait pour que les terres en friche qui ont un potentiel de remise en culture soient cultivées?

40 % des répondants soulignent qu'ils n'ont pas de terre en friche.

20 % des agriculteurs rencontrés mentionnent qu'il est interdit de remettre en culture des terres en friche qui sont maintenant boisées. Pour eux, l'impossibilité de défricher est un frein au développement.

50 % des répondants ont une diversité de projets pour leurs terres en friche, que ce soit la culture de petits fruits, l'exploitation acéricole ou encore un projet de multifonctionnalité avec moutons et vergers fruitiers.

VOLET II – L'ATTEINTE DES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES : LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS AGRICOLES

2.7 Quels types de services seraient utiles pour assurer la diversification et l'évolution de vos activités agricoles?

La connaissance des programmes d'aide financière et une meilleure diffusion de ceux-ci constitue le service le plus utile pour 30 % des agriculteurs rencontrés.

Pour 20 % d'entre eux, c'est la connaissance des organismes déjà en place qui est utile, comme le CDBL, le Service de développement local et régional et les différentes fédérations agricoles.

D'autres types de services ont été soulevés pour assurer la diversification et l'évolution des activités agricoles, tels :

- Être supporté par la MRC et les municipalités;
- Implanter un guichet unique;
- Trouver des débouchés pour les productions atypiques;
- Faciliter l'obtention de quotas;
- Mettre l'accent sur la formation agricole.

2.8 Avez-vous des projets de développement?

40 % des répondants ont mentionné des projets concrets tels la production de cidre, l'implantation d'une salle à manger du genre « Au pied de cochon » et la création d'un centre d'interprétation du grand gibier. 20 % des répondants ont indiqué avoir des projets de consolidation de leurs activités agricoles.

Un répondant estime que les projets de développement soulèvent des problématiques au niveau de l'acquisition du quota et des distances des grands centres pour la mise en marché des produits.

VOLET III : OÙ ALLONS-NOUS?

3.1 Comment imaginez-vous l'agriculture en Matawinie dans 30 ans?

Les réponses étant des plus diversifiées, celles-ci ont été divisées par catégories.

Économie

- Que l'agriculture permette aux familles de bien en vivre et de devenir de plus en plus prospères;
- Que l'agriculture offre des emplois valorisants;
- Que les besoins en main-d'œuvre qualifiée soient répondus;
- Que le travail à la ferme de la main-d'œuvre québécoise soit favorisé pour dynamiser l'agriculture;
- Qu'il soit possible de trouver des moyens pour augmenter la rentabilité sans augmenter la superficie exploitée;
- Que la Matawinie conserve ses fermes familiales (pas de grosses exploitations);
- Que la vente directe soit améliorée.

Réglementation

- Qu'il se fasse plus de sensibilisation concernant les nuisances (ferraille, manque d'entretien) – par le biais de lettres d'information;
- Que la réglementation environnementale ne soit pas trop sévère;
- Que des normes de biosécurité soient implantées;
- Que les quotas soient plus accessibles aux plus petites entreprises.

Conservation

- Que le patrimoine bâti soit préservé;
- Que les lacs soient protégés (eau de qualité);
- Que les acquis en zone agricole soient conservés :
- Garder la zone agricole intacte;
- Éviter que le développement gruge les terres agricoles;
- Mettre les terres agricoles à l'avant-plan;
- Développer les villages intelligemment en évitant de construire en zone agricole.

Financement

- Que l'accès à l'aide financière soit amélioré et facilité;
- Que les assurances de la Financière agricole ouvrent l'agriculture diversifiée (à partir de 0,8 hectare).

Relève

- Que le transfert d'une ferme sans relève à quelqu'un ne provenant pas du milieu agricole soit possible et facilité;
- Que des politiques soient développées pour favoriser les transferts à la relève (crédits d'impôt, etc.);
- Que voient le jour des projets de banques de terres destinées aux jeunes qui s'impliquent pour développer leurs projets et ont besoin de lopins de terre (achat de terres par municipalité et mise en location, par exemple).

GROUPE DE DISCUSSION

Le 27 novembre 2015, une journée de réflexion, par le biais de groupes de discussion, a eu lieu à Saint-Marcelline-de-Kildare afin d'établir le diagnostic de la zone agricole de la MRC de Matawinie.

Répartie en six équipes, les participants, provenant des membres du comité technique et de la Table de concertation du PDZA, du milieu agricole et agrotouristique, du milieu municipal, et de certains ministères, devaient identifier les forces, faiblesses, contraintes et opportunités de six thèmes caractérisant la zone agricole de la MRC de Matawinie.

Ces thèmes, qui ont été identifiés lors de l'élaboration du portrait de la zone agricole, mais aussi par les réponses provenant des questionnaires transmis aux producteurs agricoles et les discussions avec les propriétaires des fermes visitées en décembre 2015, sont les suivants :

1. L'occupation actuelle du territoire agricole
2. La transformation agroalimentaire et la mise en marché
3. La main-d'œuvre et la relève agricole
4. La caractérisation des productions agricoles
5. Le contexte biophysique du territoire agricole
6. La multifonctionnalité de l'agriculture dans la communauté

À la fin de la journée, chaque équipe a été invitée à partager ses résultats. Cet exercice a mené à l'identification de plus de 251 forces, faiblesses, contraintes et opportunités, desquelles découle le Chapitre 3 du PDZA, soit le diagnostic et les enjeux prioritaires.

RAPPORT SYNTHÈSE DES CAFÉS PDZA

À l'initiative de M. Normand Laporte, lors de sa nomination à titre de président du PDZA, quatre rencontres de type « Café PDZA » ont été tenues sur le territoire de la MRC de Matawinie en décembre 2015. Ces rencontres ont eu lieu :

Municipalité	Date	Nombre de participants
Saint-Félix-de-Valois	2 décembre 2015	13
Saint-Jean-de-Matha	4 décembre 2015	17
Sainte-Béatrix	8 décembre 2015	15
Rawdon	10 décembre 2015	6

L'équipe de consultation était composée de :

- Normand Laporte, président du PDZA
- Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement
- Judith Godin, aménagiste
- Claudine Mireault, secrétaire

Lors de ces rencontres, trois questions étaient posées. Les réponses des participants sont compilées ci-dessous.

Quelle est votre perception de la zone agricole de la MRC de Matawinie?

- Peu de secteurs pour la production animale, le territoire est plutôt voué à la foresterie, sauf à Saint-Félix-de-Valois;
- Le sud de la MRC accueille principalement les entreprises soumises à la gestion de l'offre (lait, volailles) et l'agriculture conventionnelle, alors qu'au nord, la valeur des terres est moins élevée et les terrains plus montagneux, le territoire est plus adapté aux produits de niche avec la remise en culture de nombreuses terres en friche;
- Saint-Félix-de-Valois est plus agricole que les autres municipalités de la MRC;
- Saint-Félix-de-Valois est dans la vallée du Saint-Laurent, dans la plaine où les terres sont de meilleures qualités;
- La production acéricole est marginale à Saint-Félix-de-Valois (grande différence avec le reste de la MRC);



Crédit : MRC de Matawinie

- Saint-Félix-de-Valois se divise en 2 secteurs, l'un plus au sud du « coteau », plus chaud, mais coupé de ruisseaux, donc plus difficile à cultiver;
- Saint-Félix-de-Valois est divisée entre de grandes productions de lait et de volailles, il y a peu de place pour l'agrotourisme.
- L'agriculture est déficiente en Matawinie, sauf dans les municipalités au sud (Saint-Félix-de-Valois et Saint-Jean-de-Matha);
- La qualité des terres est très variée en Matawinie;
- L'aviculture prend beaucoup de place dans les moyennes agricoles (revenus et productions) de la MRC;
- La zone agricole est dynamique;
- La différence de climat permet une variété de cultures. Possibilité de cultiver de nouvelles sortes de plantes au nord (cultures expérimentales dans d'autres régions du Québec);
- La zone agricole est enviée, plus particulièrement les terres situées dans la plaine du Saint-Laurent (pression du développement urbain) et même harcelée (culture illicite);
- La zone agricole attire les touristes et villégiateurs grâce à ses paysages, mais il y a des problématiques de cohabitation (exemple : présence d'un camping près des entreprises agricoles);
- La moitié de la zone agricole est en friche et recèle un potentiel de remise en culture;
- Les terres agricoles de Sainte-Béatrix sont difficilement cultivables avec la machinerie conventionnelle.
- Divisée en deux zones : dynamique et culture conventionnelle plus au sud, cultures émergentes et moins connues plus au nord;
- En Matawinie, il y a la place pour l'implantation de fermes de petites superficies pour la culture de petits fruits, de légumes biologiques, etc.
- À Rawdon, les deux types de cultures (conventionnelle et émergente) sont présents.

Discussions concernant la cohabitation :

- Les entreprises agricoles se sentent « surveillées » par les touristes;
- La cohabitation machinerie/voitures sur les routes est problématique;
- Les odeurs occasionnées par l'épandage du fumier suscitent des plaintes des villégiateurs et utilisateurs des campings environnants;
- Les touristes ne connaissent pas le métier des agriculteurs et ne pensent qu'à leur propre confort sans tenir compte du milieu environnant.

Quelles sont vos préoccupations par rapport à la zone agricole?

- La venue de petites entreprises agricoles, avec des productions non conventionnelles et leur rentabilité;
- La production intensive versus l'agrotourisme et la vente en kiosque ou à la ferme (application des distances séparatrices);
- La pression urbaine sur la zone agricole;
- La réglementation encadrant l'agriculture est sévère et contraignante (les distances séparatrices causent des problèmes de construction), on tente de la contourner (jouer dans la zone grise);
- L'augmentation de la valeur des terres est un problème (plus difficile de vendre, difficultés à emprunter pour les jeunes en démarrage);
- La passation des terres à la relève est très compliquée, surtout s'il faut les diviser (legs testamentaires seulement, c'est le propriétaire qui doit léguer ses terres personnelles – il ne peut léguer les terres de son entreprise agricole);
- La cohabitation est de plus en plus préoccupante (les fermes doivent grossir, procèdent à l'achat de terres et sont ensuite bloquées par l'implantation d'usages autres qu'agricoles; les nouveaux résidents à proximité ne se rendent pas compte que l'agriculture a changé);
- Les terres en friche qui ne sont pas récupérées après un certain temps et ne peuvent être remises en culture (perte de sols cultivables). L'interdiction de remettre des terres en culture (après un nombre déterminé d'années en friche) est illogique;
- L'agriculture conventionnelle est soumise à de plus en plus de restriction (plan de fertilisation, environnement, etc.)
- L'accès aux terres est de plus en plus difficile, les grands producteurs achètent des terres pour obtenir plus de quotas et laissent peu de superficies aux petits producteurs;
- Les jeunes de la relève ont difficilement accès au Crédit Agricole parce qu'ils ne peuvent avoir accès à des terres à coût raisonnable;
- Le financement est attaché aux revenus et les revenus dépendent des superficies en production (cercle vicieux);
- Les quotas sont un frein au développement de petites cultures;
- Aucun abattoir présent en Matawinie : la distance parcourue par la viande est exorbitante.
- 32 % de la zone verte de Saint-Jean-de-Matha appartient à des propriétaires qui ne sont pas agriculteurs : préoccupation majeure pour la remise en culture des terres en friche;
- Perte des paysages agricoles (les fermes implantent des haies pour cacher leurs installations et les terres en friche), un impact majeur sur le tourisme et le récréotourisme;

- L'affichage des produits du terroir est déficient (normes du MTQ).
- La pression du développement résidentiel sur la zone agricole, empêchant les producteurs d'agrandir et accroître leur production;
- L'achat de terres agricoles par des « non-agriculteurs »;
- La réciprocité au niveau du respect entre le monde agricole et le monde non agricole, dans l'application des lois et règlements;
- Le morcellement des terres pour permettre de petites cultures;
- Comment attirer de nouveaux producteurs et les aider à développer des produits qui se démarqueront;
- La mise en marché de produits émergents dépend de la solidité du producteur (liquidité, main d'œuvre).
- Préparer la relève et la faire vivre;
- Les agriculteurs sont accusés de tous les maux (odeurs, bruits, etc.);
- Le zonage agricole protège la terre, pas les producteurs;
- L'impossibilité de morceler (les agriculteurs peuvent seulement agrandir, ils ne peuvent diminuer leur superficie de terre ou en vendre une partie); Le morcellement bien encadré et destiné à l'agriculture pourrait être acceptable;
- Le danger de morceler près de la zone blanche (favorise le développement résidentiel au détriment de l'agriculture);
- Location des terres : faire attention aux reprises de location pour en faire des dons familiaux.

Discussions concernant le morcellement des terres :

- Il serait bien que les gens puissent avoir des terres plus petites;
- Il est problématique que les agriculteurs puissent acheter et grossir, mais qu'ils ne puissent pas diminuer la superficie de leurs terres;
- Il est possible de gagner sa vie sans grande culture;
- Le morcellement devrait être permis, un agriculteur spécialisé ne se diversifiera pas;
- Le morcellement donnerait la chance à d'autres agriculteurs de lancer leur production à plus petite échelle (faciliterait l'accès aux terres);
- Attention, le morcellement ne s'applique pas partout en Matawinie;
- Pour être compétitifs, les producteurs doivent se diversifier (culture secondaire) et avoir suffisamment de terres pour avoir un volume satisfaisant pour le marché.
- Il est possible de gagner sa vie sans grande culture, sur de petites superficies (un hectare ou moins);
- Au lieu de penser au morcellement, voir ce qui peut être fait avec les terres en friche (banque de terres, location)
- Attention au morcellement, la zone agricole ne devrait pas contenir des usages autres que l'agriculture (implantation de résidence, etc.)

Discussions sur les terres en friche :

- L'impossibilité de remettre en culture des terres agricoles devenues boisées est illogique;
- Cette impossibilité découle d'un règlement visant la protection du bassin versant de la rivière L'Assomption;
- Le bassin versant de la rivière L'Assomption n'est pas dégradé sur toute sa superficie du nord au sud, mais plus particulièrement dans le sud;
- L'application du règlement « mur à mur » empêche de développer des terres abandonnées;
- Il faut identifier les productions pouvant être viables dans les terres agricoles devenues boisées (PFNL, etc.)

Quelles sont vos attentes face au PDZA?

- Protéger le droit de produire (que les voisins, les villégiateurs n'aient pas d'emprise sur le travail des agriculteurs);
- Le bien-être du producteur (que le PDZA n'ajoute des tâches aux agriculteurs);
- Conscientiser la population et les entreprises touristiques (ex. camping) de la présence des entreprises agricoles;
- Conscientiser les utilisateurs de la route (Affichage dans les grands axes routiers pour mettre en évidence le partage de la route tracteurs / voitures);
- Permettre le morcellement des terres, surtout lorsqu'elles ont fait l'objet d'un remembrement, pour favoriser la relève;
- Attention, le PDZA ne change pas les lois, mais le morcellement est actuellement possible lorsqu'un plan d'affaires bien attaché est présenté à la CPTAQ (étude cas par cas);
- Attention, le morcellement à tout vent causera d'autres types de problèmes;
- Application des normes et des règlements de la même façon aux citoyens et aux producteurs agricoles (quand le producteur ajoute un bâtiment, il doit vérifier la distance séparatrice avec la plus proche résidence; si un résident construit une maison, il n'a pas à calculer cette distance, mais le producteur ne peut plus agrandir après cette construction).
- Éviter la censure;
- Inscrire les préoccupations même si elles ne cadrent pas avec les objectifs du PDZA ou les lois en vigueur;
- Faire preuve d'imagination et de créativité;
- Assurer que les actions qui seront définies sont réalisables dans un échéancier de 5 ans pour éviter de « tableter » le PDZA;
- Mettre en œuvre des actions qui maintiendront l'intérêt de la population;
- Se concentrer sur la plus-value, sur ce qui peut fonctionner;
- Conserver les acquis;
- Prendre en compte les petits producteurs agricoles qui ne sont pas membres de l'UPA;
- Mettre en place des actions pour améliorer la cohabitation;
- Assurer que les terres en zone agricole sont destinées à l'agriculture;
- Inclure des actions pour l'entretien des rangs de campagne (aider à garde les paysages agricoles ouverts)
- Intégrer la multifonctionnalité et ses trois principaux concepts : l'agroécologie, la permaculture et l'agroforesterie;
- Favoriser l'émergence de nouveaux produits comme l'asclépiade dans la MRC de Mékinac (plante indigène produisant une soie végétale isolante très performante);

- Élaborer un guide à l'intention des nouveaux résidents prônant la cohabitation avec le monde agricole;
- Demander un amendement au règlement sur la protection du bassin versant de la rivière L'Assomption;
- Réclamer plus de pouvoir pour la MRC afin de gérer la zone agricole (délégation de pouvoirs de la CPTAQ vers les MRC);
- Faciliter l'accès aux terres agricoles pour les jeunes (par le biais d'une banque de terres);
- Mettre en place une structure de mentorat pour aider la relève à s'établir;
- Diffuser l'information concernant les produits émergents, les ventes de produits à la ferme, orchestrer la visibilité et la mise en marché;
- Permettre au consommateur d'acheter des produits locaux en mettant de l'avant la création de petits marchés locaux (exemple : marché ponctuel par axe routier) ou favoriser l'entrée des produits locaux dans les épiceries locales;
- Aider à la création de produits se démarquant;
- Encourager la culture de plantes adaptées au climat de la Matawinie;
- Mettre en place des balises pour le morcellement des terres;
- Aider à remettre en culture les terres en friche;
- Que le PDZA fasse avancer les lois encadrant l'agriculture;
- Que le PDZA favorise les échanges et la communication entre les agriculteurs et les municipalités;
- Que les municipalités jouent un rôle pour faire connaître les agriculteurs de leur territoire et informer les citoyens et villégiateurs de leur présence, leur réalité;
- Que le PDZA joue un rôle de facilitateur pour simplifier certaines démarches du monde agricole
- Mise en marché des produits émergents et de niche : innover, trouver une formule mieux adaptée que les marchés publics ou l'entrée des produits en épicerie (événements locaux, kiosques regroupés, minicoopératives);
- Conserver les acquis des grandes productions tout en assurant l'accroissement de l'agrotourisme
- Permettre à nouveau l'abattage d'arbre dans les lots agricoles boisés
- Protéger d'une quelconque façon les productions agricoles (principalement les productions acéricoles) en zone blanche, à l'image des îlots déstructurés en zone agricole;
- Utiliser nos ressources en pensant aux générations futures.

RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

26 avril 2016 – Saint-Jean-de-Matha

Conformément à la proposition de démarche d'élaboration du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Matawinie, adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 11 juin 2014 par la résolution CM-176-2014, une assemblée de consultation publique à l'égard du projet de PDZA a eu lieu afin de présenter à la population les travaux effectués dans ce dossier.

Date et lieu de la consultation publique	26 avril 2016, 19 h Hôtel de Ville de Saint-Jean-de-Matha (180, rue Sainte-Louise)
Composition de l'équipe de consultation	M. Normand Laporte, président du PDZA Mmes Édith Gravel, directrice du Service d'aménagement Judith Godin, aménagiste Claudine Mireault, secrétaire
Présences à la consultation	10 participants

Déroulement de la consultation :

- M. Normand Laporte, président, accueille les participants par un mot de bienvenue et d'introduction.
- Mmes Édith Gravel et Judith Godin présentent le PDZA par le biais d'un PowerPoint, exposant les faits saillants du portrait, du diagnostic, de la vision et orientations et du plan d'action.
- À la suite de la présentation, une période de questions est ouverte pour permettre aux participants de s'exprimer.

LES PRINCIPAUX COMMENTAIRES RECUEILLIS SONT CI-DESSOUS RÉSUMÉS :

THÈME	COMMENTAIRE	RÉPONSE
Marché itinérant	Porter une attention aux réglementations locales, si le projet se concrétise par l'acquisition d'un « food truck » (endroits autorisés et permis à obtenir).	Le comité de suivi élaborera une fiche projet qui comprendra toutes les autorisations et permis nécessaires à la mise en œuvre du projet.
Affichage	Les règlements municipaux nuisent à l'affichage des producteurs agricoles qui vendent leurs produits à la ferme.	Un coffre à outils relatif à l'affichage sera créé.
Gestion des cours d'eau agricoles	On ne peut plus faire de travaux dans les cours d'eau, ça apporte des problèmes.	Une planification quinquennale sera élaborée dans un horizon de 5 ans, afin d'instaurer des mesures préventives pour l'entretien des cours d'eau.
	Est-il possible que la MRC embauche un ingénieur pour les cours d'eau?	Un projet semblable avait été porté par l'UPA il y a quelques années, mais le Conseil de la MRC n'y a pas donné suite. Il n'y a pas eu de discussion concernant l'éventuelle embauche d'un ingénieur pour les cours d'eau.
	Le MAPAQ a retiré le programme Prime-Vert. Est-ce que la MRC pourrait récupérer les argents qui y étaient associés?	Une recherche pourrait être effectuée à ce sujet.
Agriculture biologique	Bien qu'il soit question d'agriculture biologique dans le portrait et le diagnostic, il est difficile de retrouver des actions spécifiques à ce thème dans le plan d'action. Il en est de même pour les PFNL et les productions de niche.	Le commentaire est pris en note et sera présenté à la Table de concertation du PDZA pour discussion, soit par l'ajout d'une action ou la modification d'une action existante.
	On souligne l'absence de l'Union paysanne à titre d'intervenant dans le plan d'action.	Le commentaire est pris en note et sera présenté à la Table de concertation du PDZA pour discussion.
	Que les actions associées à l'orientation 3 correspondent concrètement aux enjeux prioritaires de cette orientation.	Le commentaire est pris en note et sera présenté à la Table de concertation du PDZA pour discussion.
	Que l'Union paysanne soit désignée comme partenaire dans l'action 8.	Le commentaire est pris en note et sera présenté à la Table de concertation du PDZA pour discussion.
Relève agricole	Le rapport Pronovost « À l'écoute de la relève agricole » fait état des attentes des jeunes agriculteurs québécois. On suggère à la MRC d'en prendre connaissance.	Le document « À l'écoute de la relève agricole » sera étudié par le Service d'aménagement et présenté à la Table de concertation du PDZA pour discussion.
Dézonage	Dézoner la zone agricole pour favoriser le développement résidentiel, ce n'est pas souhaité, la zone agricole est trop petite en Matawinie.	Les élus sont conscients qu'il faut protéger et dynamiser la zone agricole. Le PDZA veillera au maintien du dynamisme de la zone agricole.
Usines de transformation	À Saint-Esprit, les résidents à proximité de l'abattoir ne sont pas très satisfaits de ses activités. Au cours des rencontres, il était plutôt question de petits abattoirs locaux.	Cette action précise la réalisation d'une étude de faisabilité, et non l'implantation d'un abattoir. Tous les tenants et aboutissants seront analysés afin d'évaluer la possibilité d'implanter un abattoir de proximité.
Mise en œuvre du PDZA	Est-ce que le Conseil de la MRC, après l'adoption du PDZA, acceptera de mettre en œuvre ses actions?	Les élus sont conscients qu'il faut protéger et dynamiser la zone agricole et c'est pourquoi ils ont accepté d'élaborer un PDZA. Les actions du PDZA seront mises de l'avant lors d'une rencontre de travail des élus, à laquelle seront déterminées les priorités 2017.
	Est-ce que les budgets seront au rendez-vous pour la mise en œuvre du PDZA, car la réalisation du plan d'action dépend des argents qui y seront dédiés?	Les élus ont accepté qu'un PDZA soit élaboré, car ils croient en la zone agricole. Ils devront poursuivre dans le même sens pour que le PDZA soit mis en œuvre.
	Quelle sera la composition du comité de suivi?	Plusieurs scénarios sont à l'étude, dont le maintien de la Table de concertation ou encore l'élargissement du Comité consultatif agricole.
Qualité du travail réalisé	Les participants ont félicité l'équipe de travail du PDZA pour la qualité des données recensées et le document déposé. Plusieurs ont été interpellés au cours de l'élaboration du plan et sont forts satisfaits des résultats présentés.	

PDZA,

M
R
C

M
A
T
A
W
I
N
I
E

240



PDZA,

M
R
C

M
A
T
A
W
I
N
I
E

241

CONCEPTION GRAPHIQUE
MÉLANIE DENOMMÉ GRAPHISTE
WWW.M-GRAPHISTE.CA
450 886-1689



